



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police



**Gendarmerie royale du Canada
2013-2014
Rapport ministériel sur le rendement**

L'honorable Steven Blaney, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
Représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2014

Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014
PS61-19/2014F-PDF
ISSN 2368-0881

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos	V
Message du ministre	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil de l'organisation	3
Contexte organisationnel	3
Dépenses réelles.....	8
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère	11
Budget des dépenses par crédit voté	11
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	13
Résultat stratégique 1 : Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens.....	13
Programme 1.1 : Opérations policières.....	13
Sous-programme 1.1.1 : Services de police à contrat.....	14
Sous-sous-programme 1.1.1.1 : Services de police provinciaux et territoriaux	15
Sous-sous-programme 1.1.1.2 : Services de police municipaux	17
Sous-sous-programme 1.1.1.3 : Services de police autochtones.....	18
Sous-sous-programme 1.1.1.4 : Police de protection des aéroports	19
Sous-programme 1.1.2 : Police fédérale.....	19
Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Drogues et Crime organisé.....	20
Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Intégrité des frontières	21
Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Criminalité financière	22
Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Exécution des lois fédérales	23
Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Sécurité nationale.....	24
Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Police de protection	25
Sous-sous-programme 1.1.2.7 : Groupe de coordination de la protection.....	26
Sous-programme 1.1.3 : Services techniques et Soutien opérationnel.....	27
Sous-sous-programme 1.1.3.1 : Enquêtes techniques.....	28
Sous-sous-programme 1.1.3.2 : Technologie de protection	29
Sous-sous-programme 1.1.3.3 : Opérations aériennes.....	30
Sous-sous-programme 1.1.3.4 : Divulgateion et gestion des cas graves.....	30
Sous-sous-programme 1.1.3.5 : Services et technologies scientifiques	31
Sous-sous-programme 1.1.3.6 : Préparation et interventions opérationnelles	32
Sous-sous-programme 1.1.3.7 : Opérations secrètes.....	33
Programme 1.2 : Service canadiens d'application de la loi	34
Sous-programme 1.2.1 : Soutien scientifique et technique et en matière d'enquête	35
Sous-sous-programme 1.2.1.1 : Service intégré de l'identité judiciaire	36
Sous-sous-programme 1.2.1.2 : Services des laboratoires judiciaires.....	37
Sous-sous-programme 1.2.1.3 : Services canadiens d'identification criminelle en temps réel.....	38
Sous-sous-programme 1.2.1.4 : Soutien à la recherche et aux services nationaux (identité judiciaire).....	39

Sous-sous-programme 1.2.1.5 : Renseignements criminels.....	40
Sous-sous-programme 1.2.1.6 : Centre d’information de la police canadienne (CIPC)	41
Sous-sous-programme 1.2.1.7 : Centre canadien de police pour les enfants disparus et de l’exploitation des mineurs (CCPEDE).....	42
Sous-programme 1.2.2 : Programme canadien de contrôle des armes à feu.....	43
Sous-sous-programme 1.2.2.1 : Permis et enregistrement des armes à feu	44
Sous-sous-programme 1.2.2.2 : Services d’enquête et de contrôle en matière d’armes à feu	45
Sous-programme 1.2.3 : Formation policière avancée.....	46
Sous-sous-programme 1.2.3.1 : Collège canadien de police.....	47
Sous-sous-programme 1.2.3.2 : Service de formation policière nationale.....	48
Résultat stratégique 2 : Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale	49
Programme 2.1 : Opérations policières internationales	49
Sous-programme 2.1.1 : Stabilité et développement internationaux	50
Sous-sous-programme 2.1.1.1 : Missions de paix internationales.....	51
Sous-sous-programme 2.1.1.2 : Aide policière et renforcement des capacités à l’étranger.....	52
Sous-programme 2.1.2 : Coopération internationale	52
Sous-sous-programme 2.1.2.1 : Soutien des opérations à l’étranger.....	53
Sous-sous-programme 2.1.2.2 : Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).....	54
Sous-sous-programme 2.1.2.3 : Formation policière internationale.....	55
Sous-sous-programme 2.1.2.4 : Protocole et visites internationales.....	56
Programme 2.2 : Culture et patrimoine de la police canadienne	57
Sous-programme 2.2.1 : Carrousel.....	58
Sous-programme 2.2.2 : Partenariats et Patrimoine.....	59
Résultat stratégique 3 : Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d’invalidité	60
Programme 3.1 : Paiements législatifs.....	60
Sous-programme 3.1.1 : Indemnité versée aux membres blessés en service	61
Sous-programme 3.1.2 : Régime de revenu versé aux survivants	61
Sous-programme 3.1.3 : Paiements aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la GRC</i>	61
Programme 4.1 : Services internes	62
Section III : Renseignements supplémentaires.....	65
Faits saillants des états financiers.....	65
États financiers	68
Tableaux de renseignements supplémentaires	68
Dépenses fiscales et évaluations.....	68
Section IV : Coordonnées de l’organisation	69
Annexe : Définitions.....	71
Notes de fin de document.....	73



AVANT PROPOS

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits, qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

MESSAGE DU MINISTRE



En ma qualité de ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, je suis heureux de présenter au Parlement le *Rapport ministériel sur le rendement* de la GRC pour la période se terminant le 31 mars 2014.

Les Canadiens savent qu'ils peuvent compter en tout temps sur les membres de la GRC pour assurer leur sécurité, que ceux-ci soient policiers de première ligne à divers endroits au Canada, qu'ils travaillent à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, ou qu'ils s'exécutent avec le Carrousel, vêtus de la célèbre tunique rouge.

Au cours de la dernière année, la GRC a connu de nombreuses réussites, notamment en mettant des criminels sous les verrous, en perturbant des menaces contre la sécurité nationale et en réprimant le trafic de drogue. Comme toute grande organisation, elle rencontre parfois des difficultés, mais ses membres s'attaquent toujours à ces défis de front et n'hésitent pas à intervenir pour protéger les Canadiens.

En terminant, bien que cette tragédie ne soit pas survenue pendant la période visée par le présent rapport, je m'en voudrais de ne pas évoquer la mémoire des gendarmes Dave Ross, Doug Larche et Fabrice Gevaudan, qui ont péri en juin dernier au Nouveau-Brunswick. Nous n'oublierons jamais ces héros canadiens qui ont été prêts à se sacrifier pour les autres.

L'honorable Steven Blaney, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SECTION I : VUE D'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION



Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Steven Blaney, C.P., député

Premier dirigeant : Commissaire Bob Paulson

Portefeuille ministériel : Sécurité publique et Protection civile Canada

Instruments habilitants :

Loi sur la Gendarmerie royale du Canada
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-10/index.html>

Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-11/TexteComplet.html>

Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada
http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2013_18/TexteComplet.html

Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/r-10.6/TexteComplet.html>

Année de création : 1873

Contexte organisationnel

Raison d'être

Comme service de police national du Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) est au cœur de l'engagement du gouvernement fédéral à assurer la sécurité de la population canadienne. En combattant le crime à l'échelle municipale, provinciale et territoriale, fédérale et internationale, la GRC apporte des solutions intégrées en matière de sécurité, cohérente dans son rôle fédéral et présente d'un océan à l'autre.

Responsabilités

Le mandat de la GRC, tel que le définit l'article 18 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, comporte de multiples facettes, dont les suivantes : prévention du crime et enquêtes criminelles, maintien de l'ordre et de la paix, exécution des lois, contribution à la sécurité nationale, protection des représentants de l'État, des dignitaires en visite et des missions à l'étranger, et prestation de services de soutien opérationnel cruciaux à des services de police et organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes (AAP)

1 Résultat stratégique : Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens

1.1 Programme : Opérations policières

1.1.1 Sous-programme : Services de police à contrat

1.1.1.1 Sous-sous-programme : Services de police provinciaux et territoriaux

1.1.1.2 Sous-sous-programme : Services de police municipaux

1.1.1.3 Sous-sous-programme : Services de police autochtones

1.1.1.4 Sous-sous-programme : Police de protection des aéroports

1.1.2 Sous-programme : Police fédérale

1.1.2.1 Sous-sous-programme : Drogues et Crime organisé

1.1.2.2 Sous-sous-programme : Intégrité des frontières

1.1.2.3 Sous-sous-programme : Criminalité financière

1.1.2.4 Sous-sous-programme : Exécution des lois fédérales

1.1.2.5 Sous-sous-programme : Sécurité nationale

1.1.2.6 Sous-sous-programme : Police de protection

1.1.2.7 Sous-sous-programme : Groupe de coordination de la protection

1.1.3 Sous-programme : Services techniques et Soutien opérationnel

1.1.3.1 Sous-sous-programme : Enquêtes techniques

1.1.3.2 Sous-sous-programme : Technologie de protection

1.1.3.3 Sous-sous-programme : Opérations aériennes

1.1.3.4 Sous-sous-programme : Divulgence et gestion des cas graves

1.1.3.5 Sous-sous-programme : Services et technologies scientifiques

1.1.3.6 Sous-sous-programme : Préparation et interventions opérationnelles

1.1.3.7 Sous-sous-programme : Opérations secrètes

1.2 Programme : Services canadiens d'application de la loi

1.2.1 Sous-programme : Soutien scientifique et technique et en matière d'enquête

1.2.1.1 Sous-sous-programme : Service intégré de l'identité judiciaire

1.2.1.2 Sous-sous-programme : Services des laboratoires judiciaires

1.2.1.3 Sous-sous-programme : Services canadiens d'identification criminelle en temps réel

1.2.1.4 Sous-sous-programme : Soutien à la recherche et aux services nationaux (identité judiciaire)

1.2.1.5 Sous-sous-programme : Renseignements criminels

1.2.1.6 Sous-sous-programme : Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

1.2.1.7 Sous-sous-programme : Centre canadien de police pour les enfants disparus et de l'exploitation des mineurs (CCPEDE)

1.2.2 Sous-programme : Programme canadien de contrôle des armes à feu

1.2.2.1 Sous-sous-programme : Permis et enregistrement des armes à feu

1.2.2.2 Sous-sous-programme : Services d'enquête et de contrôle en matière d'armes à feu

1.2.3 Sous-programme : Formation policière avancée

1.2.3.1 Sous-sous-programme : Collège canadien de police

1.2.3.2 Sous-sous-programme : Service de formation policière nationale

2 Résultat stratégique : Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale

2.1 Programme : Opérations policières internationales

2.1.1 Sous-programme : Stabilité et développement internationaux

2.1.1.1 Sous-sous-programme : Missions de paix internationales

2.1.1.2 Sous-sous-programme : Aide policière et renforcement des capacités à l'étranger

2.1.2 Sous-programme : Coopération internationale

2.1.2.1 Sous-sous-programme : Soutien des opérations à l'étranger

2.1.2.2 Sous-sous-programme : Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

2.1.2.3 Sous-sous-programme : Formation policière internationale

2.1.2.4 Sous-sous-programme : Protocole et visites internationales

2.2 Programme : Culture et patrimoine de la police canadienne

2.2.1 Sous-programme : Carrousel

2.2.2 Sous-programme : Partenariats et Patrimoine

3 Résultat stratégique : Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité

3.1 Programme : Paiements législatifs

3.1.1 Sous-programme : Indemnité versée aux membres blessés en service

3.1.2 Sous-programme : Régime de revenu versé aux survivants

3.1.3 Sous-programme : Paiements aux termes de la *Loi sur la continuation des pensions de la GRC*

4 Services internes



Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Crimes graves et crime organisé	Priorité permanente	Réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police au pays
Sommaire des progrès		
<p>Par son travail accru de sensibilisation, d'éducation et d'exécution de la loi, la GRC a largement contribué à limiter les crimes graves et le crime organisé dans l'ensemble du Canada. Pendant la période de rapport, la GRC a perturbé avec succès des groupes du crime organisé qui présentaient une menace nationale et provinciale. Les perturbations ont compris des arrestations ciblées, la saisie ou le gel de produits de la criminalité et, dans certains cas, le démantèlement total du groupe du crime organisé. À titre d'exemple, la GRC a collaboré avec l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé de la Colombie Britannique afin de mettre au jour quatre installations sophistiquées de culture de la marijuana. En tout, 10 000 plants de marijuana ainsi que de l'équipement dispendieux d'une valeur approximative s'élevant entre 5 et 10 millions de dollars ont été saisis.</p>		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Sécurité nationale	Priorité permanente	Réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens
Sommaire des progrès		
<p>Par l'application du mandat d'exécution de la loi de la GRC, des personnes et des groupes se sont vus empêcher de poser des actes criminels qui menaçaient la sécurité nationale. En coopérant avec divers organismes canadiens et étrangers de renseignements, de sécurité et d'exécution de la loi, la GRC a pu prévenir les menaces à la sécurité nationale, les détecter, les enrayer, et y répondre quand elles se sont concrétisées. Le 1^{er} décembre 2013, la GRC a rendu publique l'arrestation de Qing Quentin Huang, à Toronto, qui a été accusé d'infractions en vertu de la <i>Loi sur la protection de l'information</i>. M. Huang a été accusé de deux tentatives de communiquer à une entité étrangère (Chine) des renseignements délicats détenus par le gouvernement canadien concernant une stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale. De même, elle a contribué à la prévention du crime, par son grand travail de sensibilisation, luttant avec de nombreuses communautés contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant à la violence.</p>		

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Intégrité économique	Priorité permanente	Réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police au pays
Sommaire des progrès		
<p>La GRC poursuit ses avancées dans la lutte au crime économique en appliquant énergiquement les dispositions législatives sur le blanchiment d'argent, les produits de la criminalité, la corruption, le faux-monnayage, la faillite, et les infractions contre les marchés financiers. Des démarches proactives de sensibilisation et la collaboration avec les organismes d'exécution de la loi et les institutions financières ont davantage consolidé la stabilité des systèmes politique et économique du Canada. À titre d'exemple, la GRC a coopéré avec la coalition des personnes retraitées et le Centre antifraude du Canada (CAFC) afin d'élargir ses programmes de sensibilisation visant à prévenir la victimisation des Canadiens. La GRC a lancé un site Web sur la protection contre la fraude et publié un manuel antifraude intitulé <i>Le petit livre noir de la fraude</i>. Cette initiative a été combinée à l'affichage continu de renseignements essentiels aux personnes âgées en vue de les sensibiliser aux fraudes liées au vol d'identité, à l'hameçonnage ou à la recherche de renseignements personnels sur le Web ainsi qu'aux faux sites Web. L'intégrité économique continuera d'être une priorité de la GRC, car selon des estimations, 90 % des fraudeurs sont liés au crime organisé. De plus, le CAFC reçoit 120 000 plaintes de fraude chaque année.</p>		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Collectivités autochtones	Priorité permanente	Réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens
Sommaire des progrès		
<p>La GRC a continué de renforcer et d'améliorer ses relations avec les collectivités autochtones en vue d'accroître leur sécurité et leur santé. Par exemple, la GRC a lancé une campagne de recrutement en vue de fournir aux collectivités des agents de la paix en uniforme qui ont une connaissance spécialisée des collectivités où ils exercent leurs fonctions, y compris la langue, la culture et la géographie. De plus, la GRC a effectué un examen des cas non réglés de femmes autochtones disparues et de l'ensemble des meurtres de femmes autochtones entre 1980 et 2012 afin de déterminer les facteurs de risque à cet égard. L'examen sera utile pour que les ressources des services de police puissent cibler les initiatives de prévention du crime dans les collectivités autochtones où le risque de victimisation est le plus élevé.</p>		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Jeunesse	Priorité permanente	Réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens
Sommaire des progrès		
<p>Tout au long de l'exercice, la GRC a axé ses efforts sur l'établissement et le renforcement de partenariats fructueux avec des communautés et des jeunes. En février 2014, la GRC a organisé son quatrième atelier national sur le développement du leadership chez les jeunes, qui a rassemblé des agents de la GRC et des jeunes de l'ensemble du Canada en vue de déterminer des problèmes liés au crime et à la victimisation et d'élaborer des plans d'action communautaires dirigés par des jeunes et appuyés par les services de police. Pour maximiser les connaissances et la formation à l'interne, la GRC a également lancé un cours en ligne en partenariat avec le ministère de la Justice qui porte sur les modifications apportées à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>. À l'externe, la GRC a lancé le site Web « Centre de prévention du crime chez les jeunes », un site interactif à l'intention des jeunes, des enseignants et des parents. Les nouveautés du site comprennent des fonctions permettant aux utilisateurs de poser des questions à des experts sur la criminalité et la victimisation chez les jeunes, ainsi qu'un espace consacré à des discussions sur les problèmes actuels dans les collectivités par l'intermédiaire des médias sociaux. Enfin, la GRC a collaboré avec « Taking it Global » et le « Centre for Global Education » afin de mettre sur pied <i>DiscussionsGRC</i>, un ensemble de vidéoconférences interactives axées sur les problèmes prioritaires touchant les jeunes, comme l'intimidation, la cyberintimidation, la conduite avec facultés affaiblies et la distraction au volant. Environ 600 étudiants et 300 membres du public ont assisté aux activités d'apprentissage par vidéo en direct, tandis qu'une équipe de mentors experts fournissait de la rétroaction aux questions envoyées par les étudiants et le public pendant les activités d'apprentissage.</p>		



Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>Contexte de menace changeant</p> <p>En raison de l'évolution des réalités opérationnelles, notamment en ce qui concerne les changements démographiques, les types de crimes et l'accès aux nouvelles technologies, sans oublier les entrepôts de données vieillissants et cloisonnés, il est possible que la GRC ne soit pas en mesure de prendre des décisions opérationnelles essentielles fondées sur des renseignements exacts et opportuns dans un environnement où la connaissance de la situation est cruciale.</p> <p><i>(Lié au risque concernant la gestion de la technologie de l'information [TI])</i></p>	<p>La GRC a continué d'axer ses efforts sur la réingénierie de la Police fédérale, notamment l'établissement des priorités de grands projets à l'échelle fédérale et des stratégies de réduction de la criminalité à l'échelle divisionnaire, la participation de la communauté de la police fédérale et la mise à profit de relations clés avec des intervenants du secteur public.</p>	<p>Résultat stratégique de la GRC :</p> <p>Réduction de l'activité criminelle qui touche les Canadiens</p> <p>Programmes :</p> <p>1.1 Opérations policières</p> <p>1.2 Services canadiens d'application de la loi</p> <p>Sous-programmes :</p> <p>1.1.1 Services de police à contrat</p> <p>1.1.2 Police fédérale</p> <p>1.2.1 Soutien scientifique et technique et soutien aux enquêtes</p>
<p>Pratiques de gestion</p> <p>En raison de la taille, de la complexité et de la diversité des rôles joués par les employés au sein de l'organisation, il est possible que les superviseurs et les gestionnaires ne soient pas en mesure d'accéder à des occasions d'apprentissage au soutien stratégique en temps opportun et de façon cohérente afin d'être en mesure de répondre aux attentes de l'organisation et de fournir une orientation adéquate et opportune.</p>	<p>Les initiatives et les activités de la GRC étaient fondées sur quatre principes directeurs : renforcement de la gouvernance; utilisation efficace des ressources; responsabilité accrue; et accent sur les opérations.</p> <p>L'une des grandes priorités était la réforme législative découlant de la <i>Loi visant à accroître la responsabilité de la GRC</i>. Cette loi a permis de renforcer les politiques et les processus en place à la GRC afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire, sain et respectueux. La loi a également permis à l'organisation de mieux répondre aux besoins et aux attentes des Canadiens, des intervenants et des employés de la GRC.</p>	<p>Résultat stratégique de la GRC :</p> <p>Réduction de l'activité criminelle qui touche les Canadiens</p> <p>Programmes :</p> <p>1.1 Opérations policières</p> <p>1.2 Services canadiens d'application de la loi</p> <p>Sous-programme :</p> <p>4.1.2 Services de gestion des ressources</p>
<p>Gestion de la TI</p> <p>Les avancées révolutionnaires des domaines de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) continuent d'influencer le fonctionnement des organisations. La durabilité et le vieillissement des systèmes de GI TI ainsi que des fonds de renseignements surchargés et cloisonnés présentent des risques considérables à la satisfaction des exigences administratives et opérationnelles.</p> <p><i>(Lié au risque concernant le contexte de menace changeant)</i></p>	<p>L'organisation a axé ses efforts sur un programme de GI-TI restructuré qui sera exécuté selon un modèle d'entreprise national. La GRC s'est également efforcée de fournir des outils et des technologies modernes ainsi qu'un accès immédiat à des renseignements fiables.</p>	<p>Résultat stratégique de la GRC :</p> <p>Réduction de l'activité criminelle qui touche les Canadiens</p> <p>Programmes :</p> <p>1.1 Opérations policières</p> <p>1.2 Services canadiens d'application de la loi</p> <p>4.1 Services internes</p> <p>Sous-programme :</p> <p>4.1.2 Services de gestion des ressources</p>

Explication du risque

La GRC a connu des changements internes et externes considérables au cours des dix dernières années. Les préoccupations accrues liées au terrorisme et à l'extrémisme, les changements démographiques et la succession rapide des avancées technologiques ont compliqué le contexte opérationnel de la GRC et constituent les principaux facteurs de risque pour l'organisation.

Un examen des risques importants pour l'organisation a été entrepris en 2013-2014. Dans le cadre de cet exercice, la GRC a examiné des stratégies d'atténuation du risque et des changements environnementaux, ce qui a entraîné le réexamen des risques les plus importants. Les résultats de l'exercice d'évaluation des risques portent sur quatre thèmes généraux : stratégie et gouvernance, technologie et infrastructure, environnement externe et ressources humaines. Les énoncés de risque ont également été modifiés pendant cet exercice.

Au cours de la dernière année, le sous-programme Police fédérale a apporté des modifications considérables à ses fonctions administratives et opérationnelles. La nouvelle structure de la Police fédérale a permis à l'organisation de mieux harmoniser les ressources aux priorités en matière d'exécution de la loi, ce qui modernise les opérations en vue de réaliser le mandat fédéral d'exécution de la loi de façon efficace et efficiente.

L'équipe chargée de l'Initiative de réforme législative a déployé des efforts constants en vue de mettre en œuvre les modifications découlant de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la GRC*. La GRC a continué de faire progresser sa transformation, et a considérablement renforcé les politiques et les processus déjà en place en vue d'appuyer un milieu de travail sécuritaire, sain et respectueux pour les employés. La loi a également renforcé la relation de la GRC avec ses partenaires contractuels en améliorant les mécanismes de responsabilisation inclus dans les Ententes sur les services de police de 2012-2032.

Le programme de GI-TI a continué la restructuration en fonction du modèle d'entreprise national. L'accent a été mis sur l'adoption d'une approche cohérente en matière de GI-TI à l'échelle de l'organisation qui comprend une infrastructure, des systèmes, de l'expertise et des coûts partagés. La GRC a également amélioré son utilisation de processus et de technologies d'informatique décisionnelle en vue de transformer des données brutes en renseignements utiles qui appuient la prise de décisions opérationnelles. L'utilisation de l'informatique décisionnelle à la GRC constitue une approche pluriannuelle visant à offrir en temps opportun des renseignements utiles et exacts sur le plan stratégique, opérationnel et tactique.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
2 758 076 493	2 853 116 277	3 057 718 197	2 892 380 696	39 264 419

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP]) ¹

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu)
29 032	28 910	(122)



Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2011-2012
Résultat stratégique 1 : Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens								
Opérations policières	1 636 666 754	1 697 370 944	1 588 258 670	1 583 572 559	1 845 256 093	1 761 000 036	1 913 573 311	1 667 296 027
Services canadiens d'application de la loi	243 875 567	247 552 262	246 951 544	241 010 583	256 166 042	241 130 536	260 304 114	256 203 400
Total partiel	1 880 542 321	1 944 923 206	1 835 210 214	1 824 583 142	2 101 422 135	2 002 130 572	2 173 877 425	1 923 499 428
Résultat stratégique 2 : Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale								
Opérations policières internationales	56 012 070	56 641 845	55 629 026	55 611 026	58 841 573	53 068 140	61 606 341	60 941 460
Culture et patrimoine de la police canadienne	11 052 423	11 367 863	11 091 331	11 085 331	12 779 035	13 359 752	13 058 519	12 330 272
Total partiel	67 064 493	68 009 708	66 720 357	66 696 357	71 620 608	66 427 892	74 664 860	73 271 732
Résultat stratégique 3 : Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité								
Paiements législatifs	142 186 657	148 486 740	164 898 076	183 613 215	148 601 130	147 142 744	134 622 883	122 818 236
Total partiel	142 186 657	148 486 740	164 898 076	183 613 215	148 601 130	147 142 744	134 622 883	122 818 236
Services internes Total partiel	668 283 022	691 696 623	647 196 641	656 392 315	736 074 324	676 679 488	741 234 191	854 986 416
Total	2 758 076 493	2 853 116 277	2 714 025 288	2 731 285 029	3 057 718 197	2 892 380 696	3 124 399 359	2 974 575 811

Analyse

En ce moment, la GRC peut seulement fournir des renseignements sur les finances et les ressources humaines à l'échelle du programme. Un plan de mise en œuvre a été lancé afin de rendre compte des autorisations et des dépenses à l'échelle des sous-programmes et des sous-sous-programmes à compter du *Rapport ministériel sur le rendement* de 2015-2016.

Les dépenses réelles de la GRC sont plus élevées que prévu en raison d'une augmentation de 231 millions de dollars des fonds prévus dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 découlant de l'approbation d'un financement temporaire en cours d'exercice provenant du Budget supplémentaire des dépenses et de virements

d'affectation du Conseil du Trésor. La majeure partie de l'augmentation (221 millions de dollars) est liée au report de fonds pour dépenses en capital et dépenses de fonctionnement, ainsi que des fonds reçus à l'appui du Service de police communautaire des Premières nations (42 millions de dollars). Ce financement n'était pas compris dans les dépenses prévues du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2013-2014. Les augmentations ont été partiellement contrebalancées par l'exigence visant la réduction des autorisations de dépenser en 2013-2014 en raison d'un virement remis à Services partagés Canada (40 millions de dollars).

Les dépenses réelles sont de 165 millions de dollars inférieures aux autorisations totales de 2013-2014, qui comprenaient 15 millions de dollars d'affectations

Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014

bloquées (sommes inutilisables au cours de l'exercice) et 7 millions de dollars en produits de la vente de biens de l'État inutilisables jusqu'en 2014-2015. La proportion réelle globale des dépenses non utilisées a donc été de 4,7 %. Le montant principal non utilisé, une somme de 115 millions de dollars, s'applique au crédit pour dépenses d'immobilisations, dont 70 millions de dollars correspondent spécifiquement au sous programme Services de police à contrat. Des retards dans l'approbation de projets provinciaux et territoriaux visant des plans d'immobilisation, ainsi que la réduction des exigences entraînée par les compressions budgétaires de l'ensemble du gouvernement, ont également contribué au montant non utilisé. Le reste des fonds inutilisés,

principalement lié aux dépenses de fonctionnement, sont liés à l'harmonisation de la structure des coûts de la GRC en vue de mettre en œuvre les initiatives visant à réaliser des économies annoncées dans le Plan d'action économique de 2012. En 2013-2014, des économies ont été réalisées grâce à un certain nombre d'initiatives clés décrites dans le Rapport financier trimestriel du troisième trimestre de 2013-2014, y compris la modernisation des soins de santé et les modifications apportées aux indemnités de tenue civile et de fourniture. Enfin, les écarts ont été contrebalancés par le fait que la GRC ne demandera pas le remboursement de dépenses admissibles au chapitre de la rémunération en 2013-2014.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le cadre pangouvernemental ² (dollars)

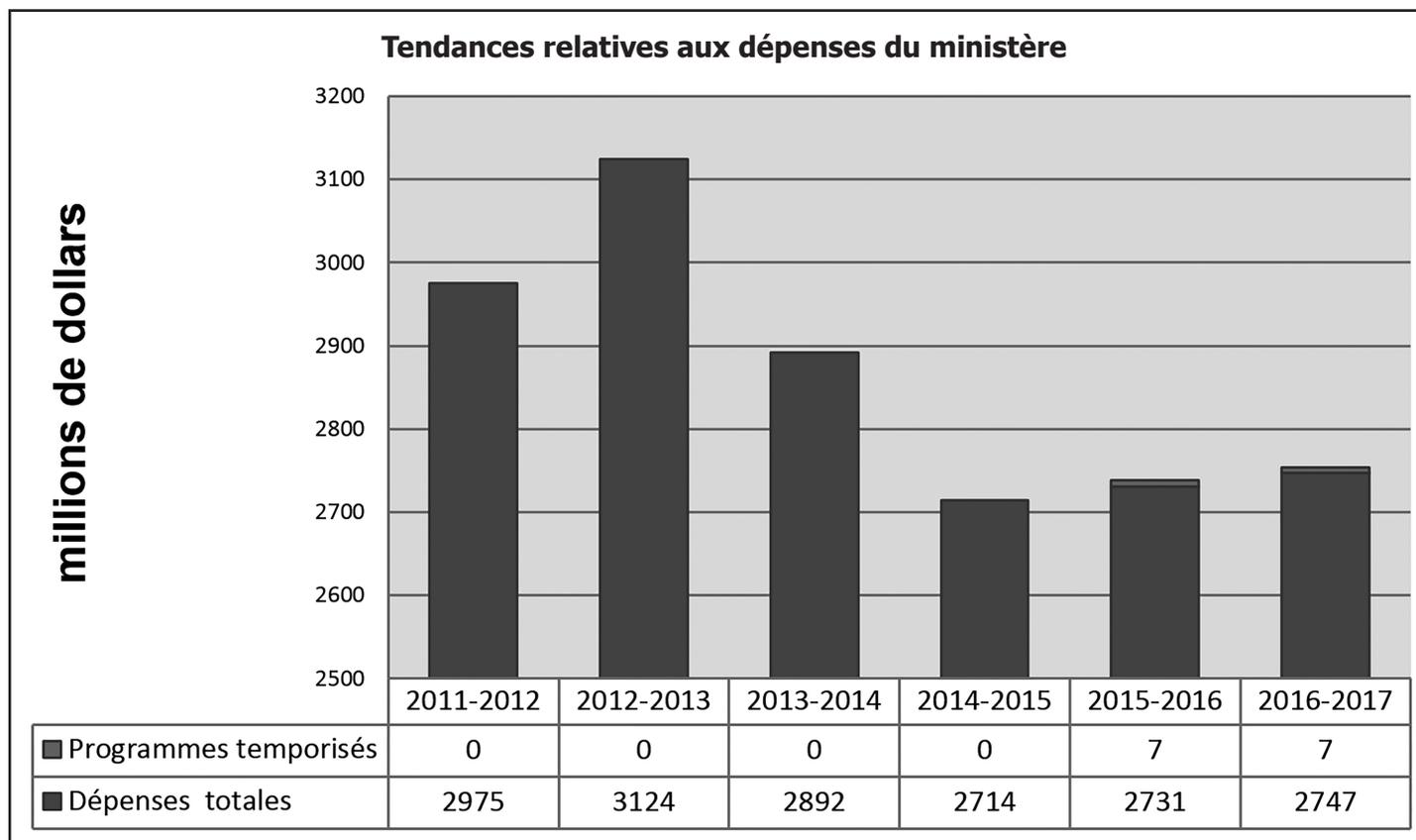
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
Réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens	1.1 Opérations policières	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	1 761 000 036
	1.2 Services canadiens d'application de la loi	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	241 130 536
Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police au pays	2.1 Opérations policières internationales	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	53 068 140
	2.2 Culture et patrimoine de la police canadienne	Affaires sociales	Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	13 359 752
Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité	3.1 Paiements législatifs	Affaires économiques	Emploi et sécurité du revenu pour les Canadiens	147 142 744

Total des dépenses par secteur de dépenses (dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	148 486 740	147 142 744
Affaires sociales	1 956 291 069	2 015 490 324
Affaires internationales	56 641 845	53 068 140
Affaires gouvernementales	S.O.	S.O.



Tendances relatives aux dépenses du ministère



Les dépenses globales de 2013-2014 sont d'environ 7 % (232 millions de dollars) inférieures à celles de 2012-2013. La majorité de cette réduction découle directement des versements uniques effectués en 2012-2013 et liés à la liquidation des indemnités de départ.³ Ces paiements représentaient une réduction de 283 millions de dollars entre 2012-2013 et 2013-2014. Lorsque l'incidence de la liquidation des indemnités de départ est supprimée des dépenses d'une année à l'autre, il reste une légère augmentation de salaire d'environ 2 %. Cette augmentation est liée au coût plus élevé de la paye des membres et des fonctionnaires en raison d'augmentations de salaire déjà négociées et des cotisations plus élevées de l'employeur au régime de pension et à l'assurance-emploi. Il y a également eu une augmentation de la rémunération des heures supplémentaires en raison d'interventions opérationnelles d'urgence, notamment en raison des inondations en Alberta, de la participation des policiers à la grève des gardiens de prison en Alberta et des manifestations liées au gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. De plus, il y a eu une augmentation annuelle de 17 millions de dollars en raison d'un déficit actuariel dans la Caisse de retraite de la GRC en date du 31 mars 2014.

Les autres augmentations des dépenses comprennent les paiements effectués au titre de subvention pour indemniser les membres blessés dans l'exercice de leurs fonctions, dont l'augmentation annuelle s'est élevée à 14 millions de dollars. Il est attendu que les paiements associés à la

subvention continuent d'augmenter en raison du nombre de participants qui touchent des pensions d'invalidité et des augmentations annuelles liées à l'indexation des prestations d'invalidité. Ces augmentations prévues sont prises en considération dans les dépenses prévues au cours des exercices futurs, de même que les transferts de crédit d'organismes centraux en raison des déficits au chapitre de la rémunération. D'autres légères augmentations aux dépenses prévues sont attribuables au financement d'initiatives de renouvellement, comme la Stratégie nationale de répression de la contrefaçon et la réforme du statut de réfugié.

Les secteurs visés par les augmentations des dépenses sont contrebalancés par une tendance à la baisse globale, telle qu'elle est décrite dans le tableau des tendances relatives aux dépenses du Ministère. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2014-2015, à savoir la dernière année pendant laquelle les niveaux de référence sont réduits en vue d'atteindre intégralement la cible d'économies de 195,2 millions de dollars annoncée dans le Plan d'action économique de 2012.⁴

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de la GRC, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2014* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.⁵

SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE



Résultat stratégique : Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens

Programme 1.1 : Opérations policières

Description

Aux termes de la *Loi sur la GRC*, ce programme fournit aux Canadiens des services de police aux niveaux fédéral, provincial et municipal et dans les collectivités autochtones. Comme le précise la *Loi sur la GRC*, ces services comprennent toutes les fonctions des agents de la paix en ce qui concerne le maintien de la paix, la prévention du crime et des infractions aux lois fédérales et à celles en vigueur dans la province où ils peuvent être employés, ainsi que l'arrestation des criminels, des contrevenants et des autres personnes pouvant être légalement mises sous garde; l'exécution de tous les mandats – ainsi que les obligations et services s'y rattachant – qui peuvent, aux termes de la *Loi sur la GRC*, des autres lois fédérales ou de celles en vigueur dans une province, être légalement exécutés par des agents de la paix; toutes les fonctions qui peuvent être légalement exercées par des agents de la paix en matière d'escorte ou de transfèrement de condamnés, ou d'autres personnes sous garde, à destination ou à partir de quelque lieu que

ce soit : tribunal, asile, lieu de punition ou de détention, ou autre; ainsi que les autres attributions déterminées par le gouverneur en conseil ou le commissaire. Les activités générales d'application de la loi qui viennent s'ajouter aux activités de sensibilisation menées par les employés de la GRC auprès du public, d'entreprises et d'autres ministères ou organismes du Canada, font que ce programme contribue à un Canada sécuritaire et sécurisé. On citera par exemple les séances d'information sur la prévention de la criminalité, la sécurité nationale, la criminalité financière, le crime organisé et les drogues, que la GRC anime afin de réduire la victimisation des Canadiens. En outre, ce programme voit à la protection des personnes désignées et à la sécurité lors d'événements majeurs, ce qui a pour effet d'atténuer les menaces possibles à l'égard de la population canadienne. De plus, ce programme offre un soutien opérationnel et technique de haut niveau à l'appui du but ultime de la GRC qui est de réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
1 636 666 754	1 697 370 944	1 845 256 093	1 761 000 036	63 629 092

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
21 791	21 550	(241)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens	Pourcentage de Canadiens qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « Je suis satisfait de la contribution de la GRC à un Canada sécuritaire et sécurisé »	80 %	S.O. ⁶
	Indice de gravité de la criminalité au Canada dans les secteurs relevant de la GRC ⁷	96 ⁸	91,48
	Taux de criminalité ⁹ par habitant au Canada dans les secteurs relevant de la GRC	8 854 ¹⁰	8 392,49

Analyse du rendement et leçons retenues

Le succès d'une organisation policière et sa capacité de réduire l'activité criminelle dépendent de plusieurs facteurs importants. Pour mesurer la réduction de l'activité criminelle touchant les Canadiens, nous avons choisi comme indicateurs de rendement la satisfaction globale de la clientèle, le taux de criminalité déclaré par la police, la gravité de la criminalité et la manière dont celle-ci est perçue.

Le taux de criminalité déclaré par la police s'obtient en divisant par la population la somme des crimes signalés dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et s'exprime en une valeur par 100 000 habitants. En 2013-2014, le taux de criminalité à l'échelle des territoires de la GRC s'élevait à 8 392,49,

ce qui constitue une diminution comparativement au résultat réel de 8 950,12 en 2012-2013. L'indice de gravité de la criminalité (IGC) s'avère fort utile pour la mise en contexte. L'IGC fait une pondération par volume et par gravité, attribuant un coefficient à chaque type de délit. Le niveau de gravité du crime au Canada, dans les territoires de la GRC, s'élevait à 91,48. Cela constitue une diminution comparativement au résultat réel de 97,56 en 2012-2013.

La tendance globale en matière de réduction de la criminalité s'explique par diverses initiatives entreprises tout au long de l'année, initiatives qui seront décrites tout au long du présent rapport.

Sous-programme 1.1.1 : Services de police à contrat

Description

Ce sous-programme répond aux besoins des provinces, territoires, municipalités et collectivités autochtones du Canada en matière d'application de la loi en offrant des services de police à toutes les provinces (sauf en Ontario et au Québec), aux trois territoires, à plus de 180 municipalités et à des collectivités autochtones en vertu d'ententes sur les services de police (ESP) conclues entre Sécurité publique Canada et les administrations clientes quant à la prestation de services par la GRC. Les ESP comprennent l'Entente sur les services de police provinciaux (ESPP), l'Entente sur les services de police municipaux (ESPM) et l'Entente communautaire tripartite (ECT), et les coûts des services de police sont répartis entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales. Les services offerts par la GRC comprennent l'exécution des lois canadiennes en vertu des diverses lois fédérales et provinciales, notamment le *Code criminel* et la *Loi sur le système de*

justice pénale pour les adolescents, les lois provinciales et les règlements municipaux. Le modèle de police contractuelle de la GRC est un moyen efficace de lutter contre les crimes qui touchent plusieurs territoires de compétence et dont la nature est changeante, ainsi que d'offrir des services de police uniformes aux collectivités canadiennes. Ce sous-programme offre aux collectivités un service de police efficace et hautement qualifié qui peut enquêter de façon homogène sur les priorités locales qui pourraient avoir des liens avec les enquêtes provinciales, nationales et internationales. Cette grande réserve de policiers hautement qualifiés répartis d'un bout à l'autre du pays permet à la GRC de déployer rapidement et efficacement un grand nombre de ressources prêtes à intervenir rapidement en cas d'urgence de première ligne et d'incident critique, et de mener à bien des activités d'enquête, de répression et de prévention ainsi que de police communautaire et de réduction de la criminalité.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens ont accès à des services de police contractuels de qualité dans les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités autochtones	Pourcentage de clients des services de police contractuels qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit des services de haute qualité »	80 %	S.O. ¹¹
	Taux pondéré de résolution des crimes par la GRC ¹²	42,12	39,63
	Taux de résolution traditionnels de la GRC (non pondérés) ¹³	plus de 48	44,45



Analyse du rendement et leçons retenues

En vertu des Ententes sur les services de police signées en 2012, la GRC a axé ses efforts sur la modernisation de sa relation avec les représentants du gouvernement fédéral et les territoires visés par un contrat. Le Comité de gestion des contrats (CGC), qui découlent des Ententes sur les services de police, a mis de l'avant plusieurs initiatives en 2013-2014, y compris la consolidation des services, de l'approvisionnement et des coûts. De plus, le CGC a réglé des problèmes liés à la formation sur le maniement des armes à feu, aux options en matière de prestation de services ainsi qu'à des recherches et à des études de faisabilité portant sur la mise en service d'équipement policier spécialisé, y compris des caméras vidéo corporelles et des systèmes de vidéo dans les voitures. En collaboration avec des représentants de Sécurité publique Canada, le CGC a renforcé la responsabilisation entre la GRC et les territoires visés par un contrat et a fourni des consultations utiles en ce qui concerne la prise de décisions.

Tout au long de l'exercice, la GRC s'est dévouée à la recherche, à l'élaboration et à l'instauration de pratiques exemplaires à l'appui des opérations policières. L'organisation a cherché à sensibiliser le public à la sécurité routière pour éliminer les principaux facteurs d'accidents causant la mort ou des blessures graves; notamment la conduite avec facultés affaiblies. Selon un examen des objectifs et des initiatives liées à la circulation dans l'ensemble des divisions contractuelles de la GRC, les principales causes de collisions, de blessures ou de décès sont les suivantes : conduite avec

facultés affaiblies en raison d'alcool ou de drogues (médicaments ou drogues illicites); distraction au volant; conduite agressive; et mauvaise utilisation des ceintures de sécurité. Ces résultats ont aidé à élaborer une stratégie axée sur des initiatives d'éducation, de sensibilisation et d'exécution de la loi.

En mettant autant d'accent sur la sensibilisation que sur l'exécution, toutes les divisions contractuelles ont participé à une journée de mobilisation contre la conduite avec facultés affaiblies le 7 décembre 2013. Plus de 80 000 véhicules ont été examinés afin de déterminer si leur conducteur montrant des signes de conduite avec facultés affaiblies, et ce, à plus de 800 contrôles routiers. À la fin de la journée, 131 accusations criminelles avaient été portées concernant des cas de conduite avec facultés affaiblies en raison d'alcool ou de drogues, et les permis de 338 conducteurs ont été visés par des suspensions ou des invalidations de permis dans les contrôles routiers. Une deuxième journée de mobilisation a eu lieu le 22 mars 2014. En tout, 54 000 véhicules ont été vérifiés, 157 accusations criminelles ont été portées concernant des cas de conduite avec facultés affaiblies en raison d'alcool ou de drogues, et 341 conducteurs ont été visés par une suspension de permis en raison d'alcool ou de drogue. Après avoir évalué le succès de la stratégie de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies, la GRC continuera de collaborer avec ses divisions, d'autres services de police et des partenaires externes en vue d'organiser d'autres initiatives d'exécution de la loi.

Sous-sous-programme 1.1.1.1 : Services de police provinciaux et territoriaux

Description

Ce sous-sous-programme répond aux besoins des provinces et territoires en matière d'application de la loi en offrant des services de police à toutes les provinces (sauf en Ontario et au Québec) et aux trois territoires, en vertu d'ententes sur les services de police (ESP) conclues entre Sécurité publique Canada et les administrations clientes quant à la prestation de services par la GRC.

Les coûts des services de police sont répartis entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les services offerts par la GRC comprennent l'exécution des lois canadiennes en vertu des diverses lois fédérales et provinciales, notamment le *Code criminel* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, les lois provinciales et les règlements municipaux.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les Canadiens ont accès à des services de police contractuels de qualité dans les provinces et les territoires	Pourcentage de clients des services de police contractuels dans les provinces et territoires qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « la GRC fournit des services de haute qualité »	80 %	S.O. ¹⁴

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour offrir des services à un pays aussi grand et diversifié que le Canada, la GRC a adopté des politiques dynamiques pour s'assurer qu'elle est en mesure de fournir d'excellents services de police aux provinces et aux territoires. À la suite du projet de recherche collaboratif de la GRC avec Recherche et développement pour la défense Canada, des limites relatives à la capacité de la GRC en matière d'armes à feu ont été décelées, et des options ont été proposées en vue de remédier aux lacunes existantes. Selon une recherche indépendante et des consultations approfondies avec de nombreux partenaires internes et externes entre 2010 et 2011, la GRC a choisi d'employer la carabine de patrouille Colt C8 pour les services généraux. Les carabines ont été envoyées aux divisions de la GRC à des fins d'utilisation opérationnelle et ont été remises aux membres qualifiés qui ont suivi la formation nécessaire. Au printemps 2013, des formations sur le maniement et l'enseignement à l'intention des opérateurs et des formateurs ont été mises en œuvre afin de former les membres de la GRC de l'ensemble du Canada en ce qui concerne la carabine de patrouille.

Pendant l'exercice visé par le présent rapport, la GRC a continué d'adopter l'utilisation de Systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS), qui sont des modèles réduits d'aéronefs équipés de caméras et télécommandés à distance par des pilotes et des observateurs au sol. La GRC a discuté avec le Commissaire fédéral à la protection de la vie privée en vue de confirmer les paramètres relatifs à l'utilisation d'UAS par la GRC. Cette utilisation est limitée aux enquêtes sur le lieu de l'accident, aux reconstitutions des accidents de la route, à la recherche et au sauvetage, aux enquêtes sur des crimes majeurs et aux appels lancés aux Groupes tactiques d'intervention. Une politique nationale sur l'utilisation des UAS a été approuvée en 2013 et le nombre d'aéronefs en service est passé d'un seul appareil en 2010 à plus de 55 appareils qui sont maintenant en service aux quatre coins du Canada.

Des progrès ont également été réalisés dans l'approche de l'organisation aux services policiers quotidiens. À titre de projet pilote, la GRC a collaboré avec le gouvernement de la Saskatchewan en vue de mettre en œuvre la stratégie Établir des partenariats pour réduire la criminalité. Au sein de la province, la GRC a aussi continué à participer à Mobilisation de la collectivité : Prince Albert, où des ressources de plusieurs organisations, notamment des secteurs de

l'éducation, de la santé et de la santé mentale ainsi que des organisations locales d'exécution de la loi locale, ont formé un centre de consultation sur des cas prioritaires. Essentiellement, le centre permet de jumeler les personnes à risque aux services qui peuvent les aider lorsqu'ils en ont le plus besoin, et ce, afin de prévenir la criminalité.¹⁵ Depuis 2010, le taux de crimes violents à Prince Albert a chuté de 37 %.¹⁶ Comme certains facteurs communautaires ont une incidence sur ces résultats, la GRC continuera de collaborer avec le service de police locale afin d'adopter le modèle à d'autres endroits, ce qui inclut dix nouveaux centres actifs en Saskatchewan.

Dans la Division G de la GRC, aux Territoires du Nord-Ouest, un agent du renseignement pour l'Arctique a été nommé afin d'établir des relations avec les ministères et les organisations du gouvernement ainsi que les entreprises et le milieu de l'enseignement. Ce nouveau poste permet d'échanger des renseignements sur des questions liées au crime organisé, à la sensibilisation au domaine maritime et à la sécurité nationale. La GRC a également maintenu son partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Garde côtière canadienne et le ministère de la Défense nationale (MDN) afin de patrouiller sur le fleuve Mackenzie et dans le delta du Mackenzie dans le cadre de l'opération « Gateway ». Ensemble, les projets spéciaux, le renforcement des relations et l'échange de renseignements à la Division G ont ajouté une valeur inestimable à l'approche du gouvernement canadien en matière de souveraineté et de sécurité dans l'Arctique.

À la Division D, au Manitoba, la GRC va investir des ressources toute l'année pour réduire la menace des crimes graves et du crime organisé dans les collectivités autochtones. Le Groupe intégré du renseignement sur les gangs (GIRG), un groupe financé par la province qui cible les activités des gangs de rue au Manitoba, a effectué des collectes de renseignements, a exécuté des mandats de perquisition et a fourni de l'aide à cet égard, et il a fourni de l'expertise et des conseils sur la gestion des sources humaines, la collecte de renseignements et les gangs de rue. Le GIRG a également collaboré avec plusieurs groupes d'enquêtes de la GRC, y compris dans le cadre du projet « Devote », qui porte sur des homicides et des disparitions non résolus qui remontent à plusieurs années et qui visent des personnes exploitées et à risque.



Sous-sous-programme 1.1.1.2 : Services de police municipaux

Description

Ce sous-sous-programme répond aux besoins des municipalités du Canada en matière d'application de la loi en offrant des services de police à plus de 180 municipalités en vertu d'ententes sur les services de police (ESP) conclues entre Sécurité publique Canada et les administrations clientes quant à la prestation de services par la GRC. Les coûts des services de police sont répartis entre les gouvernements fédéral,

provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales en fonction de la taille de la population. Les services offerts par la GRC comprennent l'exécution des lois canadiennes en vertu des diverses lois fédérales et provinciales, notamment le *Code criminel* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, les lois provinciales et les règlements municipaux.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les Canadiens ont accès à des services de police contractuels de qualité dans les municipalités	Pourcentage de clients des services de police contractuels dans les municipalités qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit des services de haute qualité »	80 %	S.O. ¹⁷

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a établi des relations solides avec ses partenaires contractuels municipaux signataires d'une entente sur les services de police municipale. Les ententes de 2012 comprennent des articles portant sur la consultation utile et l'établissement de priorités entre la municipalité et la GRC, et l'accent a été mis sur le contrôle local et les responsabilités respectives des deux parties. Par exemple, on cherche maintenant à susciter la participation de la collectivité afin de sélectionner les commandants des détachements. La collectivité et la GRC participent également à l'établissement des priorités avant la création des plans de rendement annuels, qui déterminent les objectifs, les initiatives et les risques pour chaque détachement de la GRC.

Les ententes ont permis de transférer certaines fonctions spécialisées aux régions (p. ex. identification judiciaire) en vue de fournir un meilleur service et d'intégrer d'autres fonctions, notamment grâce à la création d'équipes intégrées des enquêtes sur les homicides. Des méthodes de ressourcement de la police ont été employées en vue de déterminer les niveaux de service appropriés, et les normes de service ont été harmonisées dans toutes les municipalités. Ces initiatives, sans oublier l'ajout d'un représentant municipal au Comité de gestion des contrats (CGC), visent à accroître le niveau de satisfaction des clients contractuels municipaux à l'égard des services de la GRC.

Sous-sous-programme 1.1.1.3 : Services de police autochtones

Description

Ce sous-sous-programme répond aux besoins des collectivités et des peuples autochtones en matière d'application de la loi en vertu d'ententes communautaires tripartites (ECT) et du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN). Les coûts sont répartis entre les gouvernements fédéral,

provinciaux et territoriaux ainsi que les collectivités des Premières nations en fonction de l'entente conclue. Les services offerts par la GRC comprennent l'exécution des lois canadiennes en vertu des diverses lois fédérales et provinciales, notamment le *Code criminel* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, les lois provinciales et les règlements municipaux.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des collectivités autochtones plus sûres et plus saines	Pourcentage de répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC contribue à créer des collectivités autochtones plus saines et plus sûres »	Autochtones : 80 % Dirigeants autochtones : 80 % Clients des services de police contractuels : 80 %	S.O. ¹⁸
	Proportion d'Autochtones ayant signalé avoir été victimes d'un crime au cours d'une période de 12 mois	À déterminer	37 % ¹⁹

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour aborder le fait que les femmes autochtones font face à des risques plus élevés de violence et d'homicide, la GRC a effectué un examen des cas de femmes autochtones disparues et assassinées. Cet examen a inclus tous les cas figurant dans les dossiers de la GRC et de l'ensemble des services de police canadiens, et il a profité des renseignements contenus dans la base de données des Sœurs d'esprit qui ont été fournis par l'Association des femmes autochtones du Canada. L'examen a fait état des cas non réglés de femmes autochtones disparues et de l'ensemble des homicides de femmes autochtones qui ont eu lieu entre 1980 et 2012. Parmi ces cas, 164 portaient sur des femmes disparues et 1 017 portaient sur des femmes assassinées. L'examen a été effectué en vue de déterminer les facteurs de risque et d'orienter l'élaboration de stratégies de prévention. Ce document sera un atout, car les ressources policières sont maintenant investies davantage dans les collectivités autochtones.

La GRC a continué de renforcer et d'améliorer des partenariats fructueux et a déployé des efforts proactifs en vue de régler des problèmes ayant des répercussions sur les collectivités. En 2013-2014, la GRC a lancé une campagne de recrutement dans le cadre du projet pilote des gendarmes communautaires autochtones. Ce programme vise à fournir aux collectivités des agents de la paix armés

et en uniforme qui possèdent des connaissances spécialisées des collectivités où ils exercent leurs fonctions, ce qui comprend la langue, la culture et la géographie. Ces gendarmes doivent mettre l'accent sur la prévention et la réduction de la criminalité et axer leurs efforts sur l'engagement de la collectivité.

Au cours des quelques dernières années, la GRC a collaboré avec la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) sous les auspices de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. En juillet 2013, plus de 300 000 pages de documents sur les pensionnats indiens ont été remises à la CVR aux fins d'ajout à ses données de recherches. Un jour, ces documents et d'autres recherches seront stockées dans un centre de recherche national où l'histoire des pensionnats indiens ainsi que leur incidence et leurs séquelles sur les collectivités autochtones seront consignées. La GRC a également participé à plusieurs événements nationaux en collaboration avec la CVR afin de susciter la participation du public en ce qui concerne les pensionnats indiens, l'expérience des anciens élèves et de leur famille ainsi que les séquelles laissées par ces établissements. Bob Paulson, commissaire de la GRC, s'est adressé au public lors de la dernière activité de la CVR à Edmonton, en Alberta, en mars 2014. Il a offert une courtoisie à motif étoilé à titre de geste de réconciliation.



Sous-sous-programme 1.1.1.4 : Police de protection des aéroports

Description

Ce sous-sous-programme, en vertu de la *Loi sur l'aéronautique* et de la *Loi sur le ministère des Transports*, assure une présence policière dans les aéroports de Vancouver, d'Edmonton, d'Halifax et de Victoria. En cas d'urgence, des agents de police interviennent aux points

de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) et partout dans l'aéroport, afin de protéger les voyageurs ainsi que les infrastructures de transport. Ce sous-sous-programme est financé par les autorités aéroportuaires compétentes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les besoins des clients de la Police des aéroports sont satisfaits	Pourcentage des clients de la Police des aéroports qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « la GRC répond aux besoins de mon organisation »	75 %	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC et les administrations aéroportuaires ont collaboré afin d'améliorer les services de police offerts aux aéroports de Vancouver, de Victoria et de Kelowna. Pendant la période de rapport, des employés des détachements ont collaboré avec les agents des opérations de sécurité afin d'élaborer une évaluation de la menace. Cette dernière comprend une analyse des services de police. Le rapport a été présenté au Conseil des administrations aéroportuaires à des fins d'examen et de prise de décision relativement au financement d'agents dans les plateformes aéroportuaires.

Les employés ont également élaboré divers plans et diverses initiatives tout au long de l'année et ils sont intervenus dans des situations d'urgence, comme des appels à la bombe et des menaces de détournement d'avion. À la fin de l'exercice 2013-2014, un sondage a été effectué afin d'obtenir de la rétroaction sur les services de la GRC. La totalité des clients qui ont participé au sondage a précisé qu'elle était satisfaite de la mesure dans laquelle la GRC répondait aux besoins des aéroports, ce qui montre l'incidence positive des travaux et des initiatives entreprises par le sous-sous-programme.

Sous-programme 1.1.2 : Police fédérale

Description

En vertu de la *Loi sur la GRC et du Règlement de la GRC* (1988), ce sous-programme assure l'exécution des lois fédérales et la protection du Canada et de ses institutions, ainsi que des dignitaires canadiens et étrangers. La Police fédérale assure la sécurité publique et préserve l'intégrité des régimes politique et économique du Canada. La GRC enquête sur le crime

organisé et les crimes graves, les crimes économiques (y compris la corruption) et les activités criminelles terroristes. Elle assure en outre l'exécution des lois fédérales, la collecte de renseignements criminels, la tenue d'enquêtes criminelles, la sécurité des frontières du Canada, ainsi que la sécurité des événements majeurs, des représentants de l'État, des dignitaires, des missions étrangères et des missions à l'étranger.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Prestation de programmes de la Police fédérale au Canada	Taux d'infraction aux lois fédérales pour 100 000 habitants	403,77	389,97 ²⁰
	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « Je suis satisfait de la prestation des programmes de la Police fédérale par la GRC »	85 %	S.O. ²¹

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2012-2013, la GRC a entrepris la restructuration de la Police fédérale en vue de remanier la façon dont le sous-programme s'acquitte de ses responsabilités. Pendant l'exercice, le sous-programme a élaboré une nouvelle structure de programme ainsi que des processus connexes qui permettent de traiter les priorités opérationnelles d'une façon efficace et efficiente tout en mettant l'accent sur la nature de la menace criminelle au lieu de la nature du produit. La restructuration a favorisé un échange d'information accru grâce à une intégration horizontale et a fourni un guichet unique pour chacune des divisions. Le remaniement comprend l'élaboration d'un outil d'établissement des priorités qui facilite la capacité de déterminer la priorité d'un dossier à l'échelle divisionnaire et nationale. Cela permet d'accroître la cohérence de la prise de décisions opérationnelles et du niveau de gouvernance requis. L'outil d'établissement des priorités permet de tenir compte des priorités des partenaires, des clients et des intervenants et améliore la production de rapports sur le rendement.

Dans le cadre d'un plan général visant à décentraliser les opérations fédérales de la Direction générale, la GRC a modifié le mandat de la Division A (Ottawa). Son objectif consiste désormais à se pencher sur les principales priorités et menaces concernant le pays. Pour souligner son nouveau mandat (exécution d'enquêtes spécialisées et d'opérations de protection, y compris des enquêtes à risque élevé visant des menaces considérables à l'intégrité politique, économique et sociale du Canada), la Division A a été renommée « Division Nationale » en mai 2013. En 2013-2014, les enquêtes ont été axées sur la corruption de représentants du Canada et de pays étrangers, l'approvisionnement, les processus électoraux du Canada et les fuites de renseignements liées au sein du gouvernement.

Sous-sous-programme 1.1.2.1 : Drogues et Crime organisé

Description

Ce sous-sous-programme lutte contre les activités liées au crime organisé et à la drogue en mettant en œuvre des opérations policières fondées sur le renseignement en collaboration avec divers partenaires canadiens et étrangers. Il travaille également en partenariat avec des organismes canadiens et étrangers afin de réduire

les répercussions des activités liées au crime organisé et des problèmes de toxicomanie grâce à la prévention, à l'information et à la sensibilisation. Il comprend aussi un volet de recherche et de soutien opérationnel visant à accroître l'efficacité des enquêtes et des opérations en question.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduction des répercussions du crime organisé	Pourcentage de Canadiens qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC réduit la menace et les répercussions du crime organisé »	80 %	S.O. ²²
	Nombre de groupes du crime organisé liés à une priorité tactique nationale (PTN) en matière d'application de la loi ou à une évaluation nationale ou provinciale de la menace (ENM/EPM) qui ont été perturbés	70	33 ²³
Enquêtes sur les infractions liées à la drogue	Pourcentage d'infractions liées à la drogue qui sont résolues	À déterminer	26,51 % ²⁴



Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a réalisé des progrès considérables relativement à sa priorité de lutte contre les drogues et le crime organisé. Par exemple, une initiative de formation a été élaborée en collaboration avec le secteur des produits chimiques en vue de fournir des renseignements sur des tactiques de détournement visant des délinquants qui, sous des prétextes, tentent d'obtenir certains types de produits chimiques d'une façon légitime. Dans le cadre du Programme national de lutte contre le détournement de précurseurs chimiques de la GRC, des membres utilisent un système d'alerte pour émettre des avertissements concernant des précurseurs chimiques essentiels non réglementés que les groupes du crime organisé veulent obtenir en vue de produire des drogues synthétiques. Le secteur a fourni de nombreux conseils, ce qui a permis aux enquêteurs de déterminer de nouvelles cibles liées au commerce de drogues synthétiques illicites.

La GRC a établi un partenariat avec le MDN afin de mettre sur pied un programme intergouvernemental d'élimination de la marijuana nommé opération SABOT. L'opération pancanadienne a repéré et a détruit des installations illicites de culture de la marijuana à l'extérieur, ce qui a permis la saisie de 42 051 plants en 2013-2014.

Des progrès ont également été réalisés dans la lutte contre le tabac de contrebande. Selon des chiffres provenant de Revenu Québec, le pourcentage de tabac de contrebande sur le marché de la cigarette de la province a chuté à 15 % en 2013-2014, ce qui constitue une diminution considérable comparativement aux taux de 40 % en 2008 et de 65 % en 1994.²⁵ Revenu Québec attribue ces résultats aux efforts intégrés d'exécution de la loi déployés par les gouvernements fédéral et provincial. La GRC a été un partenaire clé de la Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande et a créé une force opérationnelle de 50 membres à cet égard. À la fin de 2013-2014, 75 % des postes étaient pourvus, et des mesures de dotation additionnelles devaient être effectuées au printemps 2014.

Malgré ces réussites, il y a encore des points à améliorer en ce qui concerne la lutte contre le tabac de contrebande. En 2013-2014, une évaluation de l'initiative horizontale de Sécurité publique sur les mesures visant à lutter contre le tabac de contrebande a été effectuée. Selon cette évaluation, malgré des activités de sensibilisation répandues, il n'existait pas suffisamment de renseignements pour déterminer si ces activités ont permis d'accroître la compréhension du public des dangers du crime organisé et de sa participation au tabac de contrebande. La GRC a accueilli les recommandations et tiendra compte des conclusions de l'évaluation dans l'élaboration de stratégies de lutte contre le tabac de contrebande futures.

Sous-sous-programme 1.1.2.2 : Intégrité des frontières

Description

Ce sous-sous-programme soutient la capacité du Canada de gérer ses frontières en tirant parti de partenariats visant à mettre en œuvre des opérations policières fondées sur le renseignement, de façon à détecter les infractions liées à la frontière commises entre les points d'entrée et le long des côtes canadiennes, de même qu'à

enquêter sur ces infractions. Tout en contribuant à la circulation efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises à l'échelle internationale, il repère aussi les organisations criminelles qui menacent la sécurité aux frontières du Canada ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur de celles-ci, et mène des enquêtes s'y rattachant.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les frontières sont protégées contre la criminalité	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC joue un rôle important dans la protection de la frontière canadienne »	Partenaires : 85 % Intervenants : Niveau de référence à déterminer	S.O. ²⁶
	Nombre de groupes criminels organisés impliqués dans la criminalité transfrontalière qui ont été perturbés par ou avec le soutien de groupes de l'Intégrité des frontières	15	1 ²⁷

Réduire le nombre de groupes criminels organisés impliqués dans la criminalité transfrontalière	Nombre d'arrestations et de saisies attribuables au programme Shiprider	À déterminer	1
	Nombre de systèmes connectés afin d'accroître la communication « entre les points d'entrée »	2	2
	En consultation avec les organismes d'application de la loi aux États-Unis, (a) le nombre de détecteurs prioritaires manquants et (b) le nombre de ceux-ci pour lesquels on a pris des mesures correctives.	À déterminer	0 ²⁸

Analyse du rendement et leçons retenues

Tel qu'il est décrit dans le Plan d'action Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique, la GRC s'est engagée à intégrer ses efforts d'exécution de la loi le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis. L'un des éléments clés de ce de ce plan d'action est l'annonce conjointe de la garde côtière des États-Unis et de la GRC de la mise en œuvre du programme Shiprider, qui a permis à des navires d'exécution de la loi dont l'équipage est constitué d'agents canadiens et américains de traverser les frontières maritimes à la poursuite de suspects. En 2013-2014, 66 agents étaient des employés polyvalents de l'opération Shiprider, effectuant des patrouilles conjointes et montant

à bord de bateaux canadiens et américains en vue d'effectuer des inspections.

On a également envisagé des occasions de coopération additionnelles entre les deux pays sur la terre ferme. Des cadres juridiques et de gouvernance ont été élaborés en vue de créer des équipes d'agents d'exécution de la loi canadiens et américains se spécialisant dans l'exécution des lois à la frontière. Deux projets pilotes de la prochaine génération devaient être mis en œuvre. Toutefois, en raison de problèmes non réglés relativement aux protections et aux responsabilités, les projets pilotes ont été mis en suspens.

Sous-sous-programme 1.1.2.3 : Criminalité financière

Description

Ce sous-sous-programme aide à maintenir l'intégrité de l'économie canadienne en protégeant les Canadiens, leurs gouvernements et leurs systèmes financiers contre les crimes financiers commis notamment par des organisations criminelles. Il travaille en étroite

collaboration avec des partenaires canadiens et étrangers en vue de prendre des mesures de répression ainsi que de fournir des services de sensibilisation et de prévention à l'égard des activités liées à la criminalité financière nationale et transnationale.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réduire l'impact de la criminalité économique	Pourcentage de Canadiens qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC réduit les répercussions du crime économique »	80 %	S.O. ²⁹
	Classement du Canada dans l'Index des Perceptions de la Corruption (IPC)	Parmi les 10 premiers	9
Les Canadiens sont sensibilisés au préjudice financier que leur cause le crime organisé	Pourcentage de personnes ayant reçu de l'information de la GRC et qui ont répondu « oui, clairement » ou « oui, vaguement » à l'énoncé « Avez-vous reçu des informations qui vous ont rendu plus conscients de la manière dont vous pouvez éviter d'être victime d'un délit économique (par exemple : la fraude, la fraude d'identité, etc.) »	60 %	S.O. ³⁰



Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a réalisé des progrès opérationnels dans la lutte contre les crimes économiques et financiers. Avec l'aide du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières, des accusations ont été portées contre une entreprise d'investissements de Calgary relativement à une combine à la Ponzi de 35 millions de dollars. La GRC a également participé au premier cas d'autodénonciation dans la lutte contre la corruption. La société Griffiths Energy International Inc. a déclaré volontairement des infractions possibles à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*. La société a plaidé coupable à des accusations de subordination d'un agent public étranger en vue d'obtenir des contrats de partage de la production du pétrole. Ce cas a montré l'incidence de la sensibilisation et des activités de rayonnement effectuées par l'équipe anticorruption internationale de la GRC en ce qui concerne les droits et les responsabilités des particuliers et des entreprises en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*.

Les efforts déployés par le Canada en vue de lutter contre la subordination et la corruption ont également été soulignés dans le dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).³¹

Des accusations de subornation portées contre les cadres supérieurs d'une entreprise de technologie et de SNC-Lavalin ont été employées comme preuves afin d'améliorer la position du Canada sur l'Indice de perception de la corruption. Le gouvernement du Canada a été félicité pour les changements qu'il a proposés à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* afin d'écartier un certain nombre de préoccupations soulignées antérieurement par l'OCDE.

Après l'enquête sur la fraude de l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers de Toronto visant des cadres supérieurs de Nortel Networks, la GRC a effectué un bilan exhaustif sur l'efficacité de l'enquête, car les accusés ont été acquittés en cour. Parmi les observations clés du bilan étaient la nécessité de se fier sur des techniques et des outils d'enquête traditionnels, l'importance de maintenir en poste les enquêteurs et les employés de soutien tout au long de l'enquête et l'établissement d'un ordre de priorité dans la détermination de la conduite criminelle et la collecte de preuves. Les Équipes de l'ensemble du Canada ont accueilli ces observations en vue de continuer à empêcher et à détecter les fraudes liées aux marchés financiers.

Sous-sous-programme 1.1.2.4 : Exécution des lois fédérales

Description

Ce sous-sous-programme offre des services d'enquêtes criminelles complets aux ministères et organismes fédéraux. Il est responsable de la tenue d'enquêtes fondées sur les renseignements et d'enquêtes de nature répressive sur des violations de lois fédérales, dont celles qui ont trait aux pertes financières pour le gouvernement fédéral, à la sécurité publique et à la protection des

consommateurs, à la sécurité des transports, à la protection de l'environnement ainsi qu'aux autres obligations internationales du Canada comme les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les génocides. Ce sous-sous-programme contribue à accroître la confiance du public en l'intégrité des programmes et services fédéraux.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Réduction de l'incidence des infractions aux lois fédérales sur les Canadiens	Taux d'autres infractions aux lois fédérales pour 100 000 habitants	À déterminer	66,79 ³²

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-sous-programme Exécution des lois fédérales de la GRC a mis en œuvre plusieurs lois et règlements grâce à une combinaison de stratégies proactives et réactives. Dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, la GRC a mis sur pied une équipe d'enquêtes et d'exécution de la loi à Montréal, Québec. Cette équipe a collaboré avec des partenaires fédéraux et des services de police provinciaux et municipaux afin d'échanger de l'information et des renseignements qui ont mené à la perturbation d'un réseau roumain actif à Montréal et à Toronto, Ontario. Les arrestations de 2013 étaient le résultat du projet Combative, qui avait commencé un an plus tôt.

Le sous-sous-programme a également été essentiel à l'exécution de la *Loi sur le droit d'auteur* et des infractions liées aux marques de commerce en vertu du *Code criminel* en vue de protéger les Canadiens des produits contrefaits pouvant présenter des risques pour la santé et la sécurité. La GRC a participé à l'opération Pangea VI d'INTERPOL, qui visait des médicaments contrefaits et sans licence de mise en marché. L'opération touchait 100 pays et a entraîné la saisie de 10,1 millions de drogues contrefaites et illicites dont la valeur de revente s'élevait à 36 millions de dollars US. Au Canada, 2 282 colis provenant de 20 pays ont été inspectés. Parmi ceux-ci, 1 869 ont été saisis

ou ont été refusés à la frontière, car ils contenaient 138 905 produits pharmaceutiques contrefaits ou illicites dont la valeur de revente s'élevait à 627 384 de dollars canadiens. De plus, la GRC a rédigé une nouvelle Stratégie de répression des crimes contre la propriété

intellectuelle qui visera à perturber l'expédition à grande échelle de marchandises contrefaites. Cette stratégie sera mise en œuvre lors de la promulgation du projet de loi C-8 : *Loi visant à combattre la contrefaçon de produits.*

Sous-sous-programme 1.1.2.5 : Sécurité nationale

Description

Ce sous-sous-programme mène des enquêtes criminelles sur les infractions liées au terrorisme canadien et étranger. La GRC contre les menaces à la sécurité du Canada, de ses citoyens et de ses institutions, en vertu des articles 7 et 83 du *Code criminel du Canada*, de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* et du paragraphe 2.c) de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. La GRC mène des enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale en vue de déceler, prévenir et décourager : les infractions liées au terrorisme et au

financement du terrorisme; les menaces à la sécurité du Canada; les menaces contre des personnes protégées; les menaces qui ciblent les infrastructures essentielles; la prolifération des armes de destruction massive; les incidents d'origine chimique, biologique, radiologique ou nucléaire; la divulgation illégale de renseignements délicats ou classifiés; le piratage; les infractions perpétrées contre des diplomates; le vol ou l'utilisation illicite de matières nucléaires; et la torture; et d'enquêter sur ces activités.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les activités criminelles terroristes font l'objet d'enquêtes ou elles sont évitées, détectées ou perturbées	Nombre de groupes ou de personnes dont la capacité de mener des activités criminelles terroristes ou autres susceptibles de constituer une menace pour la sécurité nationale au Canada ou à l'étranger a été perturbée par des actions policières	6	14 ³³
Des produits de renseignements et d'information sur l'infrastructure essentielle sont créés et diffusés aux intervenants et partenaires	Nombre de rapports transmis aux intervenants et autres partenaires du secteur privé pour qu'ils soient davantage informés des menaces	200	561 ³⁴

Analyse du rendement et leçons retenues

En vue d'appuyer la Stratégie antiterroriste du gouvernement du Canada, la GRC a amélioré les stratégies et les produits de prévention existants afin de lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant à la violence. Le sous-sous-programme a fourni de l'expertise et des conseils au projet Kanishka, un engagement pluriannuel pour la recherche sur le terrorisme financé par le gouvernement du Canada. Des représentants de la GRC ont également contribué au forum global sur le terrorisme, où ils ont fourni des conseils opérationnels sur des sujets liés à des groupes terroristes et à des combattants étrangers ainsi que des conseils liés aux politiques.

La GRC a élaboré un cadre visant à diriger les efforts des combattants étrangers, en coopération avec d'autres ministères et organisations du gouvernement. Ce cadre détermine un continuum de mesures visant à empêcher des personnes de quitter le Canada afin de participer à une formation sur le terrorisme ou à des activités de

terrorisme. Il fournit également des conseils sur la façon de perturber leurs activités et de traiter le cas des personnes qui reviennent au Canada après avoir participé à d'éventuelles activités terroristes à l'étranger. Un groupe sur la gestion de cas des voyageurs à risque élevé a été formé au titre du cadre. Il comprend les organisations et les ministères responsables de l'examen des cas et de la personnalisation des mesures à prendre.

Pour ce qui est des objectifs en matière de formation au titre du Programme de sécurité nationale, la GRC a fourni de la formation des agents de renseignement antiterroriste à 325 premiers intervenants, y compris des policiers, des pompiers et des techniciens ambulanciers. La formation a également été offerte à des organisations partenaires, comme l'ASFC, le MDN et l'ACSTA. Cette formation a fourni aux premiers intervenants de l'ensemble du pays la capacité de déceler les menaces à la sécurité nationale le plus tôt possible.



Sous-sous-programme 1.1.2.6 : Police de protection

Description

En vertu de la *Loi sur la GRC* et du *Règlement de la GRC* (1988), ce sous-sous-programme offre des services de protection aux cadres du gouvernement canadien (au gouverneur général, à sa famille et à ses résidences; au premier ministre, à sa famille et à ses résidences); aux chefs d'État et aux diplomates étrangers en visite au Canada et leurs résidences; aux personnes jouissant d'une protection internationale (PJPI) et aux personnes désignées par le ministre de la Sécurité publique. Par l'entremise du Programme canadien de protection des transporteurs aériens (PCPTA), il place secrètement des

agents tactiques, appelés agents de sûreté à bord (ASB), sur certains vols en partance pour des destinations canadiennes ou internationales. Ce sous-sous-programme est essentiel pour assurer la protection des vols dits « à risque », et maintenir certains droits d'atterrissage pour les transporteurs canadiens. En outre, au nom du gouvernement du Canada, il évalue et valide régulièrement les programmes d'ASB étrangers avant que ceux-ci ne placent leurs ASB à bord de vols à destination du Canada.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes jouissant d'une protection sont protégées	Pourcentage des personnes protégées qui se sont dites satisfaites du niveau de service offert	80 %	S.O. ³⁵
	Nombre d'incidents qui ont compromis la sécurité des personnes protégées par la GRC	0	0
Les lieux sont protégés	Nombre d'incidents qui ont compromis la sécurité des intérêts canadiens	0	0

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le cadre de l'initiative de restructuration de la Police fédérale, le Service de police de protection a établi un groupe de surveillance et de conformité qui examine et analyse toutes les activités entreprises par le sous-sous-programme au cours de l'année. Ce processus constitue un examen d'assurance de la qualité et a permis de déterminer des pratiques exemplaires et des occasions de réaliser des économies en examinant les groupes des personnes de marque (PDM) des divisions, le Peloton de protection du Premier ministre et le Peloton de protection du gouverneur général. Une des pratiques exemplaires qui a été déterminée concerne la matrice de décision de la police de protection, un processus fondé sur des faits et des renseignements qui facilite et appuie la prise de décisions tout en fournissant une approche cohérente. Ces efforts ont permis d'améliorer le niveau de transparence et la responsabilisation du sous sous programme.

En vue d'accroître la capacité du sous-sous-programme, le Programme de protection des transporteurs aériens canadiens (PPTAC) a signé un certain nombre d'ententes visant des agents de sûreté à bord avec des partenaires gouvernementaux. Les agents de sûreté à bord ont également été inclus dans la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord, couramment appelée Convention de Tokyo. Le traité international a été modifié afin d'inclure une catégorie distincte pour les agents de sûreté à bord, ce qui leur donne le pouvoir d'exercer leurs fonctions. Ces efforts législatifs ont amélioré l'état de préparation opérationnel, notamment en ce qui concerne le déploiement d'agents de sûreté à bord pour les vols désignés appropriés afin de réduire le risque que des combattants étrangers voyagent à l'étranger.

Sous-sous-programme 1.1.2.7 : Groupe de coordination de la protection

Description

Ce sous-sous-programme assure la planification, l'orientation et la supervision de la sécurité des événements majeurs aux planificateurs divisionnaires chargés de fournir des services de sécurité et de protection pour les événements organisés par le gouvernement fédéral. Les experts en matière de planification de la sécurité aident les planificateurs divisionnaires en élaborant documents de référence et des plates-formes logicielles propres aux événements, et offrent une assistance opérationnelle pratique.

Le mandat de la GRC consistant à assurer la sécurité de ces types d'événements découle de la *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, de la *Loi sur la GRC* et du *Règlement de la GRC*, du *Code criminel* ainsi que de la common law. Ce sous-sous-programme assure aussi la coordination et la gestion des dossiers visant la protection et la sécurité centralisées durant les visites royales, les réunions du Cabinet fédéral et des chefs des partis officiels pendant les élections fédérales.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les grands événements organisés par le gouvernement se déroulent en toute sécurité	Pourcentage d'événements dont la sécurité est assurée avec succès	100 %	100 %
	Pourcentage d'incidents qui ont compromis les intérêts du Canada lors d'un événement majeur	0 %	0 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a continué de diriger les efforts au sein de la communauté mondiale de la police de protection afin de normaliser les tactiques et d'accroître l'efficacité des opérations. En qualité de membre de « l'Association of Personal Protective Services », la GRC a participé à des groupes de travail visant à envisager l'avenir de la police de protection et à accroître la collaboration internationale pendant la visite de dignitaires. Du soutien et des conseils ont également été fournis à la Police provinciale de l'Ontario afin d'élaborer les opérations de sécurité dans le cadre des Jeux panaméricains de 2015.

Le sous-sous-programme est l'auteur de plusieurs réussites opérationnelles en 2013-2014, y compris la visite de Son Altesse Royale le Duc d'Édimbourg, de Son Altesse royale le Duc de York, de Son Altesse Royale la princesse Royale et de Leurs Altesses Royales le comte et la comtesse de Wessex. De plus, dans son rôle de liaison de sécurité, la GRC a fourni de l'aide aux athlètes canadiens pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Sotchi de 2014.



Sous-programme 1.1.3 : Services techniques et Soutien opérationnel

Description

Ce sous-programme offre divers services d'enquêtes spéciales en plus d'effectuer des recherches ainsi que d'élaborer, d'établir et d'intégrer un large éventail d'outils, de techniques, de méthodologies et de matériel en matière d'enquêtes dont la GRC et ses partenaires du secteur de l'application de la loi ont besoin pour prévenir

les activités criminelles et pour enquêter sur celles-ci. Il offre aussi un soutien opérationnel, des conseils, des services de gestion, des politiques et de la formation pour faire en sorte qu'une expertise et des outils techniques soient disponibles.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des services techniques sont fournis aux opérations policières	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « Les services techniques et le soutien opérationnel reçus étaient de haute qualité »	80 %	S.O. ³⁶

Analyse du rendement et leçons retenues

Les Services techniques et le Soutien opérationnel ont fourni aux policiers sur le terrain des services spécialisés liés aux enquêtes et aux opérations; leurs outils technologiques, leurs procédures et les fruits de leur recherche-développement sont à la fine pointe. En vue de répondre aux demandes de service et d'améliorer la satisfaction de la clientèle, le sous-programme a fait l'objet d'un remaniement à l'interne. Les Services d'enquête techniques ont été restructurés en vue de consolider leur mandat opérationnel sous un seul secteur, afin d'établir un ordre de priorité en ce qui concerne la recherche et le développement et l'intégration des services communs. Une stratégie semblable a été mise en œuvre pour les ressources en ingénierie.

De mars à juin 2013, le projet Snapshot II, une opération régionale proactive de lutte contre l'exploitation des enfants, a eu lieu dans la région de l'Atlantique. Dans le cadre du projet, 30 troupes d'enquête ont été préparées et distribuées, 23 mandats de perquisition ont été exécutés et 22 arrestations ont été effectuées. En date d'octobre 2013, 64 chefs d'accusation avaient été portés contre 20 personnes. Le groupe de la technologie a fourni de l'aide technique et de l'aide relative à l'enquête à la Force constabulaire royale de Terre-Neuve et à la division B pour l'exécution de neuf mandats de perquisition.

Des enquêteurs du projet Snapshot examinent les données recueillies afin de déterminer si des liens peuvent être établis au moyen de preuves entre diverses formes de pornographie juvénile et les

infractions physiques. Les données recueillies de deux enquêtes nationales (projets Snapshot I et Snapshot II) sont en train d'être rassemblées et analysées dans le cadre d'un projet de recherche en cours. Une analyse préliminaire des données a été effectuée à l'automne 2013, et des analyses approfondies suivront au fur et à mesure que des données additionnelles sont recueillies. Le projet Snapshot se poursuivra en 2014 avec le lancement de Snapshot III, dont la portée sera nationale. Les renseignements additionnels obtenus seront employés pour renseigner les organisations nationales et internationales d'application de la loi.

Tout au long de l'année, le sous-programme a également coordonné les réponses à des vérifications internes du Programme de la criminalité technologique (PCT) et de l'Unité de la sécurité du personnel ³⁷ et préparé des documents à cet égard. La mise en œuvre des recommandations découlant de la vérification du PCT est en cours. L'examen de l'Unité de la sécurité du personnel a permis de déterminer que des incohérences dans les processus et les pratiques opérationnels décelées en 2010 n'ont pas encore été réglées. En vue d'éliminer ces incohérences, le système national de gestion des dossiers administratifs a été sélectionné en vue de mettre en œuvre et de surveiller des mesures du rendement, d'aider à effectuer des activités d'assurance de la qualité et de veiller à la conformité aux processus et aux normes établis. La vérification a également servi de catalyseur à l'examen national de la Sous direction de la sécurité ministérielle, qui comprend la sécurité des TI, la sécurité physique et la sécurité du personnel.

Sous-sous-programme 1.1.3.1 : Enquêtes techniques

Description

Ce sous-sous-programme fournit des procédures et des outils à la fine pointe de la technologie à la GRC et à d'autres organismes d'application de la loi, à l'appui des enquêtes sur les activités criminelles et terroristes. Cela comprend l'interception légale des communications, les introductions clandestines, les enquêtes sur le crime purement informatique, l'interception des communications

Internet, les saisies et les analyses judiciaires. Ce sous-programme offre en outre des connaissances spécialisées quant à l'utilisation criminelle d'agents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRNE). Les fonds alloués au programme sont consacrés au personnel, à la technologie, aux systèmes, aux opérations et à la recherche et au développement.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des outils, des techniques et de l'expertise en matière d'enquêtes spécialisées sont fournis aux opérations policières	Pourcentage de répondants qui se disent satisfaits des outils, des techniques et de l'expertise en matière d'enquêtes spécialisées fournis aux organismes d'application de la loi	80 %	S.O. ³⁸

Analyse du rendement et leçons retenues

La Sous-direction des services d'enquêtes techniques a collaboré avec des partenaires internes et externes en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des solutions techniques mises à la disposition des enquêteurs. Une nouvelle approche a été élaborée pour les enquêteurs. Elle permet d'examiner les circonstances du projet, de déterminer les défis techniques et de former des groupes chargés de créer des scénarios et de relever les défis éventuels. Ensuite, les techniques existantes sont combinées pour effectuer les enquêtes. Cela remplace le processus encombrant visant à générer de nouvelles solutions complexes pour chaque nouvelle enquête. En 2013-2014, la Sous-direction des services d'enquêtes techniques a appuyé 289 enquêtes liées à la sécurité nationale et à des crimes graves au moyen de l'accès autorisé. De plus, le sous-sous-programme a élaboré 10 outils ou solutions d'interception de réseau et déployé 13 nouvelles fonctions permettant de décoder des données.

Le sous-sous-programme a continué de perfectionner l'expertise de la section d'intervention en cas d'incident CBRNE. L'équipe CBRNE et des collègues scientifiques ont collaboré à des exercices et des opérations sans préavis afin de perfectionner des compétences et des techniques qui pourraient être utiles dans le cadre d'interventions futures de l'équipe CBRNE. Des scientifiques et des techniciens ont collaboré à la planification et à l'exécution de plusieurs exercices de l'Équipe nationale d'intervention CBRNE, y compris des événements nationaux et internationaux, et le programme de formation CBRNE a fourni de la formation à 200 intervenants et enquêteurs.

La section d'intervention en cas d'incident CBRNE de la GRC, qui est intégrée au Service de police d'Ottawa, a répondu à 80 appels de service au sujet de colis, de poudre ou d'appareils suspects dans la région de la capitale nationale pendant la période de rapport. De plus, la Section cynophile du Service de police CBRNE a reçu 70 appels afin d'effectuer des recherches liées à des PDM. En plus des appels de service liés à l'équipe CBRNE, le Centre canadien de données sur les bombes a reçu 600 appels de service ou concernant des demandes de renseignements.



Sous-sous-programme 1.1.3.2 : Technologie de protection

Description

Ce sous-sous-programme offre des technologies et des systèmes pour protéger les personnes et les biens dont la GRC est responsable. Cela comprend la mise en œuvre de systèmes de sécurité électronique et mécanique en vue de la protection des personnes jouissant d'une protection internationale et des personnes de marque à plus de 175 emplacements, des événements majeurs (G8, Sommet des

leaders nord-américains), des agents d'infiltration, des témoins, des locaux de sécurité, des lieux de crime, des pièces à conviction et des sections opérationnelles de nature délicate de la GRC. Les fonds alloués au programme sont consacrés au personnel, à la technologie, aux systèmes, à la sécurité, aux biens, aux opérations et à la recherche et au développement.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les technologies et les systèmes de la GRC protègent les personnes et les biens	Pourcentage de répondants qui sont satisfaits des systèmes de sécurité électroniques, mécaniques ou physiques fournis par les Opérations techniques	70 %	S.O. ³⁹

Analyse du rendement et leçons retenues

En raison de l'évolution des technologies et des systèmes, le sous-sous-programme Technologie de protection a mis en œuvre plusieurs projets visant à continuer à protéger des personnes et des biens. Un nouveau contrat a été conclu pour l'acquisition de systèmes vidéo numérique à l'intérieur du véhicule (SVNIV) qui comporte des capacités d'enregistrement vidéo et audio pour toutes les voitures de patrouille. Jusqu'à trois caméras et deux flux de données audio permettent aux agents d'activer l'enregistrement au moyen d'un seul bouton. Il y a également une piste de vérification et un système d'avertissement si jamais des problèmes surviennent relativement au système. Le micro sans fil, porté sur le corps, est facile à utiliser pour le policier.

La GRC a également mis à jour le Système de sécurité corporatif intégré (SSCI) de la prochaine génération et une approche à l'échelle de l'organisation en ce qui concerne les technologies de protection pour les installations et les biens de la GRC qui comprend des alarmes de panique, la détection des intrusions et le contrôle des accès au moyen de cartes à puce sécurisées. Dans le cadre de la stratégie quinquennale, les divisions de la GRC continueront de mettre à niveau les lecteurs et les cartes d'accès communes permettant un accès physique et logistique aux biens de la GRC.

Pendant la période de rapport, le nouveau système a été mis en œuvre dans les immeubles de la région de la capitale nationale (RCN), du quartier général de la Division E en Colombie Britannique et de la Division H en Nouvelle Écosse. Le sous-sous-programme a reçu 38 137 demandes de transactions liées au SSCI dans la RCN, y compris l'installation et l'entretien de 814 lecteurs de cartes et de 785 zones d'intrusion et la gestion de 18 027 cartes d'accès.

Des projets de sécurité additionnels ont également été entrepris dans la RCN. Le Projet de sécurité périmétrique a mis en œuvre des mesures de sécurité physique nouvelles et à la fine pointe de la technologie sur la Colline du Parlement. Par exemple, des bornes ont été installées en vue de limiter et de contrôler l'accès de véhicules. Les véhicules autorisés sur la Colline sont assujettis à une authentification à deux facteurs afin d'avoir accès au site. Ces mesures aident à protéger les membres de la Chambre des communes et du Sénat ainsi que les membres du grand public qui visitent la Colline.

Sous-sous-programme 1.1.3.3 : Opérations aériennes

Description

Ce sous-sous-programme offre des services aériens opérationnels et administratifs directs aux policiers de première ligne de la GRC, ainsi qu'à d'autres ministères et organismes d'application de la loi. Ce programme est essentiel en vue de prévenir les crimes et d'enquêter sur ceux-ci, et d'assurer la sécurité des personnes.

La flotte aérienne de la GRC compte 40 aéronefs (31 à voilure fixe et 9 hélicoptères). Les fonds alloués au programme sont consacrés au personnel, à la sécurité, aux biens, aux opérations et à l'entretien des aéronefs.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une capacité aérienne appuie les opérations policières	Pourcentage de répondants qui sont satisfaits du service aérien fourni par le Service de l'air	85 %	S.O. ⁴⁰

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Service de l'air de la GRC a effectué 19 728 heures de vol, ce qui comprend environ 6 580 étapes de vol. Ces heures ont été consacrées au transport de prisonniers, d'éléments de preuve et de passagers et à des activités de surveillance, de patrouille frontalière et de soutien opérationnel.

En 2013, on a demandé à Transports Canada (TC) d'évaluer le sous-sous-programme Opérations aériennes et d'en effectuer une évaluation consultative. L'équipe de TC comptait des inspecteurs d'expérience en ce qui concerne l'opération et l'entretien d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante. Le rapport sommaire a présenté huit recommandations, et beaucoup de celles-ci ont été mises en œuvre avant la fin de l'exercice.

Le rapport a recommandé que des modifications clés soient apportées au manuel du Système de gestion de la sécurité (SGS). Le manuel, qui comprend les politiques et les procédures relatives aux Opérations aériennes, a été mis à jour en vue de préciser la responsabilité des membres en ce qui concerne leur propre sécurité, la sécurité de leurs collègues et l'exécution d'opérations sécuritaires en milieu de travail. De plus, un système de classement interne a été créé en vue de faire le suivi de tous les dangers et incidents signalés, conformément aux exigences du SGS. Des recommandations additionnelles seront mises en œuvre en 2014-2015, y compris la mise en œuvre d'un nouveau logiciel du SGS permettant de déterminer les dangers, d'atténuer les risques, d'attribuer des mesures correctives et de faire le suivi des tendances.

Sous-sous-programme 1.1.3.4 : Divulgence et gestion des cas graves

Description

Ce sous-sous-programme assure l'élaboration, la mise en œuvre et la promotion d'une méthode normalisée à l'aide d'un système de gestion électronique des cas graves conforme aux politiques de gestion des dossiers existantes. Ce programme est essentiel puisqu'il garantit

la divulgation appropriée de toutes les informations recueillies par la police au cours d'une enquête. Divulgence et gestion des cas graves offre un soutien opérationnel interne à la GRC, ainsi qu'à ses partenaires intégrés à l'échelle nationale.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La gestion électronique des cas graves et leur divulgation soutiennent les opérations policières	Pourcentage de répondants qui sont satisfaits du soutien obtenu relativement à la gestion électronique des cas graves et à leur divulgation	À déterminer	S.O. ⁴¹



Analyse du rendement et leçons retenues

Pendant les quelques dernières années, Divulgence et gestion des cas graves a collaboré avec le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) afin de mettre en œuvre un projet pilote de divulgation sur le Web. Le projet a été entrepris afin d'examiner l'efficacité et la rentabilité de la divulgation sur le Web, comparativement aux méthodes conventionnelles de divulgation (sur disque dur ou papier). Un mémoire au Cabinet proposé entre SPPC et

le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec a été rédigé et on attend sa signature. De plus, des efforts ont été déployés afin de déterminer des cas adéquats pour le projet pilote. Ce projet figure parmi de multiples initiatives prises en considération par la GRC dans le cadre du renouvellement de ces processus de gestion de l'information, qui se déroulera au cours des trois à cinq prochains exercices.

Sous-sous-programme 1.1.3.5 : Services et technologies scientifiques

Description

Ce sous-sous-programme offre des outils analytiques, des systèmes et des méthodes scientifiques afin de faciliter les enquêtes criminelles par l'étude de l'activité criminelle. Il englobe des capacités opérationnelles et analytiques spécialisées en matière d'enquête visant à fournir aux forces policières canadiennes et étrangères

des services comprenant l'analyse des enquêtes criminelles, les profils géographiques, le polygraphe et l'analyse des déclarations. Les fonds alloués au programme sont consacrés au personnel, aux opérations, à la technologie, aux biens et à la recherche et au développement.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des capacités analytiques permettent d'étudier l'activité criminelle afin d'appuyer les enquêtes criminelles	Pourcentage de répondants qui sont satisfaits des compétences spécialisées fournies par les Opérations techniques en matière d'enquête et d'analyse	85 %	S.O. ⁴²

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, l'Unité de profilage criminel de la GRC, qui fait partie de la section des Sciences du comportement et des opérations internationales, a reçu 83 demandes d'aide concernant des techniques d'enquête. Ces demandes concernent des entrevues et des interrogatoires ainsi que des évaluations de la menace, des analyses linguistiques, des analyses des liens et des analyses de déclarations. Ces techniques ont été employées pour diverses enquêtes, y compris des homicides, des enlèvements, des attentats à la bombe, des cas de menaces, de l'exploitation d'enfantes, des agressions sexuelles, des prises d'otages, des incendies criminels, des cas d'extorsion et plusieurs crimes en série non résolus.

En janvier 2013, des enquêteurs chargés des crimes graves à Yellowknife ont demandé l'aide du sous sous programme pour un meurtre non résolu. Après avoir examiné le cas, les profileurs ont déterminé que le meurtre n'avait pas été perpétré où le corps avait été découvert. Les profileurs ont également déterminé certaines caractéristiques du délinquant. Ces détails ont permis de trouver une personne d'intérêt, et cette personne a confessé le crime. L'Unité de profilage criminel a également fourni des stratégies d'entrevue et d'interrogatoire à des enquêteurs d'Halifax qui examinaient un meurtre perpétré en mai 2013. Au moyen de ces

techniques, les enquêteurs ont obtenu la confession du suspect ainsi que des renseignements que seul le délinquant pouvait savoir.

De plus, le sous-sous-programme a effectué 746 tests polygraphiques judiciaires et analysé 601 questionnaires de véracité et 69 déclarations écrites aux fins des dossiers opérationnels. À l'appui des efforts de recrutement, 1 557 tests polygraphiques préalables à l'emploi ont été effectués et les spécialistes du polygraphe de la GRC ont consacré environ 212 jours à fournir de la formation en entrevue aux membres de la GRC.

Le Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes (SALVAC) est un système informatique utilisé dans tout le Canada qui aide les enquêteurs formés expressément pour détecter des crimes en série et dénicher les auteurs de ces crimes. Pour ce faire, les enquêteurs se concentrent sur les liens qui existent entre des crimes pouvant avoir été commis par la même personne. En 2013-2014, environ 25 000 nouveaux cas ont été saisis dans le système, ce qui signifie que 471 297 cas ont été versés dans le système depuis sa mise en service. Pendant la même période de temps, 4 755 cas ont été analysés par les spécialistes du SALVAC, ce qui a permis d'établir 267 liens entre des délinquants et des crimes.

Sous-sous-programme 1.1.3.6 : Préparation et interventions opérationnelles

Description

Ce sous-sous-programme offre un point de contact central pour la gestion des urgences et des interventions à la GRC, ce qui permet à celle-ci d'intervenir rapidement et de façon coordonnée en cas d'urgence, d'incident critique ou de catastrophe. Il comprend le Centre national des opérations, un centre de commandement et de contrôle entièrement sécurisé et intégré pour la surveillance et la coordination centralisées des incidents critiques et des événements majeurs; la Planification de la

continuité des activités et la Gestion des mesures d'urgence axées sur la préparation et la résilience des employés, comme prévu par la *Loi sur la gestion des urgences*; et le maintien d'équipes et de ressources comme les groupes tactiques d'intervention, les groupes tactiques d'intervention médicale, les intervenants en cas d'incident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN), les négociateurs en situation de crise et les commandants des interventions.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La GRC est prête à intervenir en cas d'urgences tous risques et d'incidents critiques	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC est prête à intervenir en cas d'urgences et d'incidents critiques »	80 %	91 %
	Pourcentage d'incidents critiques pour lesquels la GRC n'était pas adéquatement préparée	0 %	0 %
Des plans de continuité des activités couvrent tous les employés	Pourcentage des employés de la GRC qui sont couverts par un plan de continuité des activités	100 %	75 % ⁴³

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a effectué la vérification des plans de continuité des activités (PCA) en 2010 et a fourni quatre recommandations permettant d'améliorer la supervision, la surveillance et l'assurance de la qualité. Les travaux découlant de ces recommandations se poursuivent, et en 2013-2014, un projet national a été lancé afin de déterminer les services et les biens essentiels et d'en établir l'ordre de priorité. On a demandé aux divisions de la GRC à l'échelle locale de s'assurer qu'elles avaient des plans à jour qui touchaient tous les employés de leur secteur. En moyenne, les PCA visaient 75 % des employés en 2013-2014, et la GRC continue de déployer des efforts pour que tous les employés soient visés par un plan. Cela permettra de faire en sorte que l'organisation soit prête à intervenir en cas d'urgence ou d'incident critique.

En vertu du *Code canadien du travail*, la GRC doit s'assurer que ses employés possèdent l'équipement de protection nécessaire pour leur environnement opérationnel. De plus, en vue d'uniformiser les opérations, la GRC doit normaliser son équipement et la formation offerte à cet égard en vue de s'assurer que tous ses employés connaissent les fonctions, les caractéristiques et les limites de l'équipement. En 2013-2014, le sous-sous-programme était responsable de la normalisation de l'équipement et de la formation pour les opérations maritimes du Groupe d'intervention d'urgence (GIU). Ce processus comprenait des ressources de diverses organisations, comme l'ASFC, la Garde côtière canadienne et le MDN. La connaissance de l'équipement, ainsi que la capacité de collaborer avec d'autres organisations, est essentielle à la sécurité du personnel de la GRC en cas d'incident critique. Par conséquent, de la formation a été offerte et des exercices ont eu lieu tout au long de l'année afin de mettre à l'essai les nouvelles pièces d'équipement utilisées dans le cadre d'opérations maritimes du GIU.



Sous-sous-programme 1.1.3.7 : Opérations secrètes

Description

Ce sous-sous-programme soutient et guide les groupes opérationnels sur le terrain pour les programmes à haut risque comme les opérations d'infiltration, le recrutement des sources, la protection des témoins et les sources humaines. Ce sous-sous-programme est essentiel pour gérer les exigences en matière de surveillance, de responsabilisation, de formation et de couverture, en vue d'assurer le succès des enquêtes et la sécurité des

policiers. Il est aussi déterminant pour l'application et la gestion des mesures de protection des témoins et des sources s'appliquant aux témoins, aux informateurs et aux policiers conformément à la *Loi sur le programme de protection des témoins*, et pour l'utilisation, le contrôle et le recrutement d'informateurs de police et d'agents dans le contexte des opérations et des enquêtes majeures.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les divisions reçoivent des services d'orientation en matière de politique, de supervision du programme et de formation en ce qui a trait aux opérations secrètes	Pourcentage de clients internes qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « Nous sommes satisfaits des services offerts en ce qui concerne les opérations secrètes »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁴⁴

Analyse du rendement et leçons retenues

Les cadres législatifs qui régissent les Opérations secrètes ont été examinés en vertu de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la GRC*, qui a reçu la sanction royale en juin 2013. Les modifications mises en œuvre par le sous-sous-programme pendant l'exercice fournissent les mécanismes nécessaires à la protection des activités secrètes et permettent d'assurer l'intégrité des opérations. De plus, deux dispositions de la *Charte des droits des victimes* (projet de loi C-32) ont été modifiées en vue de protéger l'identité des agents d'infiltration en cour. En vertu des paragraphes 486.2(2) et (3) du *Code criminel*, le témoignage peut maintenant être effectué à l'extérieur de la cour ou derrière un écran ou un autre dispositif, tandis que l'article 486.31 permet la non-divulcation de l'identité du témoin.

En plus de ces changements législatifs, les Opérations secrètes ont mis en œuvre de nouvelles procédures d'enquête. Ces modifications découlent d'une décision de la Cour d'appel du Québec dans laquelle on a critiqué la façon dont la GRC a traité un trafiquant de drogue qui avait recueilli des preuves sur une activité criminelle. ⁴⁵ Même si la personne était dirigée par les policiers dans ses activités, la cour était préoccupée du fait que la GRC n'avait pas mentionné ses activités aux partenaires des services correctionnels fédéraux, car la personne était en liberté conditionnelle. Les poursuites intentées contre plusieurs trafiquants de drogues ont été abandonnées et des mesures correctives immédiates ont été prises par le sous-sous-programme pour s'assurer que les partenaires fédéraux clés seront mis au courant d'enquêtes futures.

Programme 1.2 : Service canadiens d'application de la loi

Description

Ce programme fournit le soutien nécessaire sur le plan scientifique, technique, didactique et des enquêtes afin que la communauté policière canadienne puisse offrir à ses partenaires et aux collectivités qu'elle sert des services de police et d'application de la loi proactifs axés sur les renseignements. De plus, ce programme offre des occasions de formation aux membres de la communauté policière canadienne afin de leur permettre

de perfectionner leurs compétences et d'ainsi assurer plus efficacement la sécurité du Canada. Ce programme est essentiel afin de fournir aux services de police canadiens les outils, les systèmes, la technologie (soutien et expertise judiciaires, renseignements criminels, registre des armes à feu, bases de données, etc.) et la formation nécessaire pour contribuer à réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
243 875 567	247 552 262	256 166 042	241 130 536	(6 421 726)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
2 325	1 885	(440)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les activités techniques, judiciaires, de sensibilisation et d'enquêtes soutiennent les services de police au Canada	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « De manière générale, la GRC fournit un service de grande qualité »	80 %	S.O. ⁴⁶

Analyse du rendement et leçons retenues

Tandis que la GRC continue à prendre des mesures afin de gérer adéquatement des ressources limitées, les demandes de services des secteurs de l'exécution de la loi et du public au titre du programme Exécution de la loi grandissent. En 2010, l'initiative de renouvellement et de durabilité des Services nationaux de police (SNP) a été lancée pour régler diverses questions de mandat, de gouvernance et de financement, et pour garantir par une orientation stratégique la viabilité à long terme des SNP.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement du Canada a renégocié les ententes sur les analyses biologiques conclues avec les provinces et les territoires qui reçoivent des services d'analyse génétique de la GRC.

Les coûts et la demande liés à ce service essentiel ont augmenté de façon considérable au cours des dix dernières années sans augmentation correspondante des paiements effectués par les provinces et les territoires. En vertu des nouvelles ententes, les provinces et les territoires rembourseront à nouveau 54 % des coûts associés à ce service, tel qu'il avait été convenu en 2004. La GRC a obtenu une autorisation relative aux revenus disponibles du Conseil du Trésor en ce qui concerne les paiements provinciaux et territoriaux, ce qui assure la durabilité à long terme de l'analyse génétique.

Pour veiller à la prestation continue de services de soutien de qualité, la GRC a déployé des efforts considérables à l'amélioration de son programme de GI-TI.



D'abord, une entreprise à l'échelle de l'organisation a été adoptée en vue de préciser les pouvoirs et les responsabilités dans les divisions et les secteurs d'activités de la GRC. Ensuite, diverses solutions opérationnelles ont été mises en œuvre, y compris l'adoption de Windows 7 et de la nouvelle suite de logiciels Office. Cela a permis de réaliser des économies et de favoriser l'interopérabilité avec les partenaires d'exécution de la loi du Canada. Un modèle de gouvernance national a été établi pour veiller à l'harmonisation et à l'établissement de priorités adéquates en ce qui concerne la prestation de services de Gi-TI.

À l'appui de ses opérations, la GRC dirige le projet d'interopérabilité binationale du Plan d'action Par delà la frontière. Une fois terminé, ce projet permettra une utilisation commune d'Internet pour les communications radio et téléphoniques entre les responsables de l'exécution de la loi canadiens et américains. En 2013-2014, après un lancement couronné de succès en Ontario et en Colombie Britannique, la deuxième phase de la mise en œuvre de la Radio sur Internet a été réalisée au Québec et au Nouveau-Brunswick. Ces réalisations constituent d'importants jalons dans l'approche coopérative adoptée en vertu du Plan d'action afin de lutter contre la criminalité transfrontalière.

Sous-programme 1.2.1 : Soutien scientifique et technique et en matière d'enquête

Description

Ce sous-programme comprend des programmes hautement spécialisés de nature scientifique et technique à l'appui de toute la collectivité d'application de la loi, à l'échelle nationale et internationale. Ce soutien opérationnel aux enquêteurs permet l'identification des criminels grâce à l'analyse judiciaire d'éléments de preuve physiques ou biologiques, la réduction du crime grâce à la collecte de renseignements susceptibles de donner lieu à une action, et l'amélioration de la sécurité publique grâce à la tenue de données et de renseignements exacts sur

les crimes et les criminels. Ce domaine d'expertise scientifique appuie des programmes internationaux au moyen de l'identification des victimes de catastrophes, collabore avec des enquêteurs du monde entier relativement aux enfants disparus et exploités, associe des criminels à des crimes grâce à l'analyse génétique, et appuie d'autres programmes gouvernementaux comme Immigration et d'autres initiatives de gestion des frontières grâce à sa banque de données de renseignements criminels.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les services fournis sur les plans scientifique, technique et des enquêtes soutiennent les services de police au Canada	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « De manière générale, la GRC fournit des services de grande qualité sur les plans scientifique, technique et des enquêtes »	80 %	S.O. ⁴⁷

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a continué de fournir des services de soutien scientifique et technique en matière d'enquête pour ses propres opérations policières ainsi qu'à l'ensemble de la communauté canadienne de l'exécution de la loi. Au cours de la dernière année, la GRC a axé ses efforts sur le maintien et la durabilité financière de ses programmes de recherche et de soutien pour s'assurer qu'il n'y aura aucune incidence sur le soutien offert aux services de première ligne. On a demandé à des secteurs sélectionnés au sein du sous programme d'élaborer des cadres de responsabilisation qui ont permis à la GRC de déterminer les ressources et leur incidence sur les activités visées par son mandat.

Le sous programme a entrepris des activités additionnelles en vue d'assurer la durabilité globale. Celles ci comprennent la réduction des points de service de laboratoire (de 6 à 3), un plan qui sera terminé en 2014-2015. La GRC a également élaboré une stratégie qui nécessitera la dactyloscopie électronique à des fins civiles à l'échelle du pays. Il s'agit d'un projet pluriannuel qui accroîtra l'efficacité des vérifications civiles.

Sous-sous-programme 1.2.1.1 : Service intégré de l'identité judiciaire

Description

Ce sous-sous-programme est essentiel pour permettre à la GRC d'offrir, d'un bout à l'autre du pays, des constatations sur les lieux de crime de qualité invariablement élevée, de façon à ce que l'analyse et la comparaison des indices matériels et des empreintes servant de preuve découverts et évalués respectent ou surpassent les attentes des tribunaux quant à la preuve sous forme d'opinion judiciaire. En particulier, ce sous-sous-programme établit, met en œuvre, supervise et améliore les politiques, normes, processus, outils, techniques, formations, pratiques exemplaires et directives en matière de santé et sécurité au travail applicables pour l'Identité judiciaire. Il s'agit notamment de l'expertise judiciaire sur les lieux de

crime, de l'identification et de la collecte de pièces à conviction aux fins d'analyse scientifique, de l'analyse des empreintes digitales, des comparaisons d'empreintes de chaussures, des comparaisons des traces de pneus, de l'analyse de l'imagerie faciale judiciaire, de l'analyse vidéo judiciaire et de l'identification des victimes de catastrophes. Ce programme dirige en outre les groupes opérationnels de première ligne du pays en ce qui concerne les enquêtes exigeant l'analyse de la morphologie des taches de sang, les enquêtes sur les lieux de crime mettant en cause des agents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs (CBRNE) et l'imagerie judiciaire, aérienne et scientifique.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Le Service intégré d'identité judiciaire fournit des services de soutien opérationnel de première ligne aux policiers	Pourcentage d'identifications effectuées à partir d'empreintes digitales latentes trouvées lors de l'expertise	40 %	36 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Pendant plus de 100 ans, le système judiciaire considérait l'identification⁴⁸ par empreintes digitales comme étant un élément de preuve fiable et rarement contesté. Cette confiance a récemment été ébranlée à l'échelle internationale récemment en raison d'enquêtes très visibles portant sur des cas de mauvaise identification par des experts en dactyloscopie chevronnés. Par conséquent, le Service intégré de l'identité judiciaire (SIIJ) de la GRC a dirigé la création du groupe de travail sur les empreintes papillaires et a fourni des services de secrétariat à cet égard. Les travaux de ce groupe visent à assurer que la communauté de l'identité judiciaire a accès à des renseignements actuels sur les contestations de témoignages d'experts portant sur l'identification dactyloscopique dans les tribunaux canadiens. En 2013, le groupe de travail a lancé un outil de communication approfondi des contestations à l'intention des spécialistes de l'identité judiciaire. L'outil sera employé pendant les collaborations avec des avocats en vue de préparer des témoignages d'experts ainsi que pour la présentation de la preuve et le témoignage en cour.

En 2013-2014, le système d'identification en temps réel (ITR) a été amélioré afin d'effectuer des recherches au moyen d'empreintes palmaires latentes recueillies sur les lieux d'un crime, de produire des images numériques de grande qualité des empreintes et de les soumettre au système d'accès régional au Système automatisé d'identification dactyloscopique du SIIJ. Cette nouvelle

fonction donne aux spécialistes sur la scène d'un crime une occasion additionnelle d'identifier des suspects, et la première identification découlant d'une empreinte palmaire recueillie sur les lieux d'un crime a été effectuée le 20 août 2013. À la lumière de cette avancée technologique récente, le groupe de travail sur les empreintes papillaires a préparé des documents d'appoint relativement au processus complexe d'identification au moyen d'empreintes palmaires aux fins des tribunaux canadiens.

Le sous-sous-programme a également mis en œuvre une stratégie nationale visant à traiter les billets de banque en polymère émis au Canada depuis 2011. De nouvelles techniques permettant de développer des empreintes digitales latentes étaient requises, car les méthodes de chimie humide employées habituellement sur les billets de banque en papier ne fonctionnaient pas sur les billets en polymère. En partenariat avec des universités canadiennes, des techniciens en scène de crime et des scientifiques du SIIJ ont découvert un protocole permettant d'obtenir des empreintes claires.⁴⁹ Cette technologie, qui est maintenant employée à Ottawa, est également efficace afin de trouver des empreintes latentes sur des éléments de preuve provenant de dossiers non résolus qui ont été entreposés depuis plusieurs années. En raison de ces réussites, on propose de faire l'achat de ces technologies à Montréal, Québec, à Newmarket, Ontario, et à Vancouver, Colombie-Britannique.



Sous-sous-programme 1.2.1.2 : Services des laboratoires judiciaires

Description

Ce sous-sous-programme soutient les enquêtes policières en fournissant des services d'identification et d'analyse judiciaires de pièces à conviction utilisées comme preuve. Ces services comprennent l'examen et l'interprétation d'éléments de preuve relatifs aux indices matériels ou aux matières biologiques servant de preuve découverts sur les lieux d'un crime ou dans le cadre d'une enquête

criminelle ou qui s'y rapportent, ainsi que la rédaction de rapports sur ces éléments de preuve. Un soutien est fourni pour les éléments de preuve liés au service de biologie (analyse génétique), à l'expertise des documents et des contrefaçons, à l'analyse de traces, aux explosifs, à l'évaluation toxicologique et aux armes à feu.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultats réels
Des analyses génétiques opportunes soutiennent les services de police et le régime de justice pénale	Pourcentage de demandes de services des laboratoires judiciaires traitées dans les délais prescrits, par programme	85 %	Biologie : 41 % Armes à feu : 57 % Bureau national de lutte contre la contrefaçon : 86 % Toxicologie : 78 % Analyse de traces : 73 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Afin d'accroître l'efficacité et la rapidité de la prestation des services, la GRC a consolidé ses services des laboratoires judiciaires (de 6 à 3 points de service). Les laboratoires de Regina, Saskatchewan, et de Winnipeg, Manitoba ont fermé leurs portes officiellement à la fin de l'exercice. Le troisième laboratoire, situé à Halifax, Nouvelle-Écosse fermera ses portes d'ici le 31 mars 2015. Cette consolidation a également permis de réduire le dédoublement de coûts et les coûts d'infrastructure. Par conséquent, on a atteint les cibles financières de fin d'exercice en ce qui concerne la consolidation des points de service. Tout au long du processus, l'accent a été mis sur la minimisation de l'incidence sur la capacité globale de livrer les services pour que les demandes soient traitées en fonction des échéances prévues. Pour ce faire, les employés ont reçu une formation polyvalente pour que les laboratoires possèdent une main-d'œuvre souple, et les postes vacants ont été pourvus de façon stratégique pour que les nouveaux collègues soient formés efficacement afin de répondre aux demandes de la charge de travail. De plus, depuis l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action sur les demandes en biologie, l'arriéré de demandes en biologie a été réduit de 273 demandes en mars 2013 à 113 demandes en mars 2014.

En plus de l'exercice de consolidation, les Opérations de sciences judiciaires ont mis de l'avant plusieurs initiatives qui tirent profit de l'innovation et de la technologie. Le Bureau national de lutte contre la contrefaçon a mis en œuvre un instrument permettant d'évaluer les billets de banque en polymère, et l'équipe chargée des analyses de traces s'est procurée un instrument SEM-Raman permettant d'accroître la capacité de détection des résidus explosifs à l'échelle nanométrique. Les Services de biologie ont également évalué des nouvelles trousse afin d'accroître la qualité et l'unicité des profils d'ADN. Ces trousse seront entièrement mises en œuvre en 2014-2015.

Sous-sous-programme 1.2.1.3 : Services canadiens d'identification criminelle en temps réel

Description

Ce sous-sous-programme offre du soutien opérationnel 24 heures sur 24, 365 jours par année directement aux collectivités canadiennes de l'application de la loi, de la justice pénale et de la sécurité publique ainsi qu'à des partenaires étrangers tels que le FBI et INTERPOL, à des fins judiciaires, civiles et d'immigration. Le programme tient le dépôt national des casiers judiciaires et de renseignements biométriques (empreintes digitales) du Canada. Il est chargé d'assurer l'exactitude et la tenue à jour des renseignements sur les casiers judiciaires ainsi que de mettre ces renseignements à la disposition des organismes autorisés conformément aux lois fédérales. La collectivité canadienne d'application de la loi utilise les renseignements sur les casiers judiciaires pour lutter contre la criminalité. Les organismes autorisés utilisent également ces renseignements à des fins civiles et non criminelles, notamment pour effectuer un contrôle civil

préalable à l'emploi, au bénévolat, à l'adoption et au travail auprès de personnes vulnérables. En outre, le programme vise à effectuer des vérifications de casier judiciaire à partir d'empreintes digitales à des fins de contrôle civil, y compris des vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Les services offerts dans le cadre du programme comprennent notamment les suivants : des services de casiers judiciaires et d'identification dactyloscopique; la tenue à jour de casiers judiciaires conformément aux lois fédérales; l'identification d'empreintes digitales latentes; l'appui aux programmes de l'immigration et de gestion des frontières du gouvernement du Canada; l'analyse de solutions biométriques liées aux technologies de l'information; et la mesure du rendement relatif à la prestation des services à la clientèle.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La technologie utilisée par le répertoire national d'empreintes digitales et de renseignements sur les casiers judiciaires soutient les services de police canadiens	Nombre d'appareils qui transmettent des empreintes digitales par voie électronique à l'ITR	950	654 ⁵⁰

Analyse du rendement et leçons retenues

Le projet d'ITR a été conçu au fil des quelques dernières années en vue de faciliter l'échange rapide et efficace de dossiers judiciaires et d'empreintes digitales. Le projet a remplacé les méthodes papiers par un système électronique permettant d'identifier en « temps réel » les empreintes digitales envoyées par voie électronique. Au début du projet, la vérification des dactylogrammes civils non liés à un dossier criminel pouvait prendre jusqu'à cinq mois. Grâce à l'ITR, le temps requis est diminué à trois jours ouvrables. Dans le cas des dactylogrammes de réfugiés et de criminels, les recherches prennent quelques heures à traiter au lieu de quelques semaines. Les recherches prennent moins de trois jours dans le cas d'empreintes latentes (scène de crime).

Pour répondre aux besoins technologiques changeants de la communauté canadienne de l'exécution de la loi, les Services canadiens d'identification criminelle en

temps réel (SCICTR) déploient des appareils permettant de présenter les empreintes digitales de criminels et de civils par voie électronique par l'intermédiaire l'ITR.

À la fin de l'exercice, 492 appareils avaient été déployés aux organisations d'exécution de la loi. De plus, 162 appareils additionnels ont été envoyés aux ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'à des organisations du secteur privé afin de soumettre des empreintes de civils et de criminels. En 2013-2014, 254 appareils additionnels ont été acquis et seront opérationnels en septembre 2014. Avec ces outils, 41 % des empreintes de criminels et 82 % des empreintes de civils sont maintenant présentées par voie électronique. Cela diminue grandement le temps de traitement et de réponse des recherches dactyloscopiques.



Sous-sous-programme 1.2.1.4 : Soutien à la recherche et aux services nationaux (identité judiciaire)

Description

Ce sous-sous-programme voit à ce que les processus utilisés pour l'analyse judiciaire soient valides et fiables sur le plan scientifique et à ce qu'ils soient fondés sur l'application de la méthode scientifique. Il veille à ce que les projets de recherche soient élaborés conformément aux méthodes scientifiques et reçoivent les ressources

financières et humaines adéquates; et tient aussi la Banque nationale de données génétiques et aide les organismes d'application de la loi en leur fournissant des éléments de preuve provenant de l'analyse de l'ADN pour établir des liens entre des lieux de crime ainsi que pour associer des lieux de crime à des condamnés.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La Banque nationale de données génétiques appuie les enquêtes criminelles	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La Banque nationale de données génétiques est utile aux enquêtes criminelles »	80 %	83 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La Banque nationale de données génétiques (BNDG), gérée par Soutien à la recherche et aux services nationaux (judiciaires) est indispensable à l'évolution des enquêtes criminelles. Afin d'intégrer les nouvelles méthodes et les avancées scientifiques, la BNDG a effectué la validation finale et l'élaboration d'un nouveau processus de déroulement du travail et d'une nouvelle méthode en ce qui concerne les technologies d'amplification directes associées aux troussees d'ADN. On a rédigé des procédures opérationnelles réglementaires et on a formé les employés, et le Conseil des normes du Canada a approuvé les modifications associées à la portée de l'accréditation ISO du laboratoire. De plus, un nouveau système personnalisé de gestion des renseignements liés au laboratoire a été mis en œuvre pour tous les nouveaux processus de la BNDG.

Les changements techniques, le nouveau processus de déroulement du travail et le remplacement du système de gestion de l'information permettront de réduire le temps de traitement et de signaler plus rapidement les résultats des tests de correspondance génétique liés à des scènes de crime ou à des condamnés dans le cadre d'enquêtes criminelles. De plus, cette efficacité accrue permettra à la BNDG de traiter un plus grand nombre d'échantillons, ce qui sera très important, car le nombre d'infractions désignées en vertu de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* est mis à jour chaque année.

Les processus de la BNDG dépendent également de la collecte et de la présentation des échantillons selon les procédures établies. En ce sens, de la formation sur la collecte d'échantillons génétiques de condamnés a été fournie aux enquêteurs et au personnel judiciaire de la Colombie Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau Brunswick et de Terre Neuve et Labrador.

Sous-sous-programme 1.2.1.5 : Renseignements criminels

Description

Ce sous-sous-programme fait partie intégrante des opérations relatives à l'application de la loi et, à ce titre, s'emploie à mener en temps opportun des évaluations exhaustives portant sur les organisations criminelles et leurs activités dans le but de fournir des renseignements susceptibles de donner lieu à une action de façon à contrôler, à réduire et à prévenir plus efficacement le

crime organisé et les crimes graves dans toutes les collectivités du Canada. Une démarche axée sur le renseignement permet également de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies efficaces en matière d'ordre public ainsi que de réduction et de prévention de la criminalité.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La répression criminelle axée sur les renseignements bénéficie d'un soutien	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « Le Programme de renseignements criminels de la GRC apporte une contribution importante à la répression criminelle axée sur les renseignements au Canada »	80 %	S.O. ⁵¹

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a continué d'améliorer sa capacité de recueillir, d'analyser et de distribuer le renseignement criminel à l'appui des opérations policières. Le Centre national de coordination du renseignement détermine et élabore des renseignements sur de nouvelles menaces et de nouveaux réseaux criminels. La section chargée des priorités a élaboré des renseignements opérationnels sur des menaces criminelles identifiées par le Conseil national des opérations intégrées. En 2013-2014, des analystes ont été déployés à l'échelle internationale dans des pays d'importance opérationnelle afin d'identifier de façon proactive les menaces criminelles et les nouvelles tendances pouvant avoir une incidence sur le Canada, les Canadiens et les intérêts du pays. Ces efforts coordonnés relativement aux opérations et au renseignement ont permis de déterminer des liens stratégiques clés entre les groupes du crime organisé canadiens et des groupes du crime organisé à l'étranger.

Par l'intermédiaire du Service canadien de renseignements criminels (SCRC), et afin d'appuyer la Stratégie canadienne d'application de la loi pour lutter contre le crime organisé, la GRC a fourni des évaluations approfondies d'organisations criminelles en temps opportun. Le SCRC a également réalisé des progrès en ce qui a trait à la Stratégie nationale de lutte contre les motards criminalisés grâce à une évaluation effectuée en 2013-2014 afin d'aider à établir les priorités opérationnelles. De plus, des ateliers éducatifs sur les groupes de motards criminalisés ont été donnés tout au long de l'année afin d'appuyer des témoins experts et des enquêteurs.

En 2013-2014, le Comité exécutif national du SCRC, en partenariat avec la communauté canadienne de l'exécution de la loi, a appuyé de nouveaux critères communs relatifs aux menaces et de nouvelles règles opérationnelles pour l'intégration du processus d'évaluation de la menace. Les évaluations découlant de ce processus, qui ont été fournies à l'échelle nationale et des provinces, ont fourni des renseignements utiles tout au long de l'année afin de déterminer les priorités opérationnelles liées aux crimes graves et au crime organisé.

Le SCRC a également déployé des efforts afin de faciliter et d'améliorer l'échange de renseignements sur des organisations et des activités criminelles. De nouveaux outils technologiques ont amélioré le rendement de la base données nationales sur les crimes graves et le crime organisé. De plus, une stratégie de communication nationale a été créée en vue de renseigner les intervenants sur les avantages de l'échange de renseignements afin de composer avec la nature multi-juridictionnelle du crime. Ces efforts ont continué à renforcer l'harmonisation du renseignement et des opérations à l'appui de services de police axés sur le renseignement.



Sous-sous-programme 1.2.1.6 : Centre d'information de la police canadienne (CIPC)

Description

Ce sous-sous-programme est un service de police national appuyé par le Conseil du Trésor, qui fournit une base de données protégées en ligne contenant des informations sur des sujets, des véhicules, des bateaux et des biens qui pourraient être associés à des activités de justice pénale et de sécurité publique. La base de données contient aussi d'autres renseignements tactiques utiles. L'accès à ces renseignements peut être accordé à certains utilisateurs de la collectivité canadienne d'application de la loi et d'autres organismes d'enquête, ainsi qu'à des partenaires stratégiques étrangers. Le premier élément consiste en une base de données policières centrale qui fournit aux partenaires de la sécurité publique des renseignements sur les crimes et les criminels. Le deuxième élément est le

Portail d'informations policières (PIP), une passerelle intégrée centrale d'indexation et de gestion des dossiers, qui permet aux services de police d'accéder à certains renseignements publiés par des services de police partenaires. Ces services peuvent consulter rapidement et efficacement les informations relatives à des incidents précis. Le troisième élément est le Portail de sécurité publique (PSP), un outil de recherche en ligne qui permet aux partenaires de la sécurité publique de consulter certaines informations de police sur les incidents, selon leur mandat prescrit par la loi et leur pouvoir légal. Ce programme est essentiel, puisqu'il s'agit du seul outil de communication protégé national pleinement intégré pour l'application de la loi et la sécurité publique.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le CIPC fournit des données d'enquête aux services de police et aux partenaires de la sécurité publique	Nombre d'interrogations du système du CIPC	224 millions	248 millions
	Nombre d'interrogations du Portail d'information policière (PIP)	12,5 millions	13,8 millions

Analyse du rendement et leçons retenues

Le CIPC et le secteur du dirigeant principal de l'information (DPI) de la GRC continuent d'évaluer l'infrastructure technique des systèmes pour maintenir la capacité de fournir des renseignements essentiels sur l'exécution de la loi. En 2013-2014, le nombre de requêtes envoyées au CIPC et au PIP ont dépassé les cibles établies, ce qui montre l'utilité continue de ces systèmes afin d'échanger des renseignements essentiels sur l'exécution de la loi.

Pendant la période de rapport, le CIPC a élaboré et mis en œuvre un nouveau processus d'assurance de la qualité fondé sur le risque en vue de remplacer les vérifications officielles. Ce processus automatisé examine et valide tous les dossiers provenant des 2 300 points d'entrée et points d'accès du CIPC pour s'assurer que les données versées dans le CIPC sont courantes, exactes et sécurisées. Avec l'aide et l'appui du CIPC, le processus aidera les organisations partenaires à repérer les données invalides et à déterminer les mesures à prendre afin de corriger les inexactitudes.

Sous-sous-programme 1.2.1.7 : Centre canadien de police pour les enfants disparus et de l'exploitation des mineurs (CCPEDE)

Description

Ce sous-sous-programme comprend trois programmes nationaux : le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE), les Opérations internationales et le Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés (CNPDRNI). Le CCPEDE tire parti des relations avec le gouvernement et les services de police partenaires pour faire face aux menaces d'exploitation sexuelle d'enfants et, du même coup, pour réduire la vulnérabilité des enfants à la

menace d'exploitation sexuelle dans Internet en identifiant les victimes, en faisant enquête et en aidant à poursuivre les délinquants sexuels ainsi qu'en renforçant la capacité des partenaires de réagir aux menaces. Le nouveau CNPDRNI fournira aux organismes d'application de la loi, aux médecins légistes et aux coroners principaux un soutien spécialisé relatif aux enquêtes sur les personnes disparues et les restes non identifiés.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des services de police partenaires locaux, municipaux, régionaux, nationaux et internationaux bénéficient d'aide et de soutien en matière d'enquête	Pourcentage de répondants satisfaits de l'aide et du soutien aux enquêtes fournis par le CCPEDE	80 %	S.O. ⁵²

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le CNCEE a reçu plus de 9 000 demandes, plaintes ou rapports d'aide, ce qui constitue une augmentation de 50 % depuis 2011. En raison de l'incidence sur les ressources actuelles, le CNCEE a apporté plusieurs changements aux procédures afin d'améliorer le déroulement et l'efficacité du travail : le processus relatif aux troussees d'enquêtes internationales a été rationalisé; un système de classement électronique a été mis en œuvre; et un ordre de priorité a été établi pour les enquêtes. Le CNCEE a envoyé 996 troussees d'enquêtes à divers services de police dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants en ligne. De la rétroaction importante a été reçue concernant ces troussees, ce qui aide à parfaire les pratiques d'enquête et à accroître l'efficacité.

En plus de ces initiatives, le CCPEDE a modifié et amélioré plusieurs systèmes technologiques. Le Système d'analyse contre la pornographie juvénile (CETS) est devenu un service payant après la désaffectation du service de Microsoft en 2012. Une entente a été conclue avec le « United States National Centre for Missing and Exploited Children » afin d'automatiser la saisie de données dans le CETS. Lors du lancement de la version 2.5 du CETS, les enquêteurs pourront effectuer des recherches dans le « United States Child Protection System » afin de repérer les données conflictuelles et les liens.

Le sous-sous-programme a continué de collaborer avec le secteur du dirigeant principal de l'information (DPI) en vue d'élaborer la base de données nationale sur les disparitions (notamment d'enfants) et sur les restes non identifiés. Une fois cette base de données terminée, des spécialistes formés expressément pourront fournir aux policiers, aux médecins légistes et aux coroners en chef du Canada des renseignements plus approfondis touchant divers territoires.

Enfin, le CCPEDE a établi un partenariat avec « Facebook Security » et la « Microsoft Digital Crimes Unit » afin de lancer une nouvelle technologie de reconnaissance d'images appelée PhotoDNA. Grâce à cette nouvelle technologie, Facebook peut rapidement balayer des millions d'images afin de repérer d'éventuels cas de mauvais traitements d'enfant. Les images sont bloquées, les utilisateurs délinquants sont identifiés, puis le cas est signalé au service de police locale. Ce type de données de sources ouvertes ont été très utiles dans un certain nombre de cas. Par exemple, le CNCEE a reçu un rapport d'exploitation d'un enfant en ligne et a employé Facebook et des recherches géographiques pour identifier la victime et l'agresseur. En collaboration avec le Groupe intégré de lutte contre l'exploitation des enfants de la Colombie Britannique, on a trouvé et arrêté le suspect. Depuis, sept différents chefs d'accusations ont été portés contre lui.



Sous-programme 1.2.2 : Programme canadien de contrôle des armes à feu

Description

Ce sous-programme accroît la sécurité publique en apportant aux services de police et aux autres organismes d'application de la loi un appui opérationnel et technique indispensable à la prévention des crimes liés aux armes à feu et aux enquêtes sur ces crimes, tant au Canada qu'à l'étranger. Son objectif est de

réduire les blessures et les décès causés par une arme à feu dans les collectivités canadiennes, par la réglementation et la promotion de la possession, de l'utilisation et de l'entreposage responsables de toutes les armes à feu au Canada.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes d'application de la loi ont accès à un soutien direct pour les enquêtes sur les armes à feu	Nombre de demandes de service des organismes d'application de la loi auxquelles a donné suite le PCAF	3 000	7 452 ⁵³
Les policiers de première ligne ont accès à l'information sur les propriétaires d'armes à feu	Nombre d'interrogations en direct de la base de données du Programme canadien des armes à feu faites par les policiers de première ligne	7 millions	6 017 131

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Programme canadien des armes à feu (PCAF) a continué de réduire le risque de blessures causées par des armes à feu en surveillant l'application de la *Loi sur les armes à feu* et du règlement connexe, qui régissent la possession, le transport, l'utilisation et l'entreposage des armes à feu au Canada. En 2013-2014, le PCAF a effectué le tri de plus de 1,9 million de clients du PCAF, responsabilisant ainsi les propriétaires d'armes à feu. Le sous-programme a également fourni des services opérationnels et techniques spécialisés à des organisations d'exécution de la loi canadiennes et à l'étranger. De plus, il a répondu à 7 452 demandes de services liés aux armes à feu provenant des équipes nationales de soutien à l'application de la *Loi sur les armes à feu*.

Par l'intermédiaire du CIPC, le PCAF maintient une plateforme en ligne permettant aux policiers d'accéder à des renseignements sur les permis d'armes à feu et sur l'enregistrement des armes à feu à autorisation restreinte et des armes à feu prohibées. Cette base de données aide les policiers de première ligne à déterminer le propriétaire d'une arme à feu et peut également aider à déterminer la présence d'armes à feu à une adresse lorsque la police répond à un appel de service. En 2013-2014, le PCAF avait fixé une cible de 7 millions de requêtes à la base de données. À la fin de l'exercice, la base de données avait traité 6 017 131 requêtes, à savoir une moyenne de 16 000 requêtes par jour. Ce résultat montre que le système est encore très en demande, même si la demande a baissé en raison de modifications législatives. En plus de fournir ce service à la communauté d'exécution de la loi, le PCAF produit et diffuse des rapports statistiques sur les armes à feu dans les territoires canadiens afin de renseigner la prise de décisions stratégiques et liées aux enquêtes.

Sous-sous-programme 1.2.2.1 : Permis et enregistrement des armes à feu

Description

Ce sous-sous-programme a pour mandat d'appliquer la *Loi sur les armes à feu*, les règlements connexes et les dispositions du *Code criminel du Canada*. Ce sous-sous-programme renforce la sécurité publique en vérifiant les antécédents des titulaires de permis d'armes à feu, dont le nombre s'élève à 1,8 million de personnes et d'entreprises, ainsi qu'en effectuant des suivis. Cela réduit le risque que des armes à feu se trouvent en possession de personnes qui pourraient poser un risque pour la sécurité nationale.

Ce sous-sous-programme collabore avec les organismes d'application de la loi, les contrôleurs des armes à feu (CAF) provinciaux et d'autres organismes publics. Il régit l'utilisation et l'entreposage sécuritaires des armes à feu, et tient registre des armes à feu à autorisation restreinte et des armes à feu prohibées. En outre, ce sous-sous-programme crée et présente des cours canadiens de sécurité dans le maniement des armes à feu, et conseille le commissaire et le ministre relativement à la *Loi sur les armes à feu* et aux règlements connexes.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La vérification continue de l'admissibilité des propriétaires d'armes à feu favorise une possession responsable	Pourcentage de détenteurs d'armes à feu dont les privilèges ont été révoqués pour des raisons de sécurité publique signalés à la police par le Programme canadien des armes à feu aux fins de suivi	100 %	100 %
	Pourcentage de correspondances Personnes d'intérêt-arme à feu entre les rapports d'incidents du CIPC et les détenteurs de permis d'armes à feu dans le SCIRAF qui font l'objet d'une enquête ou sont exclus par le Programme canadien d'armes à feu dans le cadre des vérifications continues de l'admissibilité des propriétaires d'armes à feu	95 %	95,2 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-sous-programme Permis et enregistrement des armes à feu continue de vérifier les demandeurs et les titulaires de permis d'armes à feu afin de réduire le risque à la sécurité du public. Le sous-sous-programme a continué de générer les rapports Ajouter Personne d'intérêt – Arme à feu (PIAF) à l'intention des contrôleurs des armes à feu (CAF) lorsqu'un particulier détenteur de permis est impliqué dans un événement violent ou d'autres infractions précisées à l'article 5 de la *Loi sur les armes à feu*. En fonction d'une évaluation du risque du particulier à la sécurité publique, les CAF sont autorisés à refuser une demande ou à révoquer un permis d'armes à feu. De tous les PIAF reçus en 2013-2014, 95,2 % ont fait l'objet d'une enquête.⁵⁴

Le nombre d'ordonnances d'interdiction liées à des armes à feu émis par un tribunal a également augmenté en 2013-2014, possiblement en raison d'une meilleure connaissance du personnel judiciaire et des procureurs en ce qui concerne les infractions qui nécessitent une interdiction de posséder des armes à feu et la révocation du permis. Une fois les ordonnances émises, les CAF du sous sous programme révoquent les permis et les certificats d'enregistrement connexes, refusent les demandes en suspens et fournissent des

instructions sur les moyens de se défaire de l'arme à feu. Tout au long de la période de rapport, le PCAF a conseillé les policiers sur toute personne considérée comme propriétaire d'une arme à feu dont le permis d'armes à feu avait été révoqué pour des raisons liées à la sécurité du public. Ainsi, les responsables de l'exécution de la loi pouvaient prendre les mesures appropriées.

En plus de ces activités, le sous sous programme était également chargé de fournir la formation sur le maniement sécuritaire des armes à feu à plus de 100 000 clients. Plusieurs activités d'éducation et de rayonnement ont été effectuées pendant l'exercice, y compris la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité en matière d'armes à feu dans le Nord, qui vise à accroître la sécurité des communautés et les taux de conformité aux permis d'armes à feu au Nunavut et dans d'autres secteurs du Nord du Canada. Le PCAF a collaboré avec les gouvernements territoriaux, avec des partenaires policiers et avec des collectivités du Nord sur des activités de rayonnement clé et a fourni de la formation afin de réduire le risque que des armes à feu soient mal utilisées, servent à des suicides ou fassent des blessés par tir accidentel.



Sous-sous-programme 1.2.2.2 : Services d'enquête et de contrôle en matière d'armes à feu

Description

Ce sous-sous-programme aide les organismes d'application de la loi de première ligne à mener des enquêtes et à entamer des poursuites contre les criminels ou les organisations criminelles impliqués dans la circulation illégale et l'utilisation criminelle d'armes à feu en réunissant les preuves nécessaires, en dépistant les armes à feu illégales, en cernant les tendances et les facteurs connexes liés au trafic des armes à feu et en tenant à jour le Tableau de référence des armes à feu. La GRC donne des conseils et de la formation aux procureurs concernant

les armes à feu dans le cadre du Programme du procureur de la Couronne; collabore étroitement avec le Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives (ATF) des États-Unis et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL); et fournit directement de l'assistance à des groupes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Groupe des Huit (G8) et l'Organisation des États américains (OEA) sur des sujets opérationnels liés aux armes à feu illicites.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les organismes d'application de la loi partenaires utilisent les services du Programme canadien des armes à feu pour lutter contre les crimes commis au moyen d'armes à feu	Nombre de demandes de dépistage d'armes à feu reçues par le Programme canadien des armes à feu	2 000	2 211
	Nombre d'appels reçus par le Programme canadien des armes à feu par le biais de la ligne de soutien aux services de police	3 000	3 092

Analyse du rendement et leçons retenues

Tout au long de l'exercice, le sous-sous-programme s'est employé à appuyer les efforts des organismes canadiens et internationaux d'application de la loi dans le cadre de la lutte contre les crimes liés aux armes à feu. Au Canada, le PCAF a répondu à 2 211 demandes de dépistage d'armes à feu et à 7 452 demandes de service dans le contexte d'enquêtes liées aux armes à feu, ce qui dépassait les cibles fixées en matière de rendement. Le PCAF a maintenu une ligne de soutien aux services de police pour offrir une aide directe aux organismes d'application de la loi, et il a répondu à 3 092 demandes de service. En outre, des profils géographiques des armes à feu ont été produits et distribués à 32 services de police pour faciliter les enquêtes. Le Tableau de référence des armes à feu (TRAF), qui comprend des renseignements sur les marques et les modèles d'armes à feu, a été mis à jour tout au long de l'exercice, ce qui a aidé les organismes d'application de la loi à mener ses activités de dépistage d'armes à feu, de tenue de registres et d'identification précise des armes à feu.

À l'étranger, le TRAF a servi de base au Tableau de référence INTERPOL des armes à feu (TRIAF), un outil interactif en ligne qui permet aux utilisateurs autorisés d'obtenir ou de vérifier des détails au sujet d'une arme à feu. Des représentants du sous-sous-programme ont également participé au groupe consultatif d'INTERPOL sur le système informatique mondial centralisé lancé en 2013-2014, où les autorités des différents pays peuvent signaler les armes à feu perdues, volées, trafiquées ou introduites par contrebande, et faire des recherches sur celles-ci. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les efforts du Programme canadien des armes à feu en vue de lutter contre le trafic illicite, consulter le tableau supplémentaire de l'initiative horizontale « Investissements dans la lutte contre l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles ». ⁵⁵

Sous-programme 1.2.3 : Formation policière avancée

Description

Ce sous-programme donne de la formation à la collectivité policière, y compris aux services de police municipaux, régionaux et provinciaux. Ce sous-programme est essentiel puisqu'il permet aux organismes d'application de la loi et aux ministères canadiens de parfaire leurs

connaissances et d'ainsi accroître leur efficacité. Il offre des cours sur divers sujets liés à l'application de la loi, ainsi que des programmes de leadership et de perfectionnement pour divers niveaux de gestionnaires.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La formation avancée soutient les capacités des organismes d'application de la loi au Canada	Pourcentage des clients qui sont satisfaits de la prestation du cours, de l'optimisation des ressources, de l'utilité de l'apprentissage pour les policiers et du niveau de satisfaction après le cours, tel que mesuré par l'Indice de satisfaction des clients	80 %	S.O. ⁵⁶

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC s'est engagée à moderniser et à rationaliser le processus de recrutement grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils d'examen et d'évaluation. Le nouveau modèle de recrutement mettra l'accent sur le recrutement des candidats les plus qualifiés, tout en réduisant le temps de traitement des demandes. Ces efforts amélioreront la capacité de l'organisation à répondre aux obligations contractuelles et pourraient avoir une incidence positive sur les coûts liés au traitement des demandes des candidats. Parmi les initiatives particulières, notons l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'information, le traitement électronique, le recrutement axé sur le renseignement et l'utilisation améliorée des médias sociaux et des renseignements opérationnels.

En 2013-2014, le sous-programme a continué d'élargir le Continuum du leadership pour y inclure des occasions de perfectionnement pour les employés de tous les niveaux. Le continuum est formé de programmes axés sur les compétences dans les domaines de la formation pratique pour les nouveaux gendarmes et du perfectionnement du leadership pour les employés, les superviseurs, les gestionnaires et les cadres supérieurs. Afin de compléter les programmes officiels de la GRC, un contrat a été conclu avec l'Université Cornell pour permettre aux employés de suivre des cours en ligne et de perfectionner leurs

compétences en leadership. En outre, la phase pilote du nouveau Programme de perfectionnement des aspirants officiers a pris fin en décembre 2013, et d'autres séances du programme devraient être offertes au cours des prochaines années.

Le sous-programme est également responsable de la mise en œuvre du nouveau Programme de gestion du rendement pour tous les fonctionnaires. Ce programme du Conseil du Trésor a été conçu pour surveiller et évaluer les compétences essentielles, les objectifs de travail mutuellement acceptables et les plans d'apprentissage et de perfectionnement des fonctionnaires. La directive a également mis en place des plans de gestion de talents pour les employés qui dépassent les attentes, ainsi que des plans d'action pour les employés qui ont besoin d'aide pour améliorer leur rendement. En prévision de cette directive, la GRC a offert de nombreuses séances d'information aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés et a créé un portail Web et téléphonique général pour les employés qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements. Plus de 98 % des employés de la GRC qui supervisent des fonctionnaires ont suivi le cours obligatoire sur le nouveau régime de gestion du rendement. Les plans de rendement viseront l'exercice 2014-2015, et le SCT présentera un rapport sur la conformité globale à l'automne 2014.



Sous-sous-programme 1.2.3.1 : Collège canadien de police

Description

Ce sous-sous-programme offre une formation aux services d'application de la loi en divers lieux, y compris aux deux campus du Collège canadien de police, à Ottawa (Ont.) et à Chilliwack (C.-B.), et chez d'autres organismes, au pays comme à l'étranger. Ce programme est essentiel puisqu'une partie de cette formation est fournie à la suite de la Conférence fédérale-provinciale sur le crime organisé de 1966, sous la responsabilité des Services nationaux de police (un éventail de services

offerts à la collectivité policière, y compris aux services de police municipaux et provinciaux, aux ministères fédéraux comme l'Agence des services frontaliers du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi qu'à des organisations policières étrangères dont Interpol et le Federal Bureau of Investigation). Les cours offerts comprennent de la formation avancée et spécialisée en sciences policières (identité judiciaire, criminalité technologique, explosifs) et en leadership.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une formation avancée et spécialisée est offerte à la collectivité policière	Pourcentage des clients du CCP qui sont satisfaits de la prestation du cours, de l'optimisation des ressources, de l'utilité de l'apprentissage pour les policiers et du niveau de satisfaction après le cours, tel que mesuré par l'Indice de satisfaction des clients	80 %	93 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Au cours de l'année, le Collège canadien de police (CCP) a élaboré, conçu et donné des cours destinés aux cadres et aux gestionnaires, et il a offert des formations avancées et spécialisées à plus de 3 600 membres du personnel de l'application de la loi. Le CCP a également maintenu un programme pour appuyer la formation en leadership avancée et spécialisée pour les services de police autochtones.

En 2013-2014, les cours offerts par l'Institut d'apprentissage en criminalité technologique du CCP et le programme de formation en identité judiciaire ont été les plus souvent demandés. Le Collège a élargi sa clientèle et offert de la formation à d'autres ministères et organismes gouvernementaux, comme l'Agence du revenu du Canada, le MPO et le MDN.

Outre les séances d'apprentissage en salle de classe, les instructeurs du CCP ont offert de la formation à des partenaires internationaux de l'Italie, de Singapour et de Hong Kong. Une formation sur la technologie numérique a été offerte aux agents de police de l'Amérique latine en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) à l'appui de l'objectif du gouvernement du Canada de lutter contre le crime organisé transnational.

Le CCP a entrepris un examen de sa structure fiscale, qui a mené à la mise en œuvre de certains changements dans la prestation des cours et des services connexes, notamment une réduction de certains services de bibliothèque. Le CCP a également collaboré avec d'autres établissements d'apprentissage pour améliorer l'efficacité du programme et élargir l'accès au Collège et à son curriculum. Ces changements ont été apportés pour veiller à ce que la collectivité policière du Canada continue d'avoir accès à des occasions d'apprentissage abordables et rentables.

Le CCP a également réalisé des progrès importants dans le domaine de la recherche. Une série de documents de travail a été lancée, réunissant des experts internes et externes, des agents de police supérieurs et des universitaires dans le contexte de projets de recherche concertée en vue de promouvoir le dialogue sur des sujets liés à l'application de la loi.⁵⁷ Le CCP a également cherché à accroître sa valeur en établissant des liens avec des établissements d'enseignement, comme l'Université Laurentienne.

Sous-sous-programme 1.2.3.2 : Service de formation policière nationale

Description

Ce sous-sous-programme offre une formation aux ministères et aux organismes d'application de la loi provinciaux et fédéraux afin de les aider à lutter contre les activités criminelles nationales. Ce sous-sous-programme contribue aussi à établir des partenariats entre les

organismes en vue de favoriser la formation et l'échange de pratiques exemplaires. La GRC et l'organisme canadien qui reçoit la formation s'en partagent les coûts (préparation et enseignement du cours et frais de déplacement connexes).

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une formation opérationnelle est donnée aux organismes d'application de la loi	Pourcentage des clients du SFPN qui sont satisfaits de la prestation du cours, de l'optimisation des ressources, de l'utilité de l'apprentissage pour les policiers et du niveau de satisfaction après le cours, tel que mesuré par l'Indice de satisfaction des clients	80 %	S.O. ⁵⁸

Analyse du rendement et leçons retenues

La Formation policière nationale (FPN) a offert une formation de renouvellement de la certification à plus de 1 100 membres de la GRC en Alberta, Saskatchewan et au Manitoba et a abordé des sujets allant des habiletés tactiques des policiers aux armes à feu, en passant par l'intervention en cas d'urgence médicale et la santé et le mieux-être. En 2013-2014, la méthodologie pédagogique de la FPN et le contenu du cours lié à la formation tactique ont été examinés pour explorer la possibilité d'intégrer une formation sur simulateur et des stratégies d'évaluation. La formation sur simulateur pourrait réduire le nombre de ressources pédagogiques nécessaires à la Division Dépôt (l'école de la GRC) et pourrait également réduire les pressions liées à l'horaire d'utilisation des installations existantes.

La FPN a également établi des partenariats avec d'autres clients du gouvernement fédéral afin d'offrir une formation conçue pour répondre à leurs fonctions et à leurs mandats législatifs particuliers. Grâce à ces ententes, 132 nouveaux agents de Services correctionnels Canada, de Parcs Canada et du MPO ont reçu de la formation. En outre, des membres de la Garde côtière canadienne ont participé au cours de familiarisation avec l'application de la loi, et des membres d'un organisme de santé et de sécurité de l'Alberta ont participé au cours de mise en application de la loi pour les enquêteurs, afin d'améliorer la prestation générale des services.



Résultat stratégique 2 : Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police au pays	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit un soutien efficace sur le plan des opérations internationales »	Partenaires : 80 % Intervenants : 85 %	S.O. ⁵⁹
	Nombre de partenariats et de protocoles d'entente qui font la promotion de la culture et du patrimoine de la GRC	5	S.O. ⁶⁰

Programme 2.1 : Opérations policières internationales

Description

Ce programme fait avancer le programme pour la sécurité et la paix mondiale du Canada par la collaboration et le soutien de la communauté policière internationale, et contribue à faire du Canada et du reste du monde un endroit plus sûr. Compte tenu de la portée transnationale de la criminalité et du terrorisme, ce programme établit des liens avec des partenaires de l'application de la loi à l'échelle mondiale; il contribue au réseau mondial d'échange de renseignements d'INTERPOL et mène des enquêtes criminelles extraterritoriales.

De plus, la GRC participe activement à diverses missions de maintien de la paix à l'étranger où elle aide les pays à risque à renforcer leur capacité d'application de la loi. Grâce à cette coopération et collaboration à l'échelle internationale, ce programme contribue directement à faire du Canada et du reste du monde un endroit plus sûr.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
56 012 070	56 641 845	58 841 573	53 068 140	(3 573 705)

Ressources humaines (ETP) ⁶¹

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
350	232	(118)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les services de police partenaires internationaux sont mobilisés pour réaliser les objectifs de sécurité et d'application de la loi de la GRC	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC mobilise des services de police partenaires internationaux pour réaliser ses objectifs de sécurité et d'application de la loi »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁶²

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a continué de consacrer beaucoup d'énergie à la mise en œuvre de la politique étrangère du Canada en matière de sécurité. Le programme Opérations policières internationales a respecté ses engagements et s'est acquitté de ses responsabilités en participant à des opérations internationales, en contribuant à l'élaboration de politiques nationales et internationales et en facilitant les opérations policières transfrontalières.

En application de l'Arrangement sur la police civile au Canada, la GRC a géré le déploiement de plus de 100 policiers dans le cadre de missions de paix en Haïti et en Cisjordanie, ainsi que le déploiement de conseillers supérieurs de la police à Brindisi (Italie) et à New York. Les déploiements au Soudan du Sud, en Côte d'Ivoire, dans la République démocratique du Congo et en Afghanistan ont pris fin au cours de l'exercice visé par le rapport. L'année 2014 a marqué le 25^e anniversaire de la contribution de la police canadienne aux missions de paix internationales –

une tradition qui a contribué à la paix et à la stabilité dans le monde.

La GRC a également continué à améliorer ses politiques et ses efforts opérationnels grâce à la mise en place des tables géographiques internationales. Ces tables ont été conçues pour faciliter et améliorer la coordination des ressources et des services de la GRC dans cinq régions : Canada-États-Unis; Amérique latine et Caraïbes; Europe; Moyen-Orient; et Asie. Ces tables servent de point central pour l'expertise régionale; des renseignements y sont échangés et mis à profit pour établir les priorités et prendre des décisions éclairées. En outre, les tables ont permis au programme de cerner et d'examiner les événements et les tendances régionaux et internationaux dans le but de déterminer leur incidence sur les opérations, les intérêts et les stratégies de la GRC. Enfin, cette initiative a facilité l'harmonisation des activités internationales avec les opérations et les priorités nationales ainsi que le renseignement national.

Sous-programme 2.1.1 : Stabilité et développement internationaux

Description

Ce sous-programme favorise la stabilité et la paix mondiales en soutenant les opérations de paix et en aidant à renforcer les capacités des collectivités à risque élevé dans les pays en développement et dans d'autres pays qui ont besoin d'une aide internationale. Cela consiste notamment à offrir des séances de formation, à mettre en commun les

connaissances spécialisées et les pratiques exemplaires ainsi qu'à affecter des ressources aux opérations de soutien de la paix. En outre, en appuyant ces pays, le programme contribue à la stabilité et à la paix mondiales, ce dont bénéficient également les Canadiens.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Les pays à risque reçoivent du soutien	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC évalue efficacement les pays à risque et leur fournit un soutien en organisant des déploiements »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁶³

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, la GRC a eu l'occasion de contribuer à l'établissement d'une paix et d'une stabilité durables aux Philippines. Un officier supérieur de la GRC a été choisi pour présider la Commission indépendante sur les services de police dans la région de Bangasmoro. Le déploiement a été financé par le MAECD. Le gouvernement des Philippines s'efforçait de mettre en œuvre un modèle de service de police à plusieurs niveaux dans le contexte d'une approche axée sur la police communautaire, et il a cherché à tirer profit de l'expérience de la GRC en matière de service de police à compétences multiples. L'officier a joué un rôle fondamental dans l'élaboration d'un nouveau cadre de service de police et a présenté un rapport comprenant 108 recommandations en vue d'établir un service de police unifié à Bangasmoro. Le 27 mars 2014,

le gouvernement des Philippines et le Front Moro islamique de libération ont signé un accord de paix, qui a mis fin au processus de paix de Mindanao.

Les déploiements en vue de promouvoir la stabilité et le perfectionnement des policiers se sont poursuivis au cours de l'exercice en Cisjordanie. Trois policiers canadiens ont été déployés au Bureau de coordination de l'Union européenne pour le soutien de la police palestinienne pour contribuer à instaurer l'ordre public de façon durable et efficace en Cisjordanie et ainsi lutter contre le terrorisme et améliorer la sécurité. Les policiers canadiens ont également contribué aux objectifs et aux priorités des missions en offrant du soutien, des conseils et des programmes de formation à la police civile palestinienne.



Sous-sous-programme 2.1.1.1 : Missions de paix internationales

Description

Ce sous-sous-programme gère le déploiement de policiers canadiens à des missions de paix internationales de même qu'à des commissions et à des tribunaux criminels internationaux pour prévenir des crises et des conflits internationaux ou pour y intervenir, ainsi que pour

défendre la primauté du droit. Les déploiements sont établis en vertu de l'Arrangement sur la police civile au Canada, un cadre de gouvernance entre le MAECD, Sécurité publique Canada (SPC) et la GRC.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Des policiers canadiens participent à des missions de soutien de la paix à l'étranger	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit un soutien efficace sur le plan des opérations internationales »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁶⁴
	Pourcentage de policiers canadiens qui participent à des missions de paix internationales suivant le modèle de viabilité financière	Minimum de 90 %	77 % ⁶⁵

Analyse du rendement et leçons retenues

La mission canadienne en Afghanistan, l'une des plus importantes missions de paix internationales de la GRC, a pris fin en mars 2014. Depuis 2003, 314 policiers canadiens provenant de 22 services de police ont aidé les Afghans à établir un service de police plus professionnel et mieux adapté. La police canadienne a participé activement au développement de la Police nationale afghane (PNA); elle l'a aidée à développer l'infrastructure essentielle et les compétences policières et administratives clés. Les agents de police supérieurs canadiens ont occupé des postes stratégiques et ont contribué à orienter l'évolution de la PNA. Malgré le milieu de travail imprévisible et restrictif, les policiers canadiens ont respecté leurs engagements en matière de formation et ont eu une incidence positive sur l'évolution de la formation policière en Afghanistan.

Dans le cadre de l'Arrangement sur la police civile au Canada, des agents de police civile canadiens ont également été déployés dans le cadre de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Ces policiers ont aidé à améliorer les capacités et les compétences de la Police nationale haïtienne (PNH) afin de progressivement accroître ses responsabilités pour ce qui est d'assurer la sécurité du pays. Le nombre moyen de policiers canadiens déployés à MINUSTAH en 2013-2014 s'élevait à 86, et plusieurs Canadiens avaient des postes importants dans la mission, y compris le sous commissaire de police chargé du développement de la PNH, le chef du bureau de la police communautaire et le chef du bureau de la police administrative. La plupart des policiers canadiens ont participé à la formation ou à l'encadrement d'agents de la PNH en ce qui concerne diverses fonctions policières. Dans le cadre d'une initiative dirigée par le Canada, la PNH a commencé à adopter des approches en matière de police communautaire, comme un programme de patrouille à vélo, en vue de renforcer les relations avec le public et la confiance de celui-ci pendant des patrouilles dans des secteurs de Port-au-Prince et des environs. Les agents de la PNH, formés par des agents canadiens et des Nations unies, ont accru la sécurité des rues en effectuant des patrouilles structurées dans le cadre de l'initiative de police communautaire.

Sous-sous-programme 2.1.1.2 : Aide policière et renforcement des capacités à l'étranger

Description

Ce sous-sous-programme contribue à la stabilité mondiale en élaborant des outils et en faisant la promotion, ainsi qu'en offrant de la formation, des conseils et un service de mentorat, de même qu'en mobilisant des experts en la

matière, au besoin, pour permettre aux pays en développement et à d'autres pays de renforcer à long terme leurs institutions d'application de la loi.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les capacités des organismes d'application de la loi à l'étranger sont soutenues	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit un soutien efficace relativement au renforcement des capacités des organismes d'application de la loi à l'étranger »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁶⁶
	Pourcentage de demandes de renforcement des capacités auxquelles on a donné suite qui sont financées intégralement et qui font partie des priorités du gouvernement du Canada	80 %	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a consacré des ressources tout au long de l'exercice en vue de fournir de l'expertise et de la formation dans le cadre de plusieurs initiatives internationales. Au Maroc, au Mali, au Niger et en Mauritanie, des projets de renforcement des capacités ont été menés en fonction du concept de formation des formateurs. À la suite des séances de formation sur les techniques d'entrevue offertes au Maroc, l'agent de liaison régional a signalé que le gouvernement du Maroc avait décidé de modifier ses lois pour répondre aux normes canadiennes acquises par le biais du modèle des services de police de la GRC.

En collaboration avec le MAECD, la SP et le MDN, la GRC a participé à une mission d'évaluation des besoins en Afrique de l'Est, dans le contexte du Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité, pour déterminer les initiatives les plus pertinentes dans la région. À la suite des recommandations de la GRC, deux propositions de projet ont été transmises dans les domaines du renseignement tactique (Kenya et Tanzanie) et des enquêtes antidrogues (Tanzanie). Ces initiatives étaient axées sur les secteurs de l'exécution de la loi ayant une incidence directe sur la sécurité du Canada et des intérêts canadiens.

Sous-programme 2.1.2 : Coopération internationale

Description

Ce sous-programme représente les intérêts et les valeurs du Canada en matière d'application de la loi à l'étranger, et favorise les partenariats avec les organismes d'application de la loi étrangers. Il entretient des relations multilatérales de façon à accroître l'efficacité des opérations policières tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. On citera comme exemples le Programme des agents de liaison de la GRC, qui déploie des membres dans des endroits stratégiques pour

soutenir le mandat de la GRC, INTERPOL Ottawa, et les Missions de paix internationales, qui déploient des policiers canadiens dans des pays fragiles ou en déroute pour appuyer les efforts de renforcement des capacités. Ce sous-programme appuie en outre l'élaboration de stratégies de mobilisation de la GRC en vue de dégager les pratiques exemplaires, les difficultés et les possibilités dans le but d'améliorer la coopération entre les partenaires.



Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les intérêts et les valeurs de la collectivité policière canadienne à l'étranger sont défendus	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit un soutien international efficace à la collectivité policière canadienne »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁶⁷
On fait la promotion des partenariats au sein de la collectivité policière internationale	Nombre de nouveaux PE ou lettres d'intention signés entre la GRC et des organismes d'application de la loi en vue d'aider des services de police partenaires canadiens	1	0 ⁶⁸

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a continué d'accroître la coopération entre les organismes responsables de l'exécution de la loi du Canada et ceux des pays étrangers en vue de lutter contre les activités criminelles internationales et, par conséquent, de veiller à la sécurité des Canadiens dans leur propre pays. En 2013-2014, le sous programme a joué un rôle considérable dans l'opération Lionfish d'INTERPOL, une opération maritime de lutte contre la contrebande qui a rassemblé des responsables de l'exécution de la loi

régionaux, nationaux et internationaux afin de contenir le transport de drogues et d'armes de l'Amérique centrale et des Antilles vers d'autres pays, y compris le Canada. L'opération a mené à l'arrestation de 142 personnes et à la saisie de plus de 170 000 dollars américains, de près de 30 tonnes de cocaïne, d'héroïne et de marijuana (valeur de revente estimée : 822 millions de dollars américains), de 8 tonnes de produits précurseurs, de 42 armes à feu illégales et de 15 navires.

Sous-sous-programme 2.1.2.1 : Soutien des opérations à l'étranger

Description

Ce sous-sous-programme, par l'intermédiaire du réseau des agents de liaison, offre un soutien opérationnel et une aide aux organismes canadiens d'application de la loi en ce qui concerne la détection et la prévention des infractions aux lois fédérales du Canada ainsi que les enquêtes qui s'y rattachent. Il assure aussi la liaison avec

les services de police étrangers et les institutions connexes afin d'échanger des renseignements criminels, en vue de cerner les tendances et les menaces à la sécurité des foyers et des collectivités au Canada.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
L'assistance et le soutien opérationnel aux services de police canadiens sont facilités	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC répond aux demandes internationales en temps opportun »	Niveau de référence à déterminer	S.O. ⁶⁹
Des agents de liaison sont affectés à l'étranger afin d'aider les partenaires policiers	Nombre de nouveaux déploiements temporaires ou redéploiements permanents à l'appui des priorités opérationnelles	1	8 ⁷⁰

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, le Centre de liaison et de coordination internationale a créé cinq nouveaux postes d'agents de liaison, élevant à 42 le nombre de personnes déployées à divers endroits stratégiques dans le monde. En outre, 10 analystes du renseignement criminel ont été déployés pour atténuer les nouvelles pressions sur le plan du renseignement et des opérations. Ce projet a été lancé pour augmenter la visibilité de la GRC et étendre son influence à l'étranger, dans le but de contribuer à cerner les menaces qui pourraient peser

sur le Canada dans le futur. Grâce à la gestion des agents de liaison temporaires, la GRC a réussi à perturber les activités transfrontalières d'un certain groupe, qui cherchait à organiser le passage de clandestins ou la traite de personnes. Ainsi, aucun navire d'intérêt connu transportant des immigrants clandestins possibles à destination du Canada ne semble avoir quitté les régions où se trouvent des agents de liaison temporaires.

Sous-sous-programme 2.1.2.2 : Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)

Description

Ce sous-sous-programme échange des renseignements entre le Canada et les pays membres d'INTERPOL et leur demande de l'aide relativement à des enquêtes criminelles menées dans leurs administrations respectives. INTERPOL Ottawa, situé à la Direction générale de la GRC, est essentiel puisqu'il agit comme lien principal entre les collectivités d'application de la loi canadienne et étrangères en coordonnant les demandes d'aide internationale auprès des organismes canadiens

d'application de la loi compétents. INTERPOL Ottawa offre également toute une gamme de services essentiels, qui consistent notamment à offrir l'accès à des bases de données criminelles (casiers judiciaires, passeports, etc.), à faire la promotion des outils d'enquête d'INTERPOL servant à repérer des fugitifs ou des personnes disparues, de même qu'à coordonner l'éventuelle expulsion ou extradition de fugitifs recherchés au Canada ou de par le monde tout en optimisant les efforts déployés pour prévenir et combattre la criminalité transnationale.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La participation canadienne à des mesures de répression internationales est coordonnée	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC est l'un des premiers organismes auxquels on songe lorsqu'on a besoin d'assistance internationale »	80 %	S.O. ⁷¹
L'échange de renseignements criminels est facilité entre les pays membres d'INTERPOL	Nombre d'interrogations et de correspondances de l'interface INTERPOL /CIPC	Interrogations : 200 000 Correspondances : 750	Interrogations : 230 190 Correspondances : 372 ⁷²

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-sous-programme a atteint ses objectifs de rendement en participant à diverses activités de renforcement des capacités et de formation. En 2013-2014, les membres ont participé aux programmes de renforcement des capacités d'INTERPOL sur le crime organisé (Amériques) et la lutte contre le terrorisme (Asie et Afrique), ainsi qu'à d'autres initiatives de renforcement des capacités à Belize, aux Philippines, au Kenya, en Chine et à Cuba. La GRC a également organisé un atelier sur le renseignement criminel lié au trafic de la drogue et au crime organisé dans les Amériques (Amérique centrale, Caraïbes et pays environnants) et dans les pays de l'Asie du Sud-Est.

Les membres de la GRC qui ont participé à ces séances l'ont fait à titre d'instructeurs ou d'experts en la matière. Le Secrétariat général d'INTERPOL a indiqué que la formation offerte par le Bureau central national du Canada procurait une grande valeur et d'excellents avantages et qu'elle soulignait la nécessité manifeste de continuer à fournir une formation dans le domaine du renforcement des capacités aux pays en développement ou aux pays qui cherchent activement à améliorer leurs fonctions policières. Grâce à ces initiatives de formation, un lien solide a été établi entre les organismes canadiens d'application de la loi et les pays bénéficiaires, ce qui a profité aux opérations et aux enquêtes.



Sous-sous-programme 2.1.2.3 : Formation policière internationale

Description

Collaborant sans relâche avec les centres de décision de la GRC, les organismes du gouvernement du Canada et des partenaires étrangers, ce sous-sous-programme réduit le crime organisé à l'échelle internationale en offrant de la formation stratégique et, par le fait même, en comblant les lacunes opérationnelles à l'échelle internationale et en renforçant l'application de la loi à l'échelle locale. En fournissant ces outils nécessaires à la

suppression de l'activité criminelle, la Gendarmerie royale du Canada renforce la sécurité mondiale et la sécurité des collectivités. Les fonds alloués à ce sous-sous-programme sont consacrés à l'équipement de formation, aux frais de déplacement et au matériel pédagogique nécessaires pour offrir les services requis. Les coûts sont partagés entre la GRC et le MAECD, par l'entremise de divers protocoles d'entente.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Une formation est offerte aux organismes d'application de la loi et services de police internationaux	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC fournit un soutien efficace sur le plan des opérations internationales »	90 %	S.O. ⁷³

Analyse du rendement et leçons retenues

La GRC a consacré des ressources tout au long de l'exercice en vue de fournir de l'expertise et de la formation dans le cadre de plusieurs initiatives internationales. Des programmes de formation ont été offerts sur une variété de sujets comme l'analyse du renseignement tactique, la police communautaire et les techniques d'enquête relatives aux crimes financiers, aux crimes graves, à l'observation du comportement et à l'arraisonnement de navires. Ces programmes ont permis aux services de police de pays comme le Costa Rica, la Colombie, le Mexique, la République dominicaine, la Guyane, la Jamaïque, la Guinée, l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie et l'Inde d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances.

La GRC a également présenté un programme d'interception appelé JETWAY, qui a mis l'accent sur les points d'entrée comme les aéroports, les stations d'autobus et les gares. Cette formation a été offerte au Costa Rica. Les autorités de ce pays ont par la suite signalé une augmentation du nombre d'enquêtes fructueuses liées à l'immigration illégale et au trafic international de stupéfiants. En décembre 2013, le programme JETWAY a été offert aux organismes d'application de la loi et du renseignement de l'Inde en vue d'assurer la sécurité des grandes installations d'infrastructures essentielles. Les autorités indiennes ont informé la GRC que, grâce aux connaissances acquises dans le cadre du programme JETWAY, les agents des douanes avaient réussi à intercepter un criminel en transit qui transportait des stupéfiants destinés à la distribution internationale. Des commentaires de ce genre confirment la valeur de l'approche axée sur le renforcement des capacités pour aider les organismes internationaux d'application de la loi à prévenir les activités criminelles.

Sous-sous-programme 2.1.2.4 : Protocole et visites internationales

Description

Ce sous-sous-programme est responsable d’approuver, de coordonner et d’évaluer après les faits les déplacements d’employés de la GRC lors de conférences, de colloques et d’ateliers internationaux. Il aide aussi les employés de la GRC à obtenir un passeport spécial et des visas pour leurs déplacements

officiels pour le compte du gouvernement du Canada. Il coordonne en outre les visites officielles de représentants de l’application de la loi étrangers à la GRC, et offre des conseils aux employés qui accueillent les délégations et les visiteurs étrangers.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les déplacements à l’extérieur du pays des membres de la GRC sont facilités et gérés	Pourcentage de voyageurs qui se conforment aux exigences de la politique relativement à leur sécurité	Niveau de référence à déterminer	98 %
	Pourcentage de demandes de voyages internationaux à des fins administratives évaluées et approuvées conformément à la politique de la Sous direction des visites et des voyages internationaux	95 %	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Ce sous-sous-programme a joué un rôle important pour appuyer le réseau des agents de liaison de la GRC et, de façon plus générale, la capacité de la GRC de créer et de maintenir des liens avec ses partenaires étrangers d’application de la loi. En 2013-2014, le sous-sous-programme a planifié, coordonné et réalisé 48 visites officielles visant 356 agents d’application de la loi et agents de

sécurité étrangers. En outre, trois conférences ont été organisées à l’intention de visiteurs internationaux. Ces activités de liaison ont permis à la GRC d’échanger des pratiques exemplaires et de discuter des intérêts opérationnels et des menaces avec les partenaires et les intervenants étrangers.



Programme 2.2 : Culture et patrimoine de la police canadienne

Description

Dans le but de protéger l'image de la GRC qui est bien connue à l'étranger, ainsi que sa réputation et son riche patrimoine, ce programme met de l'avant l'image positive de la GRC tout en nouant des liens avec des organismes d'application de la loi, des organismes gouvernementaux et des partenaires communautaires canadiens et étrangers.

Le programme offre des conseils et des analyses aux clients internes et externes, dont les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, les établissements d'enseignement, les représentants de la famille royale et les organisations non gouvernementales, relativement à l'aspect cérémonial des activités et événements spéciaux (Jeux olympiques, expositions, sommets, funérailles de policiers). Par ces activités, la GRC contribue au rayonnement de la culture et du patrimoine canadiens.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
11 052 423	11 367 863	12 779 035	13 359 752	1 991 889

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
100	97	(3)

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La GRC est un symbole du Canada reconnu	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « La GRC est un symbole du Canada reconnu »	80 %	S.O. ⁷⁴

Analyse du rendement et leçons retenues

Le programme Culture et patrimoine de la police canadienne est aussi essentiel pour l'exécution de la loi en général que pour la police communautaire. Comme la GRC continue à être un symbole canadien reconnu à l'échelle nationale et internationale, le Programme offre d'excellentes occasions de prendre contact avec des partenaires et des intervenants stratégiques.

En 2013-2014, les ressources affectées au Carrousel ont servi à appuyer les ETP, les opérations liées à la tournée et la ferme d'élevage de la GRC. Les membres réguliers de la GRC se joignent au Carrousel pour une période de trois ans, ce qui comprend un programme de formation de six mois. Puisque les membres doivent ensuite être transférés de nouveau aux divisions, le Programme a collaboré avec les Ressources humaines tout au long de l'année afin de simplifier et d'accélérer ce processus.

On s'attend à ce que l'application des politiques et des procédures actualisées aux mesures de dotation du Carrousel permette de réaliser des économies importantes au cours des deux prochains exercices.

Le sous-programme Partenariats et Patrimoine a vécu à une transition importante au cours de l'exercice visé par le rapport, puisqu'il disposait de ressources limitées pour répondre à des demandes conflictuelles. En consultation avec des intervenants, le Programme a commencé à élaborer des normes de service pour ses centres de décision, notamment les commandites, les organismes de bienfaisance et le service historique. Ces normes feront en sorte que le Programme soit en mesure de protéger et de promouvoir l'image de la GRC, de renforcer ses relations, d'encourager l'innovation et de communiquer l'héritage de la GRC.

Sous-programme 2.2.1 : Carrousel

Description

Ce sous-programme fait la promotion du patrimoine et des traditions de la GRC et du Canada auprès des Canadiens et de la collectivité internationale, et aide à recueillir des fonds pour des organismes de bienfaisance locaux en organisant des spectacles locaux du Carrousel. Dans le cadre de sa tournée canadienne, le Carrousel se produit dans environ 45 à 55 localités pendant une période de 85 à 100 jours, dans deux provinces différentes chaque année. Le Carrousel se produit également à l'étranger sur demande, suivant un modèle de recouvrement des coûts. Les destinations de la tournée du Carrousel sont choisies parmi les demandes reçues des collectivités, et le calendrier final est établi en fonction des priorités des commandants divisionnaires, d'autres organismes et ministères ou de députés.

De façon générale, ces priorités appuient des programmes de sensibilisation du public ou des initiatives de recrutement de la GRC dans les collectivités qui bénéficient de services de police à contrat. En plus de la tournée, le Carrousel compte des cavaliers en tunique rouge qui peuvent être invités à participer à des cérémonies et à des défilés organisés par la GRC ou par d'autres partenaires gouvernementaux. Il peut s'agir, par exemple, de services commémoratifs ou de visites de dignitaires étrangers. Les coûts de ce sous-programme se rapportent à l'instruction en équitation pour les membres de la GRC, aux soins et à l'entraînement des chevaux requis pour le programme, de même qu'à toutes les tâches de logistique liées à la tournée et aux spectacles du Carrousel.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Le Carrousel soutient les collectivités canadiennes	Pourcentage des répondants qui sont d'accord ou fortement d'accord avec l'énoncé « Nous avons atteint nos objectifs en accueillant le Carrousel »	100 %	91,8 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour appuyer la GRC, les collectivités et les partenaires, le Carrousel fait la tournée du Canada pendant quatre à six mois de l'année et aide les organismes de bienfaisance et les groupes à but non lucratif à exécuter des activités de financement essentielles. En 2013-2014, le Carrousel s'est rendu au Nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, où il a donné 61 spectacles en 35 lieux différents. Pendant la tournée, le Carrousel a aidé les organisateurs locaux à recueillir plus de 735 000 \$ pour des organismes de bienfaisance locaux.

En plus de sa tournée annuelle, le Carrousel a participé à un spectacle-bénéfice à High River, en Alberta. La « High River Agricultural Society » a assumé toutes les responsabilités liées à l'activité, et les membres du Carrousel se sont portés volontaires pour y participer. L'entrée au spectacle était gratuite, mais des dons d'aliments et des dons en espèces ont été acceptés et remis à la collectivité de High River.

Le Carrousel a également donné deux ateliers d'équitation de la GRC à des participants d'organismes internationaux et canadiens d'exécution de la loi. Des membres de services de police des États-Unis, d'Israël et de Trinité-et-Tobago ont participé aux ateliers, qui portaient sur divers sujets, dont le passage des chevaux, l'équitation et une introduction au saut. Les ateliers constituent une excellente occasion de faire du réseautage avec les organismes internationaux d'exécution de la loi, et ils ont rehaussé la visibilité du Carrousel et lui ont permis d'élargir son réseau.

En plus de ces activités, le sous-programme a collaboré avec le MDN et le Service de police de la communauté urbaine de Toronto au programme « Sans limites ». Douze participants ont été accueillis par le Carrousel pendant une semaine, où ils ont appris des techniques de base en équitation et ont pris part à plusieurs activités d'équitation thérapeutique. Le programme s'est avéré une véritable réussite dans le contexte de l'introduction de soldats et de policiers blessés ou malades à l'équitation de base. La GRC, qui a fourni les installations et les instructeurs pour le programme, continuera d'appuyer le travail effectué par le programme « Sans limites ».



Sous-programme 2.2.2 : Partenariats et Patrimoine

Description

Ce sous-programme protège l'image de la GRC et en fait la promotion. Il veille à ce que la GRC et le Canada soient représentés lors d'événements majeurs en établissant des partenariats stratégiques avec d'autres organismes et ministères ainsi qu'avec des organismes à but non lucratif et du secteur privé, et en tirant parti de ces partenariats; régleme l'utilisation de l'image, des marques de commerce et de la technologie de la GRC par le grand public et par l'industrie en gérant les commandites et les contrats de licence; décrit dans des documents et préserve le patrimoine de la GRC, et répond aux demandes de renseignements connexes du grand public; et coordonne la participation de la GRC

aux cérémonies et aux événements spéciaux publics et ministériels, tels que les Cérémonies du crépuscule, les funérailles, les services commémoratifs ou les visites de membres de la famille royale. Ce sous-programme gère également la représentation de la GRC à des événements spéciaux au Canada et à l'étranger en examinant et en autorisant les demandes de membres en tunique rouge. Ses coûts comprennent toutes les tâches administratives, la logistique et les ressources nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités ainsi que des Cérémonies du crépuscule, de même que les frais juridiques et administratifs associés à la gestion de la propriété intellectuelle.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Faire connaître et protéger l'image de la GRC en tant que symbole du Canada	Nombre de contrats de licence et de protocoles d'entente concernant l'utilisation de l'image de la GRC	104	10 ⁷⁵

Analyse du rendement et leçons retenues

Le sous-programme Partenariats et Patrimoine a mobilisé les partenaires nationaux et internationaux pour divers projets publics tout au long de l'année, notamment Anciens Combattants Canada, le MAECD et la Commission canadienne du tourisme. Par l'entremise du Groupe des activités cérémoniales et du protocole aux niveaux national et international, le sous-programme a répondu à plus de 120 demandes de participation à des activités, notamment le 50^e anniversaire du Prix du Duc d'Édimbourg, le Défi de la fête du Canada et des cérémonies commémoratives soulignant l'Année des vétérans de la guerre de Corée.

Relevant du sous-programme, le Bureau de la propriété intellectuelle a continué d'aider les clients à utiliser et à appliquer les images et les innovations de la GRC conformément aux politiques de la GRC, à la *Loi sur les inventions des fonctionnaires*, à la *Loi sur les marques de commerce*, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques du Conseil du Trésor. En 2013-2014, dix nouveaux contrats de licence ont été signés et sept projets ont été lancés relativement à l'utilisation d'images et de marques protégées de la GRC.

La GRC a également collaboré avec le gouvernement du Canada aux préparatifs d'« En route vers 2017 », un événement célébrant le 150^e anniversaire du Canada. Trois principaux thèmes ont été choisis pour l'anniversaire : l'édification d'une nation et la marche vers l'Ouest; la commémoration et le souvenir des personnes décédées pendant les Première et Deuxième Guerres mondiales; et l'accent sur les symboles nationaux et les institutions canadiennes. Afin d'appuyer ces thèmes, la GRC a établi des partenariats avec les musées de la région de la capitale nationale afin d'échanger des objets et de communiquer les résultats de recherches sur l'historique de la Gendarmerie.

En outre, en partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Bibliothèque du Parlement et la Fondation de la GRC, la GRC a créé des panneaux d'interprétation sur son rôle et son historique au Canada, qui ont été exposés au centre d'accueil de la Colline du Parlement. Outre ces projets, le service historique de la GRC a continué d'aider les clients internes et externes dans leurs recherches. Près de 600 demandes ont été traitées tout au long de l'année; celles-ci portaient sur des sujets allant de la recherche généalogique jusqu'aux projets très poussés sur le rôle de la GRC et des groupes spécialisés, comme les services de la marine et les services de l'air.

Résultat stratégique 3 : Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Sécurité du revenu pour les membres de la GRC et leurs survivants en cas de décès ou d'invalidité	Pourcentage de paiements traités en conformité avec les contrats, les politiques et le cadre de contrôle financier prescrit	100 %	100 %

Programme 3.1 : Paiements législatifs

Description

Ce programme apporte une sécurité du revenu aux employés de la GRC et à leur famille en cas d'invalidité ou de décès. Ce programme veille à fournir un niveau adéquat de soutien aux personnes qui vivent une situation hors de leur contrôle en raison de leur emploi à la GRC.

Les activités de ce programme visent à assurer le versement de prestations exigées par diverses lois, notamment les prestations en vertu de la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
142 186 657	148 486 740	148 601 130	147 142 744	(1 343 996)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
S.O.	S.O.	S.O.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Répondre aux réclamations et aux demandes de renseignements conformément aux normes de service établies	Pourcentage des réclamations et des demandes traitées conformément aux normes de service établies	100 %	100 %



Sous-programme 3.1.1 : Indemnité versée aux membres blessés en service

Description

Ce sous-programme fournit une assistance financière et des soins de santé aux membres de la GRC en cas de blessure ou de maladie permanente découlant de leur travail et entraînant une perte de la qualité de vie.

La disponibilité d'un tel soutien motive les membres de la Gendarmerie à obtenir d'excellents résultats pour ce qui est d'assurer la sécurité des Canadiens et du Canada.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des indemnités sont versées aux membres de la GRC et à leur famille	Pourcentage des demandes d'indemnité traitées conformément aux normes de service établies	100 %	100 %

Sous-programme 3.1.2 : Régime de revenu versé aux survivants

Description

Ce sous-programme vise à répondre aux besoins des survivants d'un membre qui a sacrifié sa vie dans l'exercice de ses fonctions. Le régime a pour but d'indemniser une

famille pour la perte de revenu causée par le décès du membre de façon à ce que le revenu net de la famille ne change pas.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
La protection du revenu est offerte aux familles des membres qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions	Pourcentage des demandes de prestations traitées conformément aux normes de service établies	100 %	100 %

Sous-programme 3.1.3 : Paiements aux termes de la Loi sur la continuation des pensions de la GRC

Description

Ce sous-programme administre les prestations de retraite des officiers, des sous-officiers et des gendarmes qui se sont inscrits au régime prévu par la Loi sur la continuation des pensions de la GRC (LCP) avant le 1^{er} mars 1949 et qui n'ont pas choisi de participer au régime de pension qui le remplace, soit le régime établi en application de la Loi sur la pension de

retraite de la GRC. La LCP prévoyait un régime de pension à prestations déterminées conçu pour assurer un revenu à vie aux membres de la GRC et à leurs survivants. À l'heure actuelle, le régime ne compte pas de cotisants. Ainsi, une fois que les paiements aux bénéficiaires actuels auront pris fin, on s'attend à ce que le régime soit abandonné.

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Résultat réel
Des prestations de retraite sont versées aux membres de la GRC à la retraite et à leurs survivants	Pourcentage de prestations de retraite versées conformément aux normes de service établies	100 %	100 %

Programme 4.1 : Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des

technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
668 283 022	691 696 623	736 074 324	676 679 488	(15 017 135)

Ressources humaines (ETP) ⁷⁶

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
4 467	5 146	679

Analyse du rendement et leçons retenues

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2013-2014, la GRC s'est engagée à renforcer la responsabilisation grâce à la gestion efficace des communications, des services ministériels et financiers et des ressources humaines. Le cadre Place importante des communications 2017 a été adopté pour améliorer l'harmonisation des efforts de communication à l'appui des priorités stratégiques, opérationnelles et liées aux services ministériels. Ces priorités comprenaient la stratégie nationale de répression de la conduite avec facultés affaiblies, les opérations importantes en matière de sécurité nationale, les services de police autochtones, les initiatives axées sur les jeunes, la prévention de la fraude, les campagnes de sensibilisation aux personnes disparues et les enquêtes sur l'exploitation des enfants. Les efforts déployés ont également mis l'accent sur l'habilitation des gestionnaires, des superviseurs et des employés afin de leur permettre de communiquer de façon efficace dans leurs rôles : une formation a été offerte sur les communications internes et les communications relatives au changement efficaces à l'aide de la trousse à outils pour les communications internes de la GRC.

La GRC a continué d'appliquer son plan d'investissement (actifs et services acquis), qui a été approuvé par le Conseil du Trésor en mars 2012 pour une période de trois ans, ainsi que son évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projets de catégorie 3 – Évolutionnaire. L'exercice 2013-2014 correspondait à la deuxième année de la période initiale d'administration de cinq ans de l'Entente sur les services de police provinciaux. La GRC a fourni le détachement de High Level, en Alberta, au coût de 8,6 millions de dollars (dont 2,5 millions de dollars ont été dépensés en 2013-2014) et huit nouveaux logements à des endroits aussi divers que Faro, au Yukon, Masset, en Colombie-Britannique, et North West River, à Terre Neuve et Labrador, ainsi que de nombreux projets d'amélioration du logement totalisant 10,8 millions de dollars. Au cours de cette même période, la construction de quatre nouveaux détachements de la GRC était en cours à Gypsumville, au Manitoba, à Manning, en Alberta, à Grand Cache, en Alberta, et à 100 Mile House, en Colombie-Britannique, totalisant 8,3 millions de dollars. Une somme supplémentaire de 4,5 millions de dollars a été dépensée sur des cellules transportables et l'acquisition de terres pour des grands projets visant des détachements. Sept projets visant des détachements étaient à l'étape de la



planification en Nouvelle Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord Ouest et en Colombie-Britannique au coût de 1,2 millions de dollars. Ces dépenses s'ajoutaient à la somme de 27,9 millions de dollars dépensée par la GRC sur des travaux mineurs de modernisation des immobilisations de ses détachements. Pour ce qui est de l'avenir, la GRC terminera les détachements susmentionnés dont la construction est en cours et ceux qui en sont à l'étape de la planification, et elle établira, remplacera ou rénovera 65 logements afin de veiller à ce que le personnel de première ligne ait accès à des logements appropriés.

En effectuant la gestion des ressources humaines, la GRC a établi trois priorités distinctes. Premièrement, pour renforcer l'intégrité professionnelle, le Bureau de l'intégrité professionnelle de la GRC a mis en œuvre plusieurs initiatives pendant l'exercice. Le plan stratégique pour une éthique professionnelle a été lancé en juillet 2013 pour atteindre l'objectif « Une éthique solide représentative d'une organisation solide », et il est appuyé par trois piliers : le leadership éthique, la gouvernance et la culture. Des initiatives ont été élaborées à tous les niveaux de l'organisation, y compris une nouvelle citation du commandant ou du commissaire pour professionnalisme et éthique/intégrité exemplaires ou exceptionnels.

Le Bureau de l'intégrité professionnelle a procédé à plusieurs réformes en vertu de la *Loi visant à accroître la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada*. Des procédures, politiques et processus ont été élaborés pour traiter les plaintes du public, la conduite des employés, les enquêtes et le règlement des plaintes de harcèlement, les exigences en matière d'emploi et les griefs et les appels. Cette nouvelle loi a permis d'établir un nouveau code de conduite pour les membres réguliers et les membres civils de la GRC.

L'établissement et la tenue de la condition physique, de la santé et du mieux-être des employés sont des facteurs essentiels de l'efficacité et de l'efficience de la GRC, et ils ont été désignés comme la deuxième priorité en matière de gestion. Dans le but d'appuyer les membres qui sont malades ou blessés, la GRC a mis en œuvre un projet national de gestion des cas conçu pour suivre et traiter les cas de membres en congé de maladie depuis plus de deux ans. Depuis le début du projet, les efforts concertés déployés pour gérer les cas de congé de maladie et assurer un suivi actif auprès des membres ont permis d'obtenir de nombreux résultats positifs. En tout, 182 membres en congé de maladie prolongé ont été cernés en avril 2013, et 53 % de ces cas sont réglés un an plus tard.

Près de 38 % des cas ont été réglés parce que les membres sont retournés au travail. En s'appuyant sur la réussite de ce projet, la GRC a réalisé des progrès importants dans l'élaboration d'un programme de gestion des invalidités, qui devrait être lancé en 2015.

Pour atteindre et entretenir le mieux-être organisationnel, la GRC a lancé une Stratégie en matière de santé mentale qui visait l'élimination de la stigmatisation associée aux problèmes de santé psychologique; la promotion de mesures proactives pour aider les employés à conserver et à améliorer leur santé mentale; et l'amélioration continue de programmes et de services en matière de santé et de sécurité psychologiques. Un certain nombre d'initiatives ont été planifiées et mises en œuvre à l'appui de cette stratégie, notamment la passation d'un marché avec Santé Canada afin de fournir des services d'aide aux employés en plus d'un programme d'aide entre pairs; l'établissement d'un programme national de gestion informelle des conflits; la création d'une politique sur la violence en milieu de travail et la sensibilisation à ce problème; la mise en œuvre d'un cours en ligne obligatoire sur le respect en milieu de travail; l'élaboration d'un programme de condition physique et de promotion de la santé revigoré; et l'accès pour les membres aux cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel d'Anciens Combattants Canada.

L'organisation a également réalisé des progrès importants relativement à sa troisième priorité, c'est à dire assurer une solide gestion des talents. En novembre 2013, un outil automatisé de gestion des talents à l'intention des membres réguliers occupant un poste d'agent ou de direction et les membres civils occupant un poste de direction a été lancé. Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, 94,6 % des membres ont utilisé l'outil de gestion des talents, ce qui a permis de faire un examen plus exhaustif du potentiel et du rendement des employés et de l'incidence connexe sur la planification de la relève à la GRC. L'utilisation de cet outil traduit l'engagement de la GRC à tirer partie de la technologie et à devenir plus efficiente et efficace en ce qui a trait à la méthode utilisée pour saisir et conserver les données et pour produire des rapports à cet égard.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



Faits saillants des états financiers

Gendarmerie royale du Canada État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non vérifié) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (dollars)					
	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels (redressé) 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des dépenses	4 941 015 000	4 997 673 000	4 933 253 000	56 658 000	64 420 000
Total des revenus	1 856 795 000	1 834 752 000	1 762 787 000	(22 043 000)	71 965 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 084 220 000	3 162 921 000	3 170 466 000	78 701 000	(7 545 000)
Situation financière nette du ministère	1 364 155 000	1 372 837 000	1 307 815 000	8 682 000	65 022 000

Gendarmerie royale du Canada État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2014 (dollars)			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	14 192 505 000	14 165 025 000	27 480 000
Total des actifs financiers nets	14 124 961 000	14 032 096 000	92 865 000
Dette nette du ministère	67 544 000	132 929 000	(65 385 000)
Total des actifs non financiers	1 440 381 000	1 440 744 000	(363 000)
Situation financière nette du ministère	1 372 837 000	1 307 815 000	65 022 000

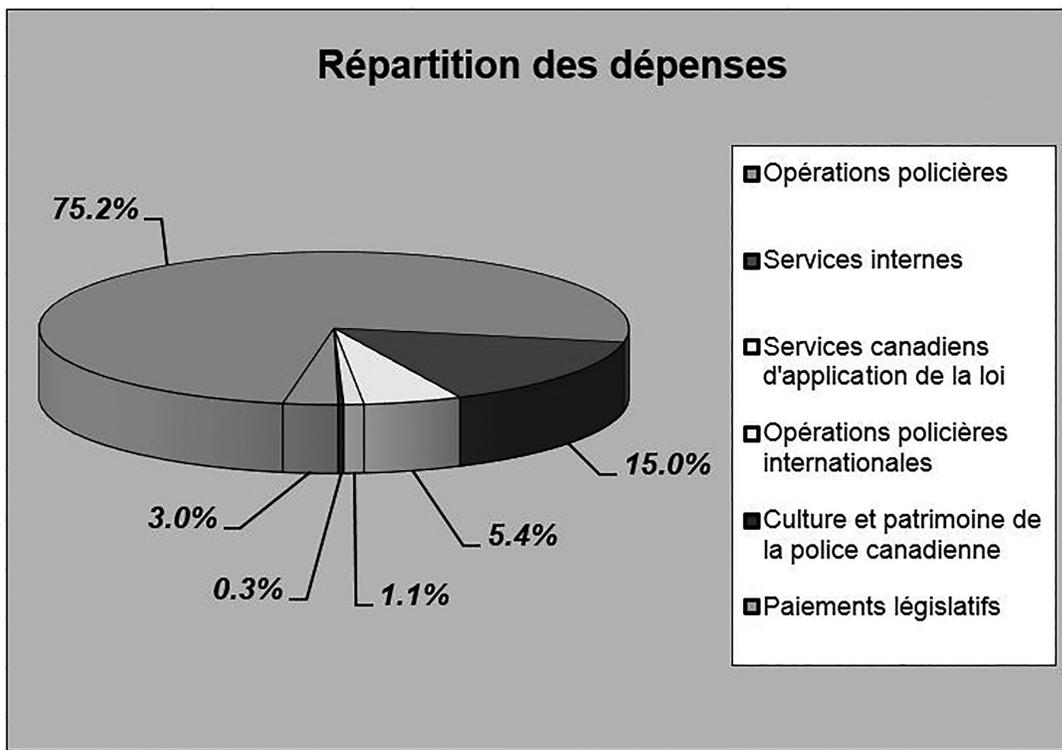
Tableaux sur les principales données financières

Les tableaux ci-dessous ventilent chaque élément de l'état des activités et de la situation financière nette du Ministère ainsi que de l'état de la situation financière.

Dépenses

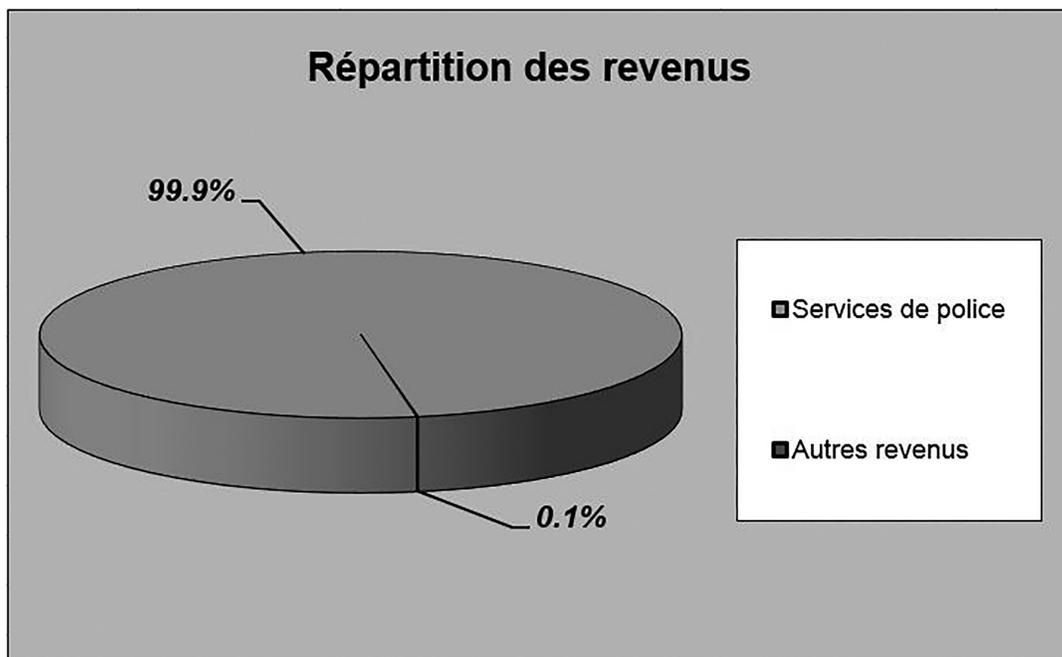
La majorité de nos dépenses (75,2 %) sont faites par les opérations policières, qui contribuent à un Canada sécuritaire et sécurisé par l'exécution de la loi.

Quelque 15 % des dépenses sont faites par les services internes, qui répondent aux besoins des programmes et de la GRC en tant qu'organisation. Pour le reste, 5,4 % sont aux services canadiens d'application de la loi et 3 % sont aux paiements législatifs. Les autres activités se partagent le 1,4 % restant.



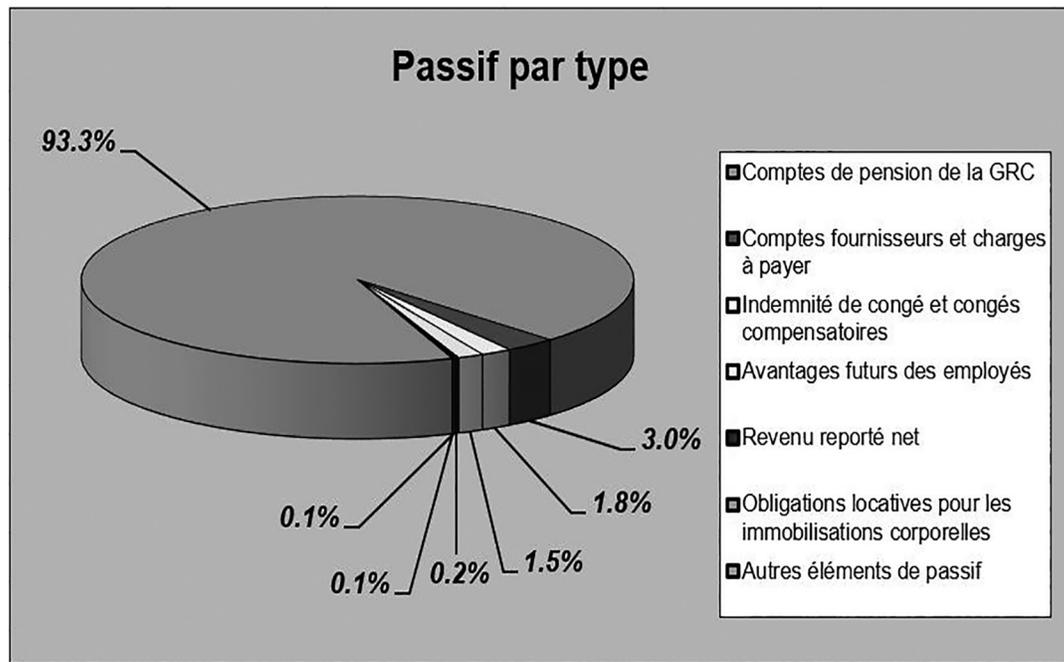
Revenus

Les services de police de la GRC génèrent 99,9 % des revenus disponibles. Ils contribuent à un Canada sécuritaire et sécurisé par l'exécution de la loi, l'éducation et la sensibilisation.



Passif

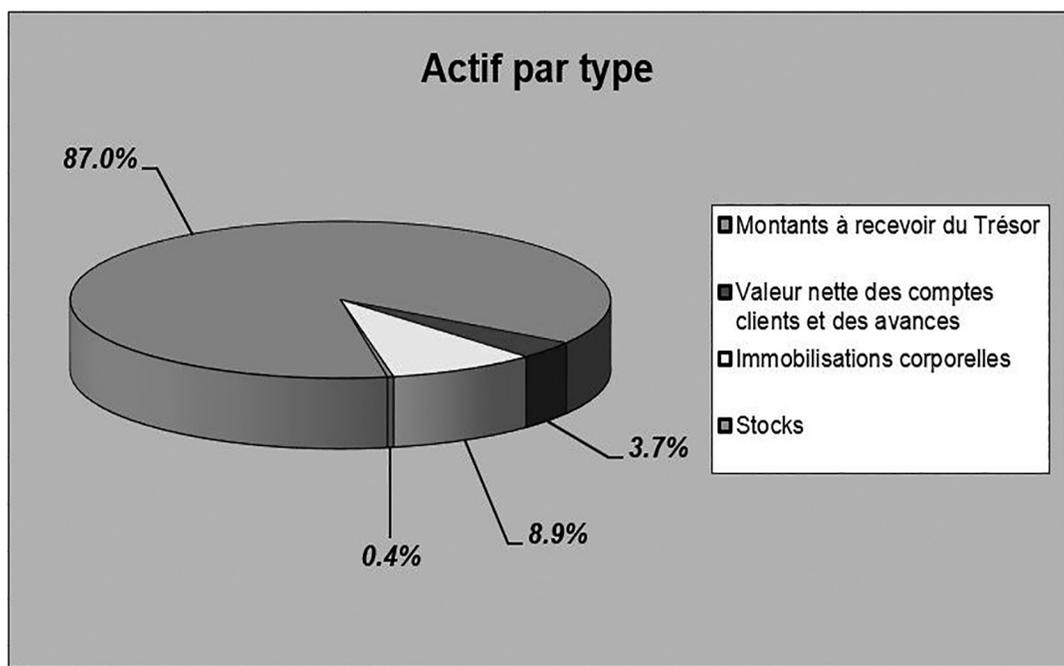
Le passif de la GRC consiste surtout en comptes de pension (93,3 %), en comptes fournisseurs et charges à payer (3 %), ainsi qu'en indemnité de congé et en congés compensatoires (1,8 %).



Actif

Le montant à recevoir du Trésor (dont la grande majorité consiste en fonds disponibles pour acquitter les dettes au chapitre des pensions et des indemnités de départ) représente quelque 87 % de l'actif total de la GRC.

Pour le reste, il s'agit d'immobilisations corporelles (8,9 %), de comptes clients et avances nets (3,7 %), et de stocks (0,4 %).



États financiers

Les états financiers complets, y compris l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant les contrôles internes en matière de rapports financiers, se trouvent sur le site Web de la GRC. ⁷⁷

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de la GRC. ⁷⁸

- Initiatives horizontales
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor
- Rapport sur les frais d'utilisation
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Stratégie ministérielle de développement durable
- Vérifications internes et évaluations

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*. ⁷⁹

Les mesures fiscales présentées dans ladite publication sont l'unique responsabilité du ministre des Finances.



SECTION IV : COORDONNÉES DE L'ORGANISATION



Envoyer à l'adresse suivante toute question au sujet du Rapport ministériel sur le rendement de la GRC :

Gendarmerie royale du Canada
Direction de la planification et des politiques stratégiques
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
RPP_DPR-RPP_RMR@rcmp-grc.gc.ca

ANNEXE : DÉFINITIONS



Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous quatre secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de seize objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats :

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.



NOTES DE FIN DE DOCUMENT



- ¹ Les ETP prévus sont fondés sur l'accumulation historique de présentations au Conseil du Trésor approuvées. En raison de l'incidence du remaniement interne et d'initiatives pangouvernementales (p. ex. Services partagés Canada), la GRC a modifié les ETP alloués par programme. Cela fait partie du Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015
- ² Cadre pangouvernemental : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ³ Conformément à l'élimination de l'accumulation de l'indemnité de départ pour la démission volontaire et le départ à la retraite des membres de la GRC.
- ⁴ Des renseignements additionnels sur les principales initiatives ayant une incidence sur la GRC se trouvent dans les documents liés au Budget principal des dépenses de 2014-2015, accessibles à l'adresse qui suit : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20142015/me-bpd-fra.pdf>.
- ⁵ Comptes publics du Canada 2014 : <http://www.tpsgc-pwgc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- ⁶ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁷ L'Indice de la gravité de la criminalité (IGC) mesure la gravité de la criminalité et est calculé par le Centre canadien de la statistique juridique. Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez consulter le site Web de Statistique Canada, à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-004-x/85-004-x2009001-fra.htm>
- ⁸ Dans les secteurs relevant de la GRC, l'IGC s'élevait à 105,24 en 2010, à 100,10 en 2011 et à 100,20 en 2012.
- ⁹ Le taux de criminalité mesure le nombre de crimes par 100 000 habitants. Il est calculé par le Centre canadien de la statistique juridique et est fondé sur les infractions au *Code criminel* (n'inclut pas les infractions de la route).
- ¹⁰ Le taux de crime par 100 000 habitants dans les secteurs relevant de la GRC s'élevait à 9 552,87 en 2010 et à 8 966,65 en 2011. Par capita, le taux de crime au Canada s'élevait à 9 582,31 en 2010, à 9 127,64 en 2011 et à 9 107,10 en 2012.
- ¹¹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ¹² Le taux de résolution pondéré est fondé sur le même principe que celui qui est employé pour calculer l'IGC signalé par la police, où les infractions les plus graves ont une plus grande valeur que les infractions moins graves. Si l'on applique ce principe aux taux de résolution, cela signifie que, par exemple, la résolution d'un homicide, d'un vol qualifié ou d'une introduction par infraction a une plus grande valeur que la résolution d'une infraction moins grave, comme un simple vol, un méfait ou un trouble de l'ordre public. Le taux de résolution pondéré de la GRC s'élevait à 42,05 en 2010, à 45,85 en 2011 et à 39,66 en 2012.
- ¹³ Les incidents criminels peuvent être résolus lorsque des accusations sont portées ou d'une autre façon (par exemple, grâce à des moyens extrajudiciaires dans des cas où des accusations pourraient être portées). Le taux de résolution de la GRC en 2010 était de 46,66, et en 2011, il s'élevait à 45,85.
- ¹⁴ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ¹⁵ McFee, Dale R. et Norman E. Taylor, « Le carrefour de Prince Albert et la transition vers une stratégie de sécurité communautaire axée sur la collaboration et la détermination des risques », Série de textes de réflexion du Collège canadien de police. <http://www.cpc.gc.ca/en/cplibrary/Discussion>. Avril 2014.
- ¹⁶ McFee et Taylor, « Le carrefour de Prince Albert ».
- ¹⁷ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ¹⁸ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ¹⁹ Ce sondage est effectué tous les cinq ans, et ces résultats remontent à 2009. De nouvelles données seront disponibles en 2014.
- ²⁰ En 2012-2013 le résultat réel était 416,55.
- ²¹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ²² La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ²³ Pour l'exercice 2013-2014, un total de 33 groupes de crime organisé (priorités divisionnaires en matière d'exécution de la loi) ont été perturbés sur un total de 124 cibles. Il n'y a eu aucune perturbation en ce qui concerne les priorités tactiques nationales en matière d'exécution de la loi.
- ²⁴ Pour mesurer le succès opérationnel, la formule qui suit est employée : PROS = Complété (activité non criminelle) + Accusations portées + Classé autre (y compris la discrétion ministérielle); PRIME = Accusations portées + Classé autre (y compris la discrétion ministérielle). Les cas sont ajoutés (PROS = 2 814; PRIME = 1 477) pour un total de 4 291. Cette somme est divisée par le nombre total de cas signalés pendant la même période de temps (16 185). Le résultat est un taux de résolution (succès opérationnel) de 26,51 %.
- ²⁵ Éric Thibault, « Seulement 15 % du marché », Le Journal de Québec. 10 décembre 2013.
- ²⁶ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ²⁷ Les enquêtes sur le crime organisé peuvent être très complexes. Même si 15 groupes criminels ont été identifiés comme d'éventuelles cibles, seule une enquête a été terminée pendant l'exercice. Dans le cadre de cette enquête, des accusations ont été portées contre 12 personnes, ce qui a permis de perturber un groupe clé du crime organisé. Toutes les autres enquêtes sont en cours.
- ²⁸ Le Groupe de travail binational s'est rassemblé en avril et en mai 2014 en vue de déterminer les lacunes et les vulnérabilités potentielles dans le cadre d'un exercice d'établissement des priorités.
- ²⁹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.

- ³⁰ Ce sondage n'a pas été effectué pendant l'exercice 2013-2014.
- ³¹ Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques de mai 2013 : <http://www.oecd.org/daf/anti-bribery/CanadaP3writtenfollowupreportEN.pdf> (en anglais seulement)
- ³² En 2011, ce résultat réel était 61,9.
- ³³ Ce nombre correspond à toutes les enquêtes et les perturbations liées à la sécurité nationale pendant la période visée par le rapport.
- ³⁴ Ce résultat réel comprend des documents produits à l'interne et par d'autres partenaires. Ces derniers sont utilisés avec leur permission.
- ³⁵ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ³⁶ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ³⁷ Pour obtenir des renseignements additionnels sur les rapports de vérification de la GRC, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/aud-ver/reports-rapports/index-fra.htm>
- ³⁸ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ³⁹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴⁰ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴¹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴² La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴³ Ventilation par division de la GRC : National – 91 %; C – 75 %; D – 75 %; E – 75 %; F – 100 %; G – 11 %; H – 74 %; J – 62 %; K – 81 %; L – 100 %; M – 100 %; V – 100 %; O – 100 %; DG – S.O.
- ⁴⁴ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴⁵ Pour obtenir des renseignements additionnels sur la décision de la Cour d'appel du Québec, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.slaw.ca/2014/02/02/summaries-sunday-soquij-20/>
- ⁴⁶ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴⁷ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁴⁸ Voir le document « A Review of the FBI's Handling of the Brandon Mayfield Case » (2006) <http://www.justice.gov/oig/special/s0601/exec.pdf> et le rapport « The Fingerprint Inquiry » (2011) : <http://www.thefingerprintinquiry.scotland.org.uk/inquiry/3127-2.html>
- ⁴⁹ Wilkinson D, Lam R, Tse T, Pynn B. « Recommended Protocols for Fingerprint Detection on Canadian Polymer Banknotes-Part I: Chemical Development ». *J. Forensic Ident.* 64(4); 2014: 375-401.
- ⁵⁰ Le résultat réel comprend 492 appareils déployés à des organisations d'exécution de la loi et 162 appareils envoyés aux ministères fédéraux et provinciaux et à des organisations du secteur privé, pour un total de 654 appareils. Il reste 254 appareils; ils ont été achetés, mais n'ont pas été installés avant la fin de la période de rapport.
- ⁵¹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁵² La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁵³ Le PCAF a mis en place des exigences plus rigoureuses en matière de production de rapport en 2013-2014 et a décelé une augmentation considérable du nombre de demandes de service. Le PCAF analysera les résultats réels au cours des quelques prochaines périodes de rapport et modifiera la cible en conséquence.
- ⁵⁴ Le PCAF fait le suivi de 100 % de tous les rapports du PIAF. Les 4,8 % restants devaient être terminés avant la fin de l'exercice 2013-2014.
- ⁵⁵ Pour obtenir des renseignements additionnels sur les investissements dans la lutte contre l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/dpr-rmr/2013-2014/hi-ih-eng.htm>
- ⁵⁶ Tous les groupes de formation opérationnelle relèvent désormais du centre de politiques opérationnelles pertinent au lieu d'Apprentissage et Perfectionnement afin de mieux harmoniser la prestation de services et de satisfaire aux besoins de la clientèle d'une façon plus efficace et efficiente. En raison de ces changements, les résultats associés au rendement seront modifiés pour les périodes de rapport subséquentes.
- ⁵⁷ Pour obtenir des renseignements additionnels sur la Série de textes de réflexion du CCP, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.cpc.gc.ca/en/cplibrary/Discussion>
- ⁵⁸ L'indice de satisfaction de la clientèle n'a pas été utilisé pour le sous-sous-programme Service de formation policière nationale. Les indicateurs de rendement seront modifiés pour les périodes de rapport subséquentes.
- ⁵⁹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁶⁰ En raison de l'attrition et de modifications apportées au mandat, le résultat réel n'est pas disponible pour l'exercice 2013-2014. Cet indicateur de rendement sera modifié pour les périodes de rapport subséquentes.
- ⁶¹ Le nombre d'ETP réels déclaré comprend seulement les ressources considérées comme des employés de la GRC. La différence entre le nombre de postes prévus et réels s'explique principalement par le fait qu'un nombre considérable de postes financés pour le déploiement de personnel policier dans le cadre d'opérations policières internationales sont pourvus par d'autres services de police. Le financement de ces ressources et les coûts connexes sont compris dans le présent rapport, mais sont exclus de l'utilisation des ETP. En mars 2014, 66 ressources ne provenant pas de la GRC étaient affectées à des missions internationales.



- ⁶² La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁶³ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁶⁴ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁶⁵ Les déploiements au Soudan du Sud, en Côte d'Ivoire et à la République Démocratique du Congo ont pris fin pendant l'exercice 2013-2014, et les déploiements en Afghanistan ont pris fin en mars 2014.
- ⁶⁶ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁶⁷ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁶⁸ Même si la GRC a travaillé à la création de plusieurs ententes, protocoles d'entente et lettres d'intérêt en 2013-2014, les Services internationaux de liaison et de coordination n'ont pas signé de nouvelle entente. Toutefois, les travaux susmentionnés se poursuivent en collaboration avec un certain nombre de pays et d'organisations.
- ⁶⁹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁷⁰ Ce nombre correspond au nombre d'agents de liaison temporaires déployés dans le cadre du projet Seahorse, élaboré en collaboration avec des autorités étrangères afin de lutter contre l'immigration illégale effectuée sous forme de passage de clandestins transnational et de trafic de personnes.
- ⁷¹ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁷² On s'attendait à une augmentation considérable de requêtes en 2013-2014. Toutefois, en raison de difficultés techniques, l'ASFC n'a pas été en mesure d'effectuer un nombre accru de requêtes, ce qui a entraîné une utilisation inférieure de l'interface.
- ⁷³ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁷⁴ La GRC n'a pas effectué d'enquête de base (citoyens, clients contractuels, partenaires et intervenants) pendant l'exercice 2013-2014.
- ⁷⁵ En raison de l'attrition et de modifications apportées au mandat, le BPI a été réduit et compte maintenant un ETP au lieu de trois. La cible a été fixée avant la disponibilité de renseignements de base sur le rendement. Puisque le BPI est seulement responsable des licences conventionnelles, et non des PE, le résultat réel est considérablement inférieur à la cible fixée. Cet indicateur de rendement sera modifié pour les périodes de rapport subséquentes.
- ⁷⁶ Les ETP prévus sont fondés sur l'accumulation historique de présentations au Conseil du Trésor approuvées. Dans le cas des Services internes, les ETP prévus ont été sous-évalués comparativement au nombre réel lorsque les ressources étaient signalées comme des ressources liées aux programmes par l'intermédiaire de la méthode actuelle. C'est ce qui explique l'écart susmentionné. Les Services internes faisaient partie d'un examen global de la déclaration des affectations d'ETP prévues comprises dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015.
- ⁷⁷ États financiers complets :
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/dpr-rmr/2013-2014/index-fra.htm>
- ⁷⁸ Rapport ministériel sur le rendement de la GRC :
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/dpr-rmr/index-fra.htm>
- ⁷⁹ Dépenses fiscales et évaluations :
<http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>